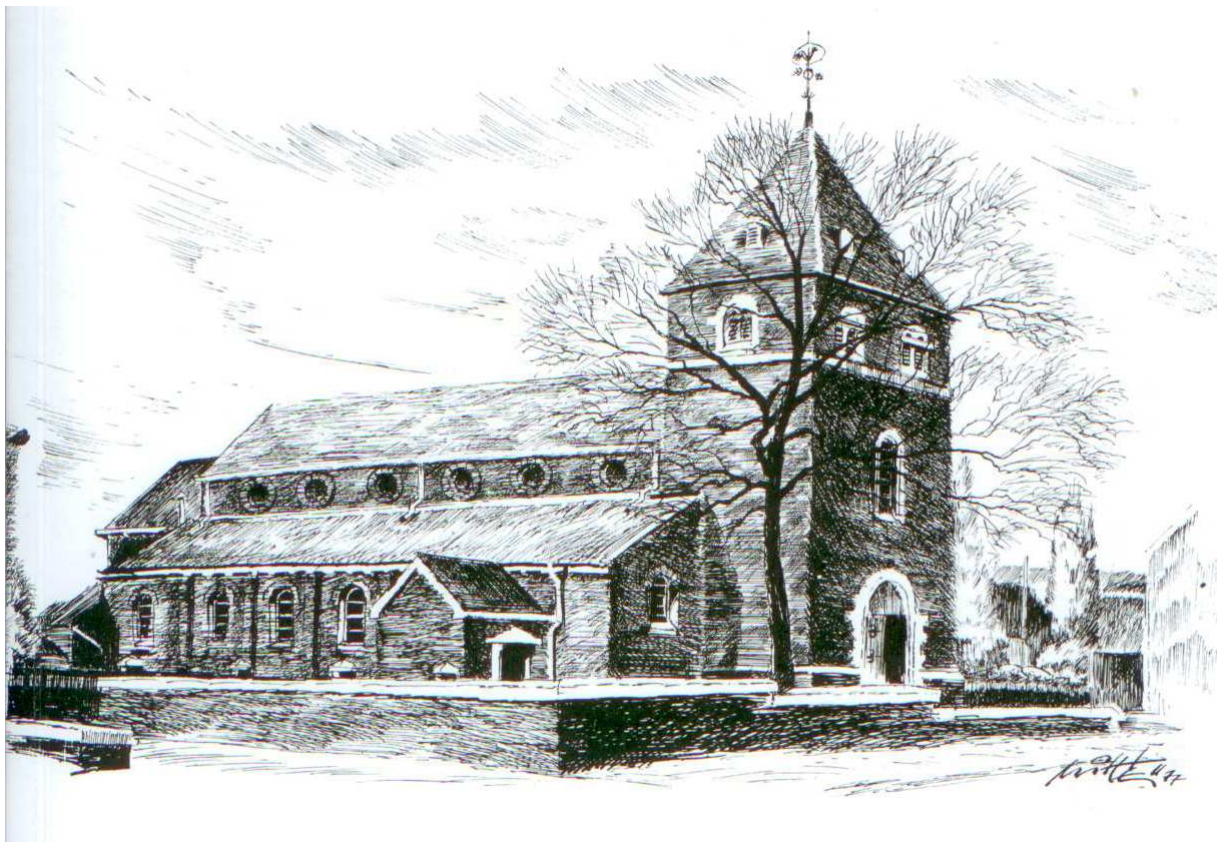


**La grande histoire et les petites histoires
de la paroisse et de l'église Saint-Joseph de
Cheratte-Hauteurs à travers la chronique de
l'époque**

1872-1944



Cheratte, décembre 2010,

Année du 125^{ème} anniversaire de la Consécration de l'église Avertissement

Le présent livre n'est pas à proprement parler, un livre d'histoire au sens où l'entendent les historiens.

Il s'agit simplement de la relation d'évènements, petits et grands qu'ont vécus les habitants des Hauteurs de Cheratte, racontés par les différents curés de la paroisse.

Leurs écrits, parfois difficiles à lire, sont simplement retranscrits dans le présent ouvrage. Nous n'avons apporté aucune modification, aucune suppression, aucun ajout au texte de base, soucieux de ne pas déformer ou trahir le document original même si parfois, il est un peu brouillon.

Vous voudrez bien excuser les fautes d'orthographe qui ont pu nous échapper malgré plusieurs relectures.

De même, les noms propres peuvent présenter quelques erreurs, chaque lecteur voudra bien les corriger et nous en faire part (pour une nouvelle édition éventuelle ?). C'est ainsi, par exemple, que vous trouverez les noms Sabaré, Sabarez, Sabarée, Hoignée ou Hognée. Nous avons conservé l'orthographe qui figure dans le texte original.

En plongeant dans ces écrits, on ne peut être qu'admiratif devant l'ardeur et volonté que mirent les habitants des Hauteurs pour avoir 'leur' paroisse et 'leur' église.

Nous sommes sûrs dorénavant que vous porterez un autre regard sur la paroisse et l'église Saint-Joseph de Cheratte-Hauteurs, un regard tout empreint d'histoire et quelque part, d'admiration et de fierté.

Je voudrais terminer en faisant part de toute ma gratitude à l'égard des personnes qui ont retranscrit tous les documents. Tous mes remerciements pour le remarquable travail de dactylographie accompli par le secrétariat de la porte ouverte à Visé et particulièrement à Bernadette Clesse, Madeleine Doigny, Anne-Marie Mattka ainsi qu'à Murielle Vanoirbeeck et Monique Janssen.

Je vous souhaite une bonne lecture et je suis persuadé qu'une fois le livre refermé, vous vous direz : 'c'était passionnant à lire, finalement, c'est de la toute grande histoire

Jean Fourneau

EGLISE SAINT-JOSEPH – CHERATTE-HAUT

1885-1985

Les grandes étapes de la vie de l'église à travers la chronique de l'époque

Préambule

Les habitants d'un village populeux, hissé au haut d'une colline mosane faisant contrefort du Pays de Herve, n'avaient qu'un chemin raboteux, en pente rapide, pour se rendre le dimanche à l'église paroissiale, érigée dans la vallée.

Mais, par leur piété, ils se dirent un jour de 1872: «Si nous construisions une église!»

Et ils firent un baraquement provisoire en bois qu'ils...tapissèrent de briques. Ils y placèrent un autel rudimentaire, quelques statues de saints, etc.

Puis, ils constatèrent qu'il fallait aussi un curé. Avec leur curé d'en bas, ils allèrent trouver Mgr de Montpellier, évêque de Liège, qui leur donna un curé.

Ainsi prit naissance sur les Hauteurs, la seconde paroisse de Cheratte, dont le patron est Saint Joseph. M. le chanoine Courard fut le dernier curé ayant sous sa juridiction toute la commune de Cheratte. M. l'abbé Wilmet fut le premier curé de Cheratte St Joseph. Dans la chapelle provisoire, achevée le 26 novembre 1872, le nouveau curé chanta une première messe le 1^{er} novembre 1872. Il eut comme successeur M. le chanoine Fabry.

Mais il fallait une église définitive. Et vint M. l'abbé Grandchamps, actuellement curé de St Christophe à Liège, qui se chargea d'édifier l'église actuelle, qui fut consacrée le 27 avril 1885.

A propos de l'ancienne église de Cheratte-Bas

L'ancienne église de Cheratte était une construction romane du XI^e siècle, remarquable par la pureté du style. Elle a été démolie vers 1838 sous prétexte de vétusté (acte de vandalisme!). Cette église assez large et très basse avait beaucoup d'analogie avec la chapelle de Saint-Lambert à Herstal.

Le chœur était si petit que du banc de communion, on pouvait presque toucher l'autel. La voûte en plein cintre était supportée de chaque côté par deux colonnes sculptées de trois mètres de hauteur; deux de ces colonnes ont été utilisées comme piliers à une barrière de prairie, une troisième est placée dans le cimetière de Visé et sert de piédestal à une croix de mission.

Le clocher était très pointu, les fenêtres rondes, petites et peu nombreuses; il n'y en avait que trois dans le chœur. La sacristie, très petite, était adossée au chœur du côté gauche.

Lors de la démolition de cette curieuse église, on avait parlé de conserver le chœur comme chapelle de cimetière, mais les démolisseurs n'ont respecté que le caveau sépulcral construit par la famille de Saroléa; plusieurs de ses membres y ont été inhumés depuis 1673. On l'ouvrit en juillet 1852, il était rempli de terre, de débris de cercueils et d'ossements, on y reconnut 6 squelettes ...

Cette ancienne église s'élevait au centre du cimetière, auprès de la colline les 'Grands Sarts', dans laquelle était bâti, si l'on en croit la tradition locale, l'ancien château de Cheratte appartenant aux ducs de Limbourg ...

La nouvelle église assez insignifiante fut construite en 1837; la maison commune est une bâtisse tout aussi disgracieuse; ces deux édifices voisins s'élèvent le long de la route, hors d'équerre, comme au hasard. Non loin de là, dans un carrefour, on a placé une croix sur un piédestal provenant de l'ancienne église; cette pierre est couverte de curieuses sculptures, monstres fantastiques aux têtes bizarres, et d'autres décorations ...

Gilles de Saroléa, premier seigneur de Cheratte, a jeté en 1643, les fondements du château actuel, on en trouve la description dans 'Les délices du pays de Liège' par Laumery. Titre 18.... Cheratte était un village dès le XI^{ème} siècle.

La vieille route actuelle, appelée anciennement 'royal chemin' était si mal entretenue que l'Evêque de Liège, en 1836, dans une tournée de confirmation, s'aventura sur la route au péril de sa vie bien que les

paysans soutinssent de droite et de gauche, le carrosse de Monseigneur Van Bommel

Les emplois de la justice et de la cure étaient à la nomination du Seigneur de l'endroit ; aussi beaucoup de membres de la famille Sarolea ont occupé ces divers emplois.

Cheratte a vu naître deux hommes dont le nom est digne de mémoire : François Piroulle, fut docteur en théologie, chanoine et chantre de Saint Paul à Liège, président du grand séminaire. Il mourut le 6 juillet 1663 et fut enterré dans l'ancienne église de Cheratte, où ses parents lui firent ériger une belle pierre tumulaire. Lors de la démolition de l'église en 1837, le conseil de fabrique trouva que cette pierre ferait un seuil très convenable pour la nouvelle église.

Vers la fin de sa vie, il publia sur la sainte eucharistie et la sainte messe trois poèmes en vers iambiques dont un de 14.000 vers (Liège Bronkart 1663).

Jean Mathieu de Sarolea , Seigneur de Cheratte, etc, tréfoncier de Saint-Lambert, membre du synode et conseiller de la chambre des finances du prince de Liège, naquit à Cheratte en 1706 et mourut à Liège en 1785 ; il fut enterré dans la cathédrale de Saint-Lambert, dans le caveau de la famille de Clerx, à laquelle il était allié par sa mère. Cet homme très instruit est connu par les riches collections qu'il avait réunies avec goût et persévérance.

(Tiré d'un écrit signé : Joseph Dujardin 1854)

(iambique : composé d'iambes

iambe : pied de deux syllabes , la première brève, la seconde, longue)

Notice sur la formation de la paroisse de Cheratte Saint-Joseph.

L'an de grâce 1871, Monsieur François Courard, révérend curé de Cheratte Notre-Dame désirant procurer à ses paroissiens un des plus purifiants moyens de salut, leur fit donner une mission. Cette mission fut donnée à la Toussaint. Les R.R. P.P. Joseph, Léon et St Omer exercèrent pendant dix jours, leur zèle apostolique au milieu des bonnes populations de Cheratte et des Hauteurs. Les paroissiens de Hoignée, de Sabarez et des Communes se firent remarquer comme toujours par leur affluence aux exercices religieux et par leur désir ardent d'écouter la parole de Dieu. Un soir, l'église de Cheratte était comble :

les paroissiens des Hauteurs avaient devancé l'heure des offices et laissèrent à peine une place suffisante aux paroissiens de Cheratte Notre-Dame dans le saint édifice. Ce soir-là, les paroissiens des Hauteurs dévorent entièrement une parole destinée à pénétrer leur âme de chrétiens d'une joie bien douce et légitime ;

le Père Joseph interpellera Mr le curé Courard qui fit preuve en cette occurrence d'un zèle ardent pour le salut des âmes et d'un désintéressement vraiment sacerdotal, émit le vœu que les paroissiens des Hauteurs eussent bientôt le bonheur de se voir constitués en paroisse : leur nombre important, la difficulté qu'ils éprouvaient de remplir leur devoir de chrétiens par suite de la longueur des chemins toujours pénibles, souvent impraticables qui les séparaient de l'église, leurs sentiments vraiment religieux qui se traduisaient par leur assiduité aux exercices de la paroisse, tels furent les motifs que développa le Père Joseph pour appuyer son vœu. Cette parole du Révérend Père était trop bien l'écho des désirs des habitants des Hauteurs pour ne pas être accueillie et saluée avec enthousiasme. Elle fut comme une semence divine qui devait germer et fructifier dans le champ des âmes à l'heure fixée par le père de famille.

Cependant, comme toute œuvre qui porte le cachet divin doit passer par le creuset des contradictions, le Père Joseph avait apporté dans le pan de sa robe de religieux, l'allégresse et le dépit, la paix et le trouble. Les cabaretiers qui forment comme un tiers état à Cheratte Notre-Dame s'émurent de la parole évangélique du religieux, l'esprit du mal, ennemi juré des œuvres de Dieu leur fit voir combien cette séparation allait être sensible à leur comptoir.

De leur côté, les habitants des Hauteurs reçurent cette parole comme l'expression de la volonté divine et forts de l'appui que leur prêtait Mr Courard, eurent enfin l'espoir de voir bientôt leur désir passer à l'état de réalité. Ce désir existait de longue date. Ce désir avait accompagné bien des vieillards dans la tombe et de temps immémoriaux, les paroissiens de Cheratte Notre-Dame avaient jeté ce défi aux paroissiens des Hauteurs : 'Le gland qui doit former le chêne destiné à vous procurer les planches de votre église, n'est pas encore planté '. Mais la parole du missionnaire avait planté ce gland, le désintéressement de Monsieur le Curé Courard le fit germer et les prières des habitants des Hauteurs devaient contribuer à donner à ce germe un accompagnement prodigieux.

Une circonstance vraiment heureuse se présenta : le renouvellement du conseil communal par suite de la dissolution de tous les conseils.

De tout temps, la majorité du conseil et le bourgmestre lui-même se trouvaient à Cheratte Notre-Dame.

Ces messieurs soignaient toujours les intérêts du chef-lieu de la commune, se souciant fort peu de leurs administrés des Hauteurs, à telle enseigne que les populations des hameaux de Hoignée, Sabaré et les Communes ne possédaient pas même d'école. Un jour, les principaux des susdits hameaux se dirent : mais nous formons une grande partie

des électeurs, nous n'avons qu'à vouloir sérieusement et la majorité nous sera acquise au conseil communal.

Dès ce moment, une lutte des plus sérieuses allait s'établir et le résultat devait être la continuation d'un état de choses des plus déplorables pour les Hauteurs ou le commencement d'une ère nouvelle : ère de justice et de réparation. Des deux côtés, on se prépara à la lutte avec un irrésistible entrain. Il s'agissait d'abord d'acquérir les suffrages des électeurs de Barchon car ils pouvaient faire pencher la balance du côté pour lequel ils émettraient leurs suffrages. Heureusement, nouveaux venus, ils devaient déposer non plus leur épée mais leurs votes sur le plateau des Hauteurs.

Pour donner une idée de l'ardeur qui animait les conseillers communaux de Cheratte Notre-Dame et des Hauteurs, voici une lettre envoyée par eux aux électeurs de la commune.

Voici d'abord, la circulaire adressée par Messieurs Warnant et Jean Deuse, conseillers pour la section des Hauteurs et S. Franck, D. Labeye de Barchon.

Hauteurs de Cheratte, 28 juin 1872.

A Messieurs les électeurs de la commune de Cheratte.
Messieurs,

Vos mandataires au conseil communal, soussignés, viennent répondre aujourd'hui à chaque point de la circulaire du 22 juin, signée des trois conseillers démissionnaires.

Et tout d'abord, nous sommes satisfaits des précieuses déclarations qu'elle renferme que nous allons récapituler et commenter.

Nous n'hésitons pas à dire la vérité aux électeurs.

Nous avons toujours reconnu (pas en séance, et alors !) et reconnaissons encore (et toujours sans restriction ?) que les hameaux des Hauteurs ont droit à une église mais ils reconnaissaient souvent plus urgent l'agrandissement et la restauration d'une église à Cheratte puisqu'ils en ont approuvé le projet.

Vous nous donnez sur ce point le démenti le plus formel. C'est, Messieurs, mais nous nous faisons forts aussi de prouver ce que nous avons avancé. Ainsi vous soutenez que l'année dernière à pareille époque le projet d'agrandissement et de restauration de l'église de Cheratte a été mis en avant ?

que pour mieux faire voir l'urgence de la chose, l'autorité diocésaine a accordé l'autorisation de dire quatre messes le dimanche. Le conseil de fabrique se réunit deux fois pour examiner le projet d'agrandissement ; l'honorable président du conseil et ses collègues sont là pour affirmer l'exactitude du fait. Un architecte est venu (pas à la

demande de Messieurs Decortis, Servais, Montrieux, c'est vrai) pour chercher un moyen convenable d'agrandir l'église à Cheratte ; l'ignorez-vous maintenant, Monsieur Montrieux, vous qui avez annoncé cette nouvelle dans votre cabaret ?

Soutenez-vous, Messieurs, qu'il est faux que des démarches ont été faites auprès de deux d'entre vous ? que vous vous êtes empressés d'accepter le projet ? Nous disons projet car on dressait déjà les plans...sur le pavé.

C'est vrai avec de la craie. On se faisait fort d'amener des collègues du Conseil à l'approuver. Si vous niez ces faits, acceptez notre proposition, formons un conseil d'arbitres. Car vous comprenez, Messieurs que nous ne pouvons ici entrer dans la citation d'honorables personnes plus ou moins étrangères à nos discussions. Nous vous attendons donc, Messieurs, nous conseillers des Hauteurs car nous avons cru de notre devoir de faire prédominer l'idée de bâtir une église pour nos hameaux, sur l'idée d'agrandir l'église de Cheratte ; nous n'avons pas voulu nous laisser leurrer ; nous poursuivons notre but ; une pétition se couvrant de signatures pendant qu'une souscription s'ouvrait pour couvrir les premiers frais de la bâtisse de notre église ou chapelle comme vous voudrez l'appeler.

Cette grosse question est portée à l'ordre du jour d'une séance du conseil : nos adversaires qui ont toujours reconnu et reconnaissent encore que les hameaux des Hauteurs ont droit à une église. Voyez leur circulaire du 22 reconnaissant le principe d'une érection d'église sur les Hauteurs.

Pour empêcher toute délibération (ils l'ont déclaré) ils font défaut à la séance une fois, deux fois, trois fois. Nous patientons, nous, majorité qui pouvions dès la première séance prendre une délibération. Est-ce Messieurs les électeurs de la violence ? Que dites-vous, Messieurs de cette démission collective faite processionnellement devant le conseil réuni ?

Nous n'avons voulu être vos complices (de quoi ? d'un crime ?) C'est ce qui nous a déterminés à donner notre démission'. Ah, nous le connaissons enfin le motif de votre démission !

'Pour ne pas être nos complices ' mais n'avez-vous pas protesté contre l'adoption du principe de construire une église sur les Hauteurs. Monsieur Servais n'avez-vous pas prié, Mr le Secrétaire de mentionner votre protestation au procès-verbal de la réunion ? Cela ne suffisait-il pas (mais pardonnez-leur, électeurs, ils ne savent ce qu'ils font) : mea culpa, disent-ils maintenant : 'Nous avons toujours reconnu et reconnaissons encore que les hameaux des Hauteurs ont droit à une église' mais elle nous fait perdre la tête.

Notre démission a pourtant eu son bon côté ; elle a ouvert les yeux' Merci, Messieurs de ce service arrivé par ricochet, aussi nous vous reconnaissons un mérite. Nous avons la satisfaction intime (ah que c'est doux la paix du cœur) de ne jamais avoir eu recours comme nos adversaires à la violence pour arracher au conseil l'approbation d'une chose, qui tout au moins ne vient pas en son temps et qui devient injurieux par là-même qu'on veut en faire une question de partis.

'.....à la violence pour arracher.... que vous êtes heureux de ne pas être non complices !' 'Violence' que d'avoir fait trois convocations pour une séance du conseil alors que nous pouvions délibérer dès la première fois.

'Violence' d'avoir obligé Messieurs Servais, Montrieux , Decortis à donner leur démission pour qu'ils ne fussent pas nos complices.

Nous conseillers , représentant la section de Barchon, vous prions de faire connaître de quel côté est la violence pour arracher un vote.

Nous le savons, Messieurs les Conseillers de Cheratte, vous comptez sur notre appui pour consacrer une injustice, pour vous complaire dans un trop vil intérêt où se montre le bout de l'oreille. Nous croyons ne pas avoir méconnu notre devoir ; nous avons voulu la justice distributive par notre vote libre, indépendant, basé sur la justice ; nous avons fait triompher le principe d'une érection d'une église pour les hameaux des hauteurs, malgré toutes les intrigues employées pour changer notre opinion. Electeurs, faites attention à cette lettre que nous publions dans l'intérêt de la bonne cause, de la vérité.

Cheratte, le 27 novembre 1871.

Monsieur Dupont,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que comme demain séance, monsieur Gilles Decortis est malade et j'ai parlé moi-même au Docteur Martin aujourd'hui et il m'a dit qu'il ne saura pas venir demain si vous êtes d'avis comme moi, nous remettrons la séance et faites le savoir à Monsieur Franck. S'il faut aller l'annoncer à Monsieur Franck, faites une réponse au porteur.

Je vous salue cordialement.

J.C. Servais

Si mon beau-frère est malade, il faut faire absence pour que le conseil ne puisse délibérer, s'assurer près de Franck, qu'il ne revienne pas.

Mon cher ami Franck,

J'ai l'honneur de vous prévenir que monsieur Gilles Decortis est malade, vous savez que c'est aujourd'hui, séance, j'ai écrit à Monsieur Dupont. Comme vous verrez la réponse qu'il m'a faite dans ma lettre ci-jointe, je vous prie s'il vous plait, mon très cher ami, d'agir comme je le pense,

révoquez la séance parce qu'il me faut aller voir Monsieur Thiry, mon neveu qui est dangereusement malade. Je vous préviens pour vous éviter de venir faire chemin inutile, réponse s'il vous plait au porteur. Je vous salue cordialement.

J.C. Servais

'Eh bien, électeur, jugez d'après cela. De quel côté est la violence pour arracher un vote. Pourra-t-on donner un démenti à cette précieuse lettre que nous tenons à la disposition de ceux qui veulent s'assurer de l'exactitude du fait.

Et chose que nous tenons tous à vous faire remarquer, Messieurs les conseillers qui s'étaient empressés d'accepter le projet d'agrandissement puisqu'ils se faisaient forts de le faire approuver par leurs collègues. Ces messieurs sont les grands adversaires à l'érection de notre chapelle. Ils disent que nous voulons ruiner la commune, que nous devons imposer des centimes additionnels. Vraiment, c'est plaisant. Pour Cheratte, toute dépense se justifie et on pourra créer des ressources pour y faire face.

Pour les Hauteurs, rien, rien, Jamais, on ne mettra une brique pour l'église des Hauteurs. Entendez-vous ce langage du conseiller échevin surveillant spécial de la route des Communes qui à ce titre s'est fait allouer un joli traitement de quelques centaines de francs.

Nous voulons augmenter les charges locales, dit-on. Ici, nous renvoyons Messieurs les démissionnaires à la réunion tenue pour la formation du budget de 1872 et à laquelle nos adversaires et nous avons rejeté à l'unanimité l'augmentation de cinq centimes additionnels fixée par elle malgré notre vote.

Ainsi, pouvons nous jamais augmenter les charges locales, sans l'assentiment de l'autorité supérieure, qui dans tous les cas juge du besoin réel de ces impôts et peut les fixer d'office.

Quand vous aurez eu le subside (pour l'église des Hauteurs) où la commune devait elle aller pour bâtir des écoles, dont les fonds étaient votés bien antérieurement à ce projet d'église. Mais vous vous aviez votre église en vue et vous ne regardez pas pour satisfaire votre caprice à ruiner la commune. Aussi,

Messieurs (mais ici on ne peut vous excuser) vous prétendez que l'on peut détourner de sa destination les sommes allouées, déterminée pour un projet approuvé. Vous qui nous renvoyez à la loi veuillez s'il vous plaît y revenir.

Les sommes allouées pour la bâtisse des écoles ne peuvent être détournées.

Les sommes allouées pour la voirie ne peuvent être détournées.

La demande vient de nous (c'est très vrai Messieurs) et vous l'avez accepté d'emblée ! Ce projet était juste mais notre projet d'église est injuste et vous l'avez repoussé ! Vous nous accusez, Messieurs les démissionnaires d'abandonner la rectification de la Voie Mélard pour appliquer l'argent à votre église. Messieurs, c'est tromper les électeurs. La députation permanente dans un arrêté daté du 13 mars 1872 publié dans le mémorial administratif page 105 décrète que la Voie Mélard en raison de son importance devra être réparée en premier lieu et qu'une somme de 1.000 francs est portée au budget de la voirie en 1872. Nous voulons ruiner la commune ! En effet, nous avons repoussé le projet de construire une école dans la Vieille Voie. Bâtir une école dans cet endroit nous avons dit dans notre première circulaire les motifs qui nous ont déterminés à repousser ce projet. Vous faites un grief à Monsieur Warnant d'en avoir accepté le principe. C'est vrai Messieurs qu'il a signé le projet avec vous et après vous dans la même séance, mais il était novice alors et il a reconnu son erreur. Et pour terminer, que parlez-vous de haines allumées sur les hauteurs !

Les briques de Monsieur Servais se sont donc changées en brasier ; Mr en a activé le feu que Monsieur Decortis a porté à trois atmosphères. Messieurs les électeurs, vous jugerez de quel côté se trouvent la bonne foi, la loyauté, la justice et le désintéressement dans les actes que nous venons de rappeler.

Ayant la conscience d'avoir loyalement rempli le mandat qui nous a été confié, nous nous présentons à nouveau à votre jugement pour le 1^{er} juillet.

Ont signé L. Franck, D. Labeye, Jean Deuse, N. Warnant. Les quelques jours qui précédèrent les élections furent des jours de courses, de démarches, de distributions des bulletins : les ateliers étaient convertis en forum où plus d'un tribun entretenait chez les électeurs l'ardeur fébrile qui se manifestait dans les plus humbles des ménages. Enfin, se leva le soleil du premier juillet, soleil qui devait éclairer la victoire des électeurs des Hauteurs. Pas un électeur ne s'abstint : enfin, les noms de leurs mandataires sortirent victorieux de l'urne.

Messieurs Warnant, J. Deuse, Maréchal Jacques, Jean Verdier furent élus à une grande majorité. Le 24 septembre 1872, Monsieur Warnant fût nommé bourgmestre. Cette nomination fut accueillie avec joie par les habitants des hauteurs et saluée de nombreuses détonations de boîtes et de gais cramignons.

Lorsque l'allégresse fut un peu calmée, Messieurs les conseillers mirent tout en œuvre pour réaliser le désir des habitants de Hoignée, Sabarez, et des Communes de voir s'élever au milieu d'eux une chapelle provisoire.

Une commission fut nommée de ce but. Elle était composée de Messieurs Warnant, Bourgmestre, Léonard Warnant, Jacques Gordenne, Jean Genotte, Antoine Danthine représentant le hameau de Hoignée ; de Messieurs Thomas Mariette, Jean Deuse, Jules Jacquet, Henri Jacquet, Julien Deuse, pour Sabarez, Messieurs Henri Verdin, Jacques Maréchal, Noël Vieillevoye, J. Mariette, Martin Etienne pour les Communes. Monsieur Thomas Mariette, catholique convaincu, aussi ferme que prudent, aussi éclairé que zélé, fut nommé président de la commission. Cette commission désignera le lieu de l'emplacement de la chapelle dans une prairie appartenant à Monsieur Jean Deuse et joignant la ferme Henri. Entretemps, une pétition demandant l'érection en paroisse distincte de Cheratte circula dans toutes les maisons des Hauteurs. Toute personne plus ou moins capable de tenir une plume eut à cœur dans les pages du volumineux cahier d'expression de ses ardents désirs en y apposant son nom.

Voici les noms contenus dans ce cahier, véritable musée reproduisant les écritures les plus diverses et parfois les plus primitives.

Suivent les noms des personnes qui ont signé la pétition (page 13, 14, 15, 16, 17, 18.)

Mais le désir général de voir s'élever une chapelle provisoire ne se manifestait pas seulement par une opposition peu coûteuse de signatures.

Il se traduisit également par une souscription où bon nombre d'habitants consultant plutôt la générosité de leur cœur que la capacité de leur bourse s'engagèrent à donner une somme que l'on n'était pas en droit d'attendre d'eux.

Ainsi je pourrais citer telle famille (Grandjean des Communes) ou l'aisance est loin de régner qui souscrivit une somme de 50 francs sur cette réflexion que fit la fille " les sabots que nous devrions user en allant à Cheratte nous coûteraient bien cette somme."

Voici les noms des principaux souscripteurs avec la quantité de la somme souscrite.

Suivent les noms des souscripteurs et la somme souscrite. Pendant que la liste des souscriptions qui s'élevèrent bientôt à la somme de 15.000 francs circulant dans les familles, Messieurs Warnant, Mariette et Deuse s'occupaient d'un plan d'une chapelle, qui loin d'être un modèle de construction fut cependant assez vaste pour contenir plus de quatre cents personnes.

Les travaux de maçonnerie furent adjugés à Pascal Lejeune de Hoignée qui employa à la bâtisse 22.000 briques. Joseph Stevens et Martin Frère de Cheratte Notre-Dame se chargèrent du travail de menuiserie. Pendant que la chapelle s'élevait elle ne cessa de recevoir journellement

la visite des habitants des hauteurs qui hâtaient de leurs vœux l'achèvement de l'édifice. Une assiette déposée dans le cœur recevait les pièces de monnaies que les curieux venaient y déposer et plus d'une fois les membres de la commission qui se rassemblaient à la chapelle pour délibérer entre eux virent la pauvre femme de ménage et l'humble ouvrier venir y déposer leur modeste offrande. Pendant que s'élevaient les murs de la chapelle, les conseillers communaux des Hauteurs adressaient à Monsieur le ministre de la justice une supplique demandant l'érection en paroisse des hameaux de Hoignée, Sabarez et des Communes. Le Conseil de Fabrique de Cheratte adressait au même fonctionnaire une autre pétition. L'esprit d'opposition qui régnait à Cheratte ne s'avoua pas vaincu et un jour Monseigneur l'Evêque de Liège reçut une lettre d'un conseiller communal de Cheratte demandant à sa grandeur de ne pas donner suite à la demande si légitime des habitants des hauteurs. Cette missive fut retournée à Monsieur le Curé de Cheratte avec ces mots écrits à la marge de la main de Monseigneur l'Evêque : prière à Monsieur le Curé de Cheratte, de nous dire ce qu'il pense de cette lettre : Monsieur Courard n'eut pas, de peine à faire reporter l'inanité des raisons alléguées par l'auteur de ce factum.

Voici cette lettre:

Monseigneur,

Je prends la respectueuse liberté en ma qualité de conseiller faisant fonction d'Echevin de la Commune de Cheratte de venir privément soumettre à l'appréciation de votre Grandeur certains motifs qui sont de nature à s'opposer à la demande de la création de la nouvelle paroisse de Hognée dont le conseil Communal est actuellement saisi.

L'intérêt particulier, Monseigneur, est ici en jeu. Certes les exigences des habitants de quatre hameaux de Sabarez, des Communes, du Pays de Liège et de Hognée sont quelque peu fondées vu la distance qui sépare les hameaux de l'église mère; mais cette distance est relativement minime. L'érection d'une église à Hognée ne raccourcira guère la distance pour le hameau de Sabaré ; les habitants du Pays de Liège continueront comme par le passé à se rendre à l'église de la Xhavée, les seuls hameaux des Communes et de Hognée auraient quelque avantage. Dans cette situation, n'y aurait-il pas lieu Monseigneur à arriver à une transaction en détachant Sabaré de l'Eglise mère pour la réunir à celle de Sarolay?

Cette conclusion aurait à mon avis l'avantage de créer quelques ressources à cette pauvre paroisse et d'améliorer la fonction de monsieur le curé de Sarolay.

Une route directe traversant Sabaré a ouvert des relations faciles avec Sarolay; les maisons de Sabarée les plus éloignées sont situées à une distance de dix minutes de cette dernière église.

Ajouter, Monseigneur, que la création d'une église à Hognée ferait peser de lourdes charges sur la fabrique, sur la Commune et les habitants de Cheratte.

Un point important que l'on ne doit pas perdre de vue, c'est que la position de Monsieur le curé de Cheratte serait en fait singulièrement amoindrie par la diminution considérable d'un calcul qui constitue le revenu de cette cure et partant la position du desservant de Hognée devrait être très précaire.

Pour ces considérations, n'y aurait-il pas lieu, Monseigneur, d'apporter un examen attentif dans cette question qui touche à plusieurs intérêts? De plus, pour l'érection de cette nouvelle église, nous en rencontrerons plusieurs situées dans un rayon distant les unes des autres de sept, dix ou quinze minutes.

Telles sont, Monseigneur, les considérations que j'ai cru bon et utile de soumettre à votre Grandeur dans la discussion d'un objet soumis au conseil communal et qui intéresse au plus haut point le curé de Cheratte, la Fabrique d'Eglise et la Commune.

"J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,
De votre Grandeur
le très humble et très dévoué serviteur"

Signé, J. Servais

Pendant que la pétition demandant l'érection de la nouvelle paroisse circulait dans chaque ménage, que la liste de souscription se couvrait de nombreuses signatures, que les diverses pièces dont il a été question plus haut, étaient adressées à l'évêché et au ministère de la justice, les travaux de la chapelle avançaient rapidement et le samedi 26 octobre 1872, un énorme bouquet hissé au fût de l'édifice annonça aux habitants des hauteurs qu'ils avaient enfin la chapelle tant désirée. Elle avait été commencée le mardi de Pâques et coûta quatre mille francs.

Mais les murs seuls existaient et la chapelle était veuve de tout ornement. En peu de jours elle reçut un ameublement convenable.

M.(?), dernier vicaire de Cheratte N D et M. Jean Genotte firent don d'une cloche pesant 49 Kg .

M. Léonard Warnant donna un lustre, Jean Mariette deux adorateurs – Barbe Mariette deux chandeliers et deux vases – Th. Mariette un Christ, d'autel et deux candélabres en bronze, Mme Percotte-Steenebruggen,

un lustre à pétrole – la famille Deuse Purnelle un missel relié en rouge – P. Debouxay, un Christ – Mme Vervin, deux bouquets rouges – les familles Etienne et Dessard les 14 stations qui furent placées provisoirement le long des murailles par le Bourgmestre assisté de M. Hubert Stene, Chef de la Jeunesse – Mme Franquet-Rikkir donna deux tableaux (Sacré Cœur de Jésus et Sacré Cœur de Marie) – la Jeunesse fit le don des deux statues de la Sainte Vierge et de Saint Joseph qui furent amenées à la Chapelle en voiture. Jacques Mariette et J. Genotte donnèrent deux sonnettes – Isabelle Frère de Cheratte donna deux chandeliers – Mme Veuve Debouxay, deux chandeliers et la famille Bailly également deux chandeliers. Cent chaises furent placées par leur propriétaire dans la chapelle.

Mme Beuven Detilloux de Liège donna le seau à eau bénite et le goupillon – Elisabeth Moutrieux et Barbe Schot la grande croix - la chaire de vérité nous fût cédée par le curé de Héron, – le confessionnal ayant appartenu à un vieux chanoine de Liège nous fut donné ; Melle Marguerite Colette donna une nappe d'autel, Melle Marie Fraikin fit le don d'une nappe de communion – M. le Curé Beuven donna 2 bouquets.

Une lampe et 4 chandeliers par M. Counet Genotte de Liège. La remontrance qui fut restaurée nous fut donnée par M. Cerfontaine, Curé de Sarolay.

La vierge de procession vient du couvent des Urbanistes à Liège et coûta avec son trousseau la somme de 550 francs.

Les Dames du St Sacrement nous ont fourni les ornements nécessaires à la célébration du culte.

Des nappes d'autel furent recueillies par les soins du Bourgmestre. Mr Léonard Warnant donna les deux bénitiers.

La chapelle était construite, un mobilier déjà suffisant la garnissait : un maître-autel avec six chandeliers, cent chaises et une petite cloche annonçaient que les paroissiens des Hauteurs avaient enfin un modeste sanctuaire : il n'y manquait plus rien...qu'un curé. Un jour du mois d'octobre 1872, l'auteur de cette petite notice reçut une lettre de Mgr l'Evêque par laquelle sa Grandeur l'invitait à se rendre à l'évêché. Mgr daigna me confier la mission de former la nouvelle paroisse : entreprise qui n'était pas sans difficulté, mais bien méritoire. J'obéis respectueusement au désir de mon Evêque. Le Dimanche suivant, Mr le Curé de Cheratte ND annonça aux paroissiens des hauteurs qu'ils assistaient pour la dernière fois aux offices comme paroissiens dans l'église de Cheratte et que le jour de la Toussaint qui était le vendredi

suivant, ils auraient la messe dans leur chapelle. Dire la joie que cette annonce officielle causa aux paroissiens des Hauteurs, serait chose difficile et ce fut d'un pas allègre et joyeux qu'ils gravirent la montagne pour porter la bonne nouvelle au sein de leur famille.

Quelques jours après ma nomination, je vins voir la paroisse dont Dieu, par l'entremise des supérieurs, me destinait la direction.

MM Courard, Mr Coenen, ancien curé de Cheratte et quelques confrères voisins voulurent bien m'accompagner. A notre arrivée chez Mr le Bourgmestre où se trouvait réunie la Commission organisatrice, nous fûmes reçus avec les démonstrations de la joie la plus visible. Tous les ouvriers de MM Warnant et Mariette sortant de leur atelier vinrent saluer leur premier curé en levant leur casquette en l'air et en poussant de vigoureux vivats, pendant que des détonations de boîtes annonçaient à la paroisse l'arrivée de son curé. Ces démonstrations m'émurent profondément et ce fut avec effusion et cœur que je serrai la main calleuse à tous ces braves ouvriers. Des boîtes furent également tirées à Sabaré par les ouvriers de M Th. Mariette. Bref, l'accueil si convivial des notables de la paroisse et les signes de joie dont nous fûmes témoins pendant notre passage, firent sur moi une impression des plus agréables, car ces manifestations étaient la traduction des sentiments religieux de ces bonnes populations. Le mercredi suivant, Mr l'abbé Hardy, ancien curé d'Herstal, délégué par l'Evêché vint, accompagné de Mr Courard et du nouveau curé faire la bénédiction solennelle de la chapelle qui fut mise, d'après les désirs exprimés par les paroissiens sous le patronage de St Joseph, patron spécial des ouvriers. Le vendredi suivant, fête de la Toussaint, la première messe basse fut célébrée à 7 heures et la gd messe à 9 heures.

Les paroissiens étaient heureux : c'était chose accomplie : leurs vœux légitimes et si longtemps formulés étaient enfin exaucés : ils avaient leur temple, leur curé et leurs offices. Les collectes de ce jour produisirent cent et quarante francs.

La tâche des paroissiens était terminée : celle du curé commençait. Il s'agissait d'obtenir du gouvernement notre érection en paroisse. Notre demande accompagnée des pièces à l'appui, malgré les démarches et les lettres de rappel resta sept mois au Commissariat d'arrondissement. Enfin, elle en sortit avec un avis favorable et fut présentée à la députation permanente qui, grâce à l'appui de Mr Laloup, greffier provincial, la fit transmettre huit jours après à l'Evêché avec un avis

également favorable. Elle resta trois jours à l'Evêché, qui l'envoya au ministère de la Justice avec prière instante de terminer cette affaire.

Mr Corbesier , Conseiller provincial,

Mr Emile Beco, secrétaire particulier au ministère de l'Intérieur, Mr Duguille, chef de division au ministère de la justice appuyèrent la demande de l'Administration Communale. Enfin les élections de juillet ayant maintenu le Cabinet Catholique au pouvoir, un arrêté royal sous la date du 17 août 1874 parut au moniteur et cet arrêté était ainsi conçu : « Par arrêté royal du 17 avril, le vicariat de Cheratte N.Dame est supprimé et les hameaux de Hognée, Sabaré et les Communes sont érigés en paroisse sous le nom de Cheratte St Joseph. »

Cet arrêt longtemps attendu, fut accueilli avec les démonstrations de la joie la plus profonde, les ouvriers travaillèrent peu ce jour-là dans les forges : des boîtes furent tirées chez M. Warnant, Mariette Th. J. Genotte, Martin Etienne, M Fourquet et annoncèrent aux paroisses d'alentour que les Hauteurs formaient religieusement et civilement une nouvelle paroisse. Cette joie qui se lisait sur toutes les figures, cette manifestation qui éclataient partout étaient une nouvelle preuve des sentiments religieux des paroissiens des Hauteurs et étaient le signe le plus convaincant que l'œuvre qu'ils avaient entreprise était véritablement l'œuvre de Dieu, à qui seul soient tout honneur et toute gloire !

Vive St Joseph !

C. Wilmet, curé.

Infrascriptus, S^{ti} Joseph in Cheratte parochus, testatur. Se re"cepisse tres titulos centum francorum census publici Belgarum regni. n°86720. n°86721. n°86722 notatos., hac conditione ut in per petuum quolibet anno, mensa maio creatur una missa private populo annuntianda pro defunct Domino Dubois. –Fructus ex aequo percipiantur a parochia et parochia, scilicet tum pro ipso parochia tum pro bono spirituali parochianorum.

Ibi tres titla ideico mei non sunt et integer ad successorem in parochia S^{ti} Joseph in Cheratte transmittendi

Autoritas M. Episcopi Leodiensis hac d? re consulta est.

M. Grandchamps, parochus

Cheratte S^{ti} Joseph die 5 mensis Junii 1884

Texte barré :

Hos titulos accepi à R. D. Grandchamps Cuni autem minorem fructum (3 ½ loco 4 %) referrent, juxta legem à Gubernic latan illos vendidi, pretio 306fr 69 cent. Novosque hac pecunia styatim emi, numeris 5803, 5805, 10863 notatos ;

Hi sunt atpriopes tituli dentum franc. Census publici Belgarum regni, ad meos successores integre transmittendi.

J. Simonet, pastor.

Cheratte ad S^{tum} Joseph, die 24 februarii 1887

Il faut noter que le Pasteur nommé plus haut a lui-même aliéné ces titres et ne m'a rien laissé. Par le secours de la Providence, j'ai recherché ce capital et la fondation est faite officiellement.

JJ Hardy Curé

Je n'ai pas eu la fortune de trouver, en arrivant sur les hauteurs, la somme de 300 frs, dont il est question ci-dessus. Cependant je me suis hâté d'arranger cette affaire, le conseil de fabrique m'en ayant donné le moyen.

Th R ?

NOTICES

Sur la construction de l'église de Cheratte St Joseph

Je me propose, avec la grâce de Dieu, de continuer le récit si bien commencé par Mr Wilmet, premier curé de Cheratte St Joseph, des choses mémorables accomplies par les paroissiens des Hauteurs. J'obéis en cela au désir exprimé naguère par Mgr Doutreloux, notre révérendissime Evêque, le 27 août 1889, lors de la consécration de notre église.

Avant tout, je donnerai une petite notice de mes vénérables prédécesseurs qui continuent aujourd'hui avec tant de zèle, dans d'autres paroisses le bien qu'ils ont fait ici. Nos successeurs voudront bien se souvenir aux pieds de l'autel des prêtres qui ont travaillé à l'érection de l'église, et de tous ces bons paroissiens qui nous ont aidés non seulement de leurs encouragements mais encore de leurs généreuses offrandes.

Monsieur **Clément Wilmet**, 1^{er} curé de la nouvelle paroisse de Cheratte-St Joseph a été ordonné prêtre en 1863 ; il a été successivement vicaire à Ans et à Verviers N.Dame. il était dans cette dernière église, au moment de la création de notre paroisse, le vicaire d'un ancien curé de Cheratte, Monsieur Coenen, qui professe toujours un estime particulier pour nos Hauteurs. Mr Coenen ne consentit à perdre son vicaire, Mr Wilmet, que pour le donner, comme curé, à ses amis de Cheratte-St Joseph.

Monsieur Wilmet n'a rien négligé pour établir la nouvelle paroisse sur des bases solides : outre, qu'il a constamment travaillé à la grande œuvre de la nouvelle église, et qu'à cette fin, il a réuni de nombreuses ressources, il a fait fleurir la piété parmi ses ouailles : la fréquentation des offices plus assidue que partout ailleurs et les nombreuses communions mensuelles en font foi. Il a établi des confréries de la Ste Vierge et de St Joseph, la célébration du premier vendredi du mois et l'apostolat de la prière, l'œuvre des églises pauvres. Il a fourni la sacristie d'ornements riches pour notre médiocrité, il a fait l'acquisition d'un magnifique dais pour la procession, de deux belles bannières de

la Ste Vierge et de St Joseph, de nombreux oriflammes pour enfants. C'est ainsi que dès la première année, la procession des Hauteurs a été réputée, la plus belle des environs.

Mr le curé Wilmet s'est attaché au plus haut point le cœur de ses paroissiens. Son souvenir ne sera jamais effacé de leur mémoire. Quand il quitta notre paroisse pour diriger celle de Liers que Mgr l'Evêque lui donna en récompense de son zèle, il y eut dans nos trois hameaux un immense deuil, il ne fallait rien moins que l'arrivée de Mr Fabry pour y ramener la joie.

Monsieur Wilmet n'a pas eu la consolation de bâtir l'église, objet de tous ses vœux : néanmoins le mérite de cette construction lui revient pour une très grande part.

Monsieur **François Fabri** a été ordonné prêtre en 1871, vicaire d'abord à Sainte Marie, puis à St Denis à Liège, il a été curé de Cheratte St Joseph en octobre 1877 jusqu'en décembre 1880

Monsieur Fabri, comme M. Wilmet, a conservé à notre paroisse cet excellent esprit de foi, cette pratique des sacrements, cet attachement à son église qui font sa force. Aussitôt après son arrivée, il a mis tous ses soins à obtenir l'érection d'une église. Mais il avait devant lui une administration communale sinon hostile, au moins indifférente, et les fonds qu'il avait en partie donnés, en partie recueillis au dehors, il n'a pu les utiliser lui-même.

En décembre 1880, Mgr Doutreloux promut Mr Fabri à la cure du Val St Lambert, et le remplaça à St Joseph par l'auteur de cette chronique.

En Janvier 1881, je vins visiter la paroisse des Hauteurs ; le triste spectacle que m'offrit la pauvre chapelle provisoire presque en ruines menaça d'abattre mon courage. La bienveillance avec laquelle je, fus reçu dans la suite par la population, le désir que je vis partout éclater de remplacer par un nouveau temple la pauvre chapelle, la générosité qu'on était prêt à déployer partout pour créer les ressources nécessaires, ranimèrent mes forces : je m'attachai à un peuple que je reconnus profondément religieux, et je me mis avec bonheur à son service.

Aussi bien la Providence est-elle venue à notre secours : le Bon Dieu a béni ma mission, que son Saint nom soit loué « Soli deo honor et gloria » !

I. Les négociations

Le résultat des élections communales du 1er juillet 1872 fut l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle administration. Cette administration dont le programme électoral avait compté en première ligne la construction d'une église sur les Hauteurs, ne fut point fidèle à ses engagements. Non pas qu'elle devint hostile à l'érection du temple, mais eut la faiblesse de céder aux influences de la députation permanente, dont la grande préoccupation était déjà de favoriser l'enseignement officiel, de préférence à tout. Au lieu donc de satisfaire aux vœux unanimes des paroissiens de Cheratte – St Joseph, on construisit en 1876 deux nouvelles écoles communales, vrais palais, dignes d'abriter les enfants des plus nobles familles.

Ces écoles devinrent le gouffre où s'abimèrent les finances communales, et on se trouva désormais sans ressource pour la maison de Dieu.

A la vérité, le Conseil Collégial, dans la séance du 10 avril 1876, vota un subside de 30.000 francs en faveur de la nouvelle église, subside confirmé par plusieurs autres votes subséquents, mais jamais réalisé. Que faire avec des votes ? Il fallait autre chose que de bonnes intentions, et que de belles promesses, trop pompeuses pour être jamais exécutées.

Le Conseil de fabrique eut donc beau agiter constamment la question de la nouvelle église, en vain fit-il dresser des plans : en présence de l'impossibilité où était la commune de faire face à ses riches promesses, comme aussi de la légèreté de caractère dont faisaient preuve plusieurs membres de l'administration communale, il ne put aboutir.

Suivent les décisions de la commune relatives à son célèbre subside de 30.000 francs et les lettres envoyées par la fabrique aux autorités supérieures.

*Copie de la séance tenue par le Conseil Communal de Cheratte
le 10 avril 1876*

« Etaient présents M.M. Nicolas Warnant président, Stevens, Deuse, Thiry, Labeye, Maréchal, Verdin et Gilliquet.

Ordre du jour

1. Prendre une décision pour connaître la somme que la Commune prendra à la charge dans la dépense à résulter de la construction d'une église sur les hauteurs de Cheratte.

« Le Conseil passe à l'art. 1 à l'ordre du jour.

Après un débat approfondi sur la question, le Président met aux voix la question de savoir quelle sera la part contributive que la commune prendra à la charge dans les frais de construction d'une église sur les Hauteurs de Cheratte. La réponse à cette question a été que cinq membres votent une somme de trente mille francs et trois celle de vingt cinq mille francs.

« En conséquence la somme de trente mille francs est admise comme résultat de la majorité, avec la déclaration que cette dernière somme ne sera dépassée pour aucune raison soit de plans, devis ou frais supplémentaires.

Ont signé : MM. Warnant, Deuse, Labeye, Thiry, Maréchal, Gilliquet, Verdin.

Séance tenue par le Conseil Communal de Cheratte le 29 septembre 1876

« Etaient présents : MM. Warnant président, Franck échevin, Deuse, Labeye, Maréchal, Gilliquet, Verdin.

Ordre du jour : ... 5. Créer des ressources pour que la commune puisse couvrir les dépenses communales mises à la charge.

« Le Conseil, considérant que les ressources de la Commune sont insuffisantes pour payer les dépenses mises à la charge, et qu'il y a lieu de créer des centimes additionnels au principal des contributions foncières et personnelles et du droit de patente est unanimement d'avis d'ajouter aux centimes additionnels payés présentement au profit de la Commune vingt cinq centimes nouveaux, à pourvoir pour la 1ère fois en 1877, pour le terme de six ans ».

Ont signé : M.M. Warnant, Deuse, Labeye, Maréchal, Verdin.

Trois lettres de la fabrique aux autorités supérieures pour obtenir que la Commune exécute ses engagements.

« Cheratte – St Joseph le 28 octobre 1876

A Messieurs les Président et Membres de la Députation Permanente.

Messieurs,

« Par un arrêté royal du 17 août 1874, les trois hameaux de Hoignée, Sabaré et les Communes comprenant près de 1400 habitants, ont été érigés en paroisse. Les paroissiens, sans subside aucun, ont construit une chapelle provisoire qui leur a coûté plus de 4000 francs. Mais cette chapelle construite depuis près de 5 ans est très insuffisante pour la population, est malsaine et est loin de présenter les garanties sérieuses de solidité. La population de la paroisse a donc compris la nécessité de bâtir une église modeste mais suffisante pour les paroissiens. Ceux-ci se sont cotisés et ont réuni une somme de quinze mille francs qui sont en mains de la Fabrique.

« La Commune nous a promis son concours, car l'administration qui à l'unanimité de ses membres avait reconnu la nécessité d'une église, nous a voté un subside de 30.000 francs. Or pour couvrir ce subside, il était bien convenu entre les membres du conseil de fabrique et du conseil communal qu'il était nécessaire d'augmenter les charges des contribuables de 29 centimes additionnels. Ces 29 centimes ont été votés dans la dernière séance du conseil communal.

« Or, Messieurs, en prenant connaissance du budget voté à cette dernière séance, quel n'a pas été l'étonnement de tous les contribuables en voyant qu'à ce dernier budget aucune somme n'a été allouée pour la construction de notre église, contrairement aux conventions survenues entre le Conseil Communal et le Conseil de Fabrique.

« En présence de cette situation, je viens, Messieurs, protester au nom du Conseil de Fabrique et au nom des contribuables et des 1400 paroissiens des Hauteurs. Je tiens, Messieurs, à votre disposition une protestation analogue signée par tous les habitants de la paroisse.

« En prenant connaissance du budget, j'ai vu que les dépenses générales s'élèvent à la somme de 12963 francs 83 centimes et les recettes générales de 16911 francs 38 centimes, ce qui donne donc un boni de 3947 francs 99 centimes. La Commune, Messieurs, ne pourrait-elle pas contracter avec ce boni un emprunt pour nous aider à la construction de notre église.

« Espérant, Messieurs, que vous voudrez accueillir favorablement ma requête, j'ai l'honneur de vous présenter l'expression de ma parfaite considération.

Le Président de la Fabrique,
(Signé) Thomas Mariette.

Cheratte – St Joseph le 4 janvier 1877

Monsieur le Ministre,

«Veuillez me pardonner, si comptant sur votre bienveillance habituelle, je viens un instant vous distraire de vos travaux importants et si multiples : j'aurais besoin d'un renseignement. Voici, M. Le Ministre ce dont il s'agit.

« Il y a quatre ans, à peu près, un arrêté royal, sur l'avis favorable et unanime de l'Administration Communale de Cheratte, province de Liège et de la députation permanente, a soustrait de la paroisse de Cheratte – Notre Dame, les hameaux de Hoignée, Sabaré et les Communes, et les a érigés en paroisse distincte sous le nom de Cheratte St Joseph, la nouvelle paroisse compte quatorze cents habitants.

« L'administration communale ayant reconnu la nécessité de construire une église dans la nouvelle paroisse, a voté à l'unanimité une somme de trente mille francs pour aider à la construction de cette église. Depuis lors, une opposition systématique semble s'introduire dans le sein du conseil de la part des conseillers de Cheratte - Notre Dame, et tendrait à faire fi de leurs engagements.

« Or, M. Le Ministre, la chapelle provisoire petite et misérable, bâtie par mes paroissiens en 1872, est loin, d'après l'avis de M. Goffart,

architecte, de présenter les garanties voulues de solidité, ce qui, dans un temps plus ou moins rapproché, pourrait amener une catastrophe.

« Comme vous le voyez, M. Le Ministre, ma position et celle de mes paroissiens est excessivement précaire, d'autant plus que la Fabrique possédant un capital de 20.000 francs donnés par les paroissiens ne peut pas mettre la main à l'oeuvre.

« L'Administration Communale a demandé à la Députation Permanente l'autorisation d'établir une tombola : les lots affluent, mais cette administration supérieure, saisie de notre demande, n'a pas encore accordé l'autorisation au Conseil de Fabrique, de sorte que nous sommes dans l'impossibilité de nous créer de nouvelles ressources.

« Dans cette situation, M. Le Bourgmestre me charge, M. Le Ministre, de vous demander s'il n'y aurait pas lieu de mettre l'Administration Communale en demeure de remplir les engagements envers la fabrique de la paroisse, et dans l'affirmative, il désirerait connaître la marche que la loi permettrait de suivre.

« Dans l'espoir etc.

(Signé) Ch. Wilmet, Curé.

Cheratte – St Joseph le 25 avril 1877

Monsieur le Gouverneur,

« Les soussignés, habitants des hameaux de Hoignée, des Communes et de Sabaré, Commune de Cheratte ont l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

« Un arrêté royal sous la date du 17 août 1874, sur l'avis unanime du Conseil Communal et de la Députation Permanente a soustrait nos hameaux de la paroisse de Cheratte et nous a érigés en paroisse distincte. Nous formons une nouvelle paroisse de près de 1400 habitants.

« Avec nos seuls deniers nous avons en 1872 construit une petite chapelle provisoire. Cette chapelle est loin de présenter les garanties suffisantes de solidité : en effet, les poteaux supportant la toiture sont en sapin, assis sur les maçonneries à niveau du sol et pourrissent par suite de l'humidité. L'ensemble de la construction repose sur les panneaux en briques de 0,12 centimètres d'épaisseur. Outre qu'elle est insuffisante pour la population, l'état de délabrement dans lequel elle se trouve pourrait, d'après l'avis de M. l'architecte Goffart, occasionner dans un avenir peu éloigné une catastrophe dont nous serions peut-être les victimes. Pourrions-nous, M. Le Gouverneur, vous prier de bien vouloir charger M. l'architecte provincial de faire une enquête sur l'état de la chapelle.

« Le Conseil Communal dans sa séance du 10 avril 1876 a voté la somme de 30.000 francs pour aider à la construction de l'église dont les plans et devis s'élèvent à la somme de 52.000 francs. La Fabrique possède actuellement un capital de 10.000 francs, somme qui sera versée à la première demande de la Commune. Dix autres milliers de francs ont été souscrits par les habitants. Le terrain destiné à l'emplacement de l'église est fourni gratuitement à la commune. Malgré ces avantages et malgré les engagements pris par le Conseil Communal, nous en sommes, M. Le Gouverneur, au même point de départ qu'il y a cinq ans. Confiant dans votre bienveillance pour vos administrés, les soussignés viennent respectueusement vous demander de bien vouloir inviter le Conseil Communal à remplir enfin les engagements et vous prient, M. Le Gouverneur, d'agréer l'hommage de leur considération distinguée ».

Signature

.....

.....

Cette lettre fut envoyée le 28 avril par M. Le Gouverneur à M. Le Commissaire d'arrondissement avec cette mention : « Renvoyé à M. Le Commissaire d'arrondissement de Liège afin d'un prompt rapport après avoir entendu le Conseil Communal.

Rien de sérieux ne fut fait, et Monsieur Wilmet, en octobre 1877, fut appelé par Monseigneur l'Evêque à la cure de Liers. Monsieur Fabri son successeur reprit les négociations avec la commune. Après avoir obtenu grand nombre de promesses, le

Conseil de Fabrique se réunit et prit la délibération suivante.

Séance du 6 octobre 1878

« Le conseil de fabrique de l'église des Hauteurs à Cheratte, dans la séance du 6 octobre décide :

1. L'église sera placée au terrain de M. Henry, au chemin dit du « trait d'union ».
2. Le conseil adopte le plan ci-joint fait par M. Halkin dont le devis s'élève à la somme de 53.449 francs et décide que l'adjudication des travaux se fera en deux parties : premièrement, le vaisseau dont le devis est de 41.216, deuxièmement la tour dont le devis est de 12.227 francs.
3. Pour exécuter les travaux, nous comptons d'abord sur les 30.000

francs votés par le Conseil Communal, et ensuite sur une somme de 20.000 francs fournie à la fabrique par des collectes en dehors de la paroisse et les souscriptions des paroissiens. »

Fait en séance du 6 octobre 1878.

(Signés) Thomas Mariette, président, Jean Genotte, Hubert Stène, Dieudonné Bronsin, Jacques Maréchal et F. Fabri Curé.

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal du 14 novembre 1879

« Présents : MM. Jean Deuse président, Randaxhe, Médard, Lixon, Decortis, Andrien et Maréchal.

« Le conseil, vu l'ajournement des centimes additionnels mentionnés à l'article 1er de l'ordre du jour.

« Donne un avis favorable pour la construction de l'église des Hauteurs, reconnaît avoir voté une somme de 30.000 francs pour cette construction, déduction faite des subsides à accorder par l'Etat et la Province montant à 1/3 du prix de l'adjudication à faire.

« Il émet le vœu que les membres de la fabrique d'Eglise St Joseph commencent sans retard cette adjudication, le conseil prend comme l'obligation de fournir les fonds qui seront à sa charge au besoin.

Signé : les membres désignés ci-dessus.

Le conseil de fabrique fit la réponse suivante à la communication qui lui fut adressée des résolutions de la Commune :

« Messieurs, nous avons l'honneur de vous accuser réception de la copie conforme de votre délibération du 14 novembre 1879 que vous avez bien voulu nous faire servir.

Nous vous remercions de la décision que vous avez prise ce jour en notre faveur, et pour qu'il ne reste pas place à l'équivoque, nous nous permettons de vous dire comment nous avons compris votre délibération.

Si nous comprenons bien, le Conseil s'engage :

1. A fournir la somme de 30.000 francs pour la construction de l'église, qu'on obtienne des subsides ou que l'on n'en obtienne pas. Les subsides à venir profiteront à la Commune. Nous vous promettons d'agir dans la mesure de nos moyens pour obtenir des secours de l'Etat et de la Province.
2. A faire suivre les fonds au fur et à mesure que les travaux l'exigeront, ensuite que le Conseil de fabrique n'ait aucune responsabilité vis-à-vis de l'entrepreneur par suite de retard des

paiements.

Recevez etc,

(Signés) Mariette, Maréchal, Bronsin, Stène, Genotte, Fabri.

Séance du conseil de fabrique du 30 novembre 1879

« Le conseil de fabrique dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, autorisée par Monseigneur l'Evêque de Liège, au local ordinaire de ses séances.

« Etaient présents : MM. Mariette, Maréchal, Bronsin, Genotte, Stène et Fabri.

« Le conseil, vu la délibération du Conseil Communal du 14 novembre 1879,

Vu que la fabrique dispose dès aujourd'hui d'une somme de 11300 francs pour la construction de l'église et qu'elle est assurée de parfaire la somme de 15.000 francs qu'elle s'est engagée à fournir par une souscription

« Vu surtout l'état de délabrement et d'insalubrité de la chapelle provisoire,

« Décide de commencer sans retard la construction de l'église et en conséquence de prier Messieurs les Présidents et Membres de la députation permanente de l'autoriser à mettre en adjudication les travaux de cette construction suivant les plans et devis de M. Halkin, architecte à Liège.

« Fait en séance le 30 novembre 1879

« Ont signé : MM. Mariette, Maréchal, Bronsin, Genotte, Stène et Fabri.

En conséquence, plans et devis de la nouvelle église, décisions de la fabrique et du Conseil Communal furent envoyés aux autorités supérieures. A la date du 12 février 1880, M. le Gouverneur écrivit à M. Le commissaire d'arrondissement :

« Avant de donner suite à ce projet, je vous prie d'inviter les administrations intéressées à établir d'une manière précise qu'elles seront en possession des ressources suffisantes pour assurer l'entier paiement de la dépense, alors même qu'elles n'obtiendraient aucun subside de la Province ni de l'Etat ».

Le 29 février 1880, le Conseil de fabrique répondit à M. Le Gouverneur qu'il était en possession d'un capital de 12300 francs, qu'un

legs de 500 francs exigible dès le commencement des travaux avait été fait en sa faveur par Dame Marie Barbe Lebeau, veuve de Hubert Detilloux, et qu'enfin une somme de 6500 francs était garantie par des souscriptions de paroissiens. Il rappela en outre qu'il avait décidé, en vue de ne pas contracter de dettes, de ne pousser les travaux que d'après les ressources dont il disposerait, que l'adjudication serait faite en deux parties.

De son côté, le Conseil Communal vota le 5 mars 1880 la perception de 19 centimes additionnels : 12 centimes au principal des contributions foncières et 7 centimes au principal des droits de patente.

Hélas, ces généreux efforts ne devaient pas être couronnés de succès.

Voici en effet ce que répondit M. Le commissaire en date du 8 juin 1880 :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous envoyer les pièces ci-jointes relatives à la création des ressources destinées à faire face à la dépense à résulter de la construction de l'église St Joseph, en vous priant de vouloir bien remarquer que ces ressources ne s'élèvent qu'à 1030 francs, ce qui est insuffisant pour parvenir à contracter un emprunt de 30.000 francs.

« Il y a lieu de remarquer en même temps, Messieurs, que cet emprunt ne pourra être effectué par l'entremise de la Société du Crédit Communal, le fond communal étant totalement épuisé.

« Il sera donc nécessaire, Messieurs, que cette affaire fasse l'objet d'un nouvel examen de la part du Conseil.

Le Commissaire
(Signé) Jamme

Dans la séance du 26 juillet 1880, le Conseil Communal se borna à ajouter cette affaire. Au mois de décembre suivant, M. Fabri fut promu à la Cure du Val St Lambert.

En 1877 se passait un fait qui semblait ne devoir se lier en rien à la création de l'église des Hauteurs et qui en réalité, sauva la situation.

Barchon érigé en paroisse distincte depuis nombre d'années, n'avait pas d'existence particulière comme commune : il ne formait qu'une section de Cheratte. Sous l'administration de M. Le bourgmestre Warnant, ses habitants tentèrent d'obtenir leur séparation de Cheratte, et

après de longues discussions, ils obtinrent du Conseil Communal un avis favorable.

En donnant cet avis favorable, le Conseil Communal de Cheratte imposa à la nouvelle commune d'intervenir dans les dettes générales contractées pendant l'union, et qui s'élevaient à 87.000 francs : il voulut que Barchon en supportât la 6ème partie. Et comme rien ne manquait là en fait de grands travaux exécutés, il stipula formellement que la future commune verserait à Cheratte, pendant 66 ans, une rente annuelle de 500 francs, et pour sa part « dit la délibération communale dans les emprunts à faire ultérieurement ». Ces dispositions furent approuvées par l'arrêté royal de juillet 1878 portant érection de la commune de Barchon.

Le clergé des Hauteurs ignorait la dernière clause, et la commune utilisait généralement la rente de Barchon pour équilibrer son budget.

Rencontrant un jour mon paroissien Nicolas Warnant, ancien bourgmestre, je causai avec lui, questions église et lui demandai s'il ne connaissait point des fonds communaux libres de charges et susceptibles de servir de base à un emprunt. Il me révéla la rente de Barchon. Je me rendis aussitôt au secrétariat communal, j'y examinai les archives et je pus m'écrier comme Archimède : EUREKA!

La redevance annuelle de Barchon étant complètement libre, la Commune pouvait aisément l'affecter à un emprunt de 10 à 11.000 frs. Restait à trouver un particulier qui voulût contracter cet emprunt : je m'en ouvris à mon paroissien, Louis Debouxthay, riche propriétaire, excellent catholique, dévoué entièrement à l'oeuvre de l'église. Mr Louis Debouxthay, avec le consentement des siens, se mit à ma disposition, offrant un capital de 11.000 frs. Remboursable en dix ans, aux intérêts de 4% garantis par la rente barchonnaise. La paroisse de Cheratte St Joseph doit des actions de grâces à la famille Louis Debouxthay, sans le dévouement de laquelle tous nos efforts fussent restés stériles.

Je remerciai la Providence qui venait si heureusement à notre secours, et je me résolus à reprendre les négociations avec la commune, sur la base d'un subside de 11.000 frs. Mieux valait en définitive ce modeste secours, qu'une promesse irréalisable de 30.000 francs.

*« Conseil de fabrique de Cheratte St Joseph.
Séance du 1er Dim. de juillet 1881.*

« Etaient présents : MM. Jean Mariette, Président, Jacques Maréchal, Dieudonné Bronsin, Hubert Stène, André Vanhay et Grandchamps Curé.

« Ordre du jour 3ème : construction de l'église,

« 3ème : le conseil, ayant reçu de Messieurs les Conseillers Communaux l'assurance nouvelle de leurs bonnes dispositions en faveur de la construction de l'église, ayant reçu aussi information de Mr le Curé que Mr le Gouverneur et la Députation Permanente lui avaient promis leur bienveillant appui, en présence de l'état de plus en plus mauvais de la chapelle.

« Décide de tenter un nouvel effort pour pouvoir enfin construire l'église.

« Le grand obstacle étant le manque de ressources de la commune, le conseil décide d'inviter la commune à consacrer à la construction de l'église la rente de 500 francs que lui doit Barchon, seuls fonds qui lui permettent de contracter un emprunt.

« Cette rente donnant lieu à un emprunt de 11.000 francs. La fabrique se contentera de cette somme pour le présent.

« En conséquence le conseil joint au budget la pièce suivante :

« Le conseil,

« Après avoir constaté derechef l'imminente caducité de la chapelle qui sert provisoirement d'édifice de culte, et l'absolue nécessité de la remplacer par une église qui réponde aux besoins de la population.

« Considérant que le projet de construction de la nouvelle église soumis de 1876 à l'approbation des autorités supérieures, n'a pu recevoir son exécution jusqu'ici faute de ressources.

« Considérant que ce manque de ressources provient principalement de ce que la commune, ayant voté un subside de 30.000 frs pour subvenir, conformément aux articles 37 et 92 du décret du 30 décembre 1809, à l'insuffisance bien connue de la fabrique, n'a pu réaliser cette somme, ni même suffisamment justifier des moyens de la réaliser.

« Considérant d'autre part que, vu l'état déplorable de la situation actuelle, il importe au plus haut point de commencer les travaux dès le printemps de l'année 1882.

« Décide à l'unanimité des membres présents :

« 1. de demander à la commune un subside de 11.000 francs, somme qu'elle peut réaliser en engageant une rente de 500 francs imposée lors de la séparation pour le terme de 66 ans à Barchon « pour sa part dans les emprunts à faire ultérieurement » et ce en faveur de la commune de Cheratte.

« A la Province un subside de 6000 francs,

« A l'Etat, un subside de 15.000 francs

Soit en tout 32.000 francs, la fabrique prenant à sa charge le reste de la dépense s'élevant à environ 52.000 francs.

« 2. De porter à cette fin ces diverses sommes en crédits au budget pour l'année 1882.

« 3. D'adresser une copie de la présente délibération à M. Le Ministre de la Justice, une autre copie à M. Le Gouverneur, à la Province, en les faisant précéder des explications nécessaires et d'amener une troisième copie au budget susdit qui sera transmis prochainement aux autorités compétentes pour avis et approbation.

« (Signés) Mariette, Maréchal, Bronsin, Stène, Vanhay, Grandchamps.

Cette lettre donnant lieu à un emprunt de 11.000 francs, la Fabrique se contentera de cette somme pour le présent.

En conséquence, le conseil joint au budget la pièce suivante :

< Le conseil, après en avoir constaté de l'imminente caducité de la chapelle qui sert provisoirement d'édifice du culte et l'absolue nécessité de la remplacer par une église qui réponde aux besoins de la population ;
Considérant que le projet de construction de la nouvelle église soumis depuis 1876 à l'approbation des autorités supérieures, n'a pu recevoir son exécution jusqu'ici faute de ressources ;
Considérant que ce manque de ressources provient principalement de ce que la commune, ayant voté un subside de 30.000 francs pour subvenir, conformément aux articles 37 et 92 du décret du 30 décembre 1809, à l'insuffisance bien connue de la fabrique, n'a pu réaliser cette somme, ni même suffisamment justifier des moyens de la réaliser ;
Considérant d'autre part que, vu l'état déplorable de la situation actuelle, il importe au plus haut point de commencer les travaux dès le printemps de l'année 1882 !

“ Décide à l'unanimité des membres présents “

1) de demander à la commune un subside de 11.000 francs, somme qu'elle peut réaliser en engageant une rente de 500 francs imposée lors de la séparation pour le terme de 66 ans à Barchon pour sa part dans les emprunts à faire ultérieurement, et ce en faveur de la commune de Cheratte.

A la province un subside de 6.000 francs

à l'état un subside de 15.000 francs.

Soit en tout 32.000 francs, la Fabrique prenant à sa charge le reste de la dépense s'élevant à environ 52.000 francs ;

2) de porter à cette fin ces diverses sommes en crédits au budget pour l'année 1882

3) d'adresser une copie de la présente délibération à Monsieur le Ministre de la Justice, une autre copie à Monsieur le Gouverneur de la Province, en les faisant précéder des explications nécessaires, et

d'annexer une troisième copie au budget susdit qui sera transmis prochainement aux autorités compétentes pour avis et approbation.

Ont signé : Mariette, Maréchal, Bronsin, Steen, Vanhay, Grandchamps.

Justice doit être rendue à qui le mérite : cette fois, la commune accepta résolument les propositions de la Fabrique et réclama des autorités supérieures

l'autorisation de contracter un emprunt de 11.000 ; l'administration communale était pour l'heure composée de Messieurs Jean Deuse, Bourgmestre, Jacques

Maréchal, et P. Randaxhe échevins, P. Andrien, Médard, Lixon , et Thomas Deuse Conseiller.

La députation permanente nous fut également favorable et elle envoya au gouvernement avec un avis favorable la demande de la commune.

Entre temps, je pris connaissance du projet de construction élaboré par Monsieur l'Architecte Halkin ; incapable de juger par moi-même de la valeur de ce projet, je consultai des hommes religieux et réputés, amis de l'architecture chrétienne, Monsieur Jules Hellig (?) entre autres, l'éminent artiste liégeois.

Tous furent d'avis qu'il y avait lieu de rejeter les plans de Monsieur Halkin

comme représentant une église d'un gothique douteux et d'une solidité précaire.

On me conseilla fortement de m'adresser à l'un des fondateurs de l'académie St Luc Monsieur Auguste Van Assche de Gand qui venait de donner une preuve éclatante de son rare mérite en restituant l'église primaire de St Martin à Liège son cachet primitif. Je fis part de tout cela à mes vénérables prédécesseurs qui étaient entrés en relation avec Monsieur Halkin et comme ils partagèrent l'avis des hommes compétents que j'avais consultés, j'écrivis au célèbre architecte Gantois ; Monsieur Van Assche accompagné de son ancien élève, Monsieur Edmond Jamar de Liège et du Révérend Monsieur Cruls, doyen de St Martin à Liège vint à Cheratte dans le courant de l'été 1881.

Après mûr examen de la situation topographique, ces Messieurs furent d'avis qu'il y avait lieu de construire une église romane en pierres de grès houiller, de la localité ou des environs.

Monsieur le Bourgmestre Jean Deuse, Jacques Maréchal Echevin et Président du bureau des marguilliers, Jean Mariette, Président du Conseil de Fabrique présent à la réunion, consentirent à nommer Monsieur Auguste Van Assche architecte de la nouvelle Eglise à construire et le chargèrent de présenter un nouveau projet dont le devis ne devait pas dépasser 50.000 francs.

Au mois de novembre, nous arriva du gouvernement provincial la lettre suivante :

< Liège le 4 novembre 1881 Gouvernement Provincial.

Monsieur le Commissaire,

Monsieur le Ministre de la Justice m'informe que son collègue Monsieur le Ministre de l'intérieur lui soumet afin d'avis, la demande du Conseil Communal de Cheratte, tendant à obtenir l'autorisation d'emprunter un capital de 11.000 francs pour payer sa part d'intervention dans la dépense de construction d'une église au lieu dit les hauteurs.

Avant de se prononcer, ce haut fonctionnaire désire être mis en possession du dossier relatif à ce projet de bâtisse.

Apprenant que la fabrique serait d'intention de modifier ce dernier en vue de diminuer la dépense, j'ai l'honneur de vous renvoyer les pièces jointes qui accompagnaient votre lettre du 4 février dernier.

Veillez, Monsieur le Commissaire, les faire remettre à l'établissement intéressé, en l'invitant à soumettre de nouvelles propositions accompagnées de toutes les pièces requises, et notamment du tableau prescrit par ma circulaire du 19 novembre 1874

(mémorial administratif numéro 3061) lequel renseignera d'une manière exacte les diverses ressources destinées à couvrir la dépense.

Le gouverneur (signé) Ch. M. Luisemans ?.

Ces pièces sont les plans, devis et cahier des charges dressés par Monsieur l'architecte Halkin.

Conseil de Fabrique de Cheratte Saint-Joseph.

Séance extraordinaire du 18 novembre 1881.

Etaient présent : Messieurs Mariette, Maréchal, Bronsin, Steen, Vanhay et Grandchamps. Le conseil assemblé en séance extraordinaire avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque de Liège :

Décide de ne pas exécuter les plans fournis antérieurement par Monsieur l'architecte Halkin ;

Il adopte à l'unanimité les plans d'une église romane dressée par Monsieur l'architecte Van Assche de Gand et Monsieur l'architecte Jamar de Liège dont le devis ne dépassera pas la somme de 50.000 francs.

Ci-joint la lettre d'envoi à Monsieur le Gouverneur.

Cheratte Saint-Joseph le 28 novembre 1881.

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer les plans de la nouvelle église de Cheratte Saint-Joseph et de vous exposer les motifs qui nous ont guidés dans le choix que nous avons fait.

La paroisse de Cheratte Saint-Joseph compte environ 1300 habitants, il nous faut donc une église vaste qui puisse contenir 700 à 800 personnes.

D'autre part, nous sommes pauvres ; il nous faut donc rejeter tout ornement qui n'est pas absolument nécessaire ; notre église doit être simple, peu coûteuse .

L'élévation du sol au dessus de la Meuse est de plus de septante mètres ; partant,

notre construction doit être peu élevée et solidement bâtie.

Nous pensons Monsieur le Gouverneur que les plans que nous vous soumettons réunissent ces conditions. Nous vous prions de les approuver et de les transmettre à Monsieur le Ministre de la Justice.

Il nous paraît nécessaire de commencer les travaux au printemps prochain : l'ouragan qui vient de sévir avec tant de violence a rendu précaire l'existence de notre chapelle ; même le dimanche 27 novembre il a été impossible de célébrer les offices conformément aux lois de l'Eglise.

Agréez Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre profond respect.

Signé : J. Mariette etc...

Le Conseil de Fabrique envoya immédiatement ces pièces à la commune qui les approuva dans sa séance du 28 novembre 1881.

Plus tard, le Conseil Communal approuva également le devis s'élevant à 50.000 francs et le cahier des charges et l'Administration envoya le dossier à Monsieur le Gouverneur avec une ponctualité digne des plus grands éloges .

Au mois de décembre, le Conseil de Fabrique se réunit pour déterminer divers points importants ; voici la délibération :

*Conseil de Fabrique de Cheratte Saint-Joseph ;
Séance extraordinaire du 29 décembre 1881.*

Le Conseil de Fabrique dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire avec autorisation de Monseigneur Doutreloux Evêque de Liège.

Etaient présents : Messieurs Jean Mariette, Maréchal, Bronsin, Steen, Van Hay, et Grandchamps Curé ;

Le Conseil décide :

1°) l'Eglise sera placée au terrain de Monsieur Henri, au chemin dit 'Trait d'union'.

2°) Il décide de prendre pour l'emplacement de l'église et du presbytère une contenance de quatre verges grandes et demie.

3°) Il accepte le prix réclamé par Mr Henri, à savoir sept cents francs la verge.

4°) Il adopte, après avoir antérieurement accepté les plans dressés par Messieurs Van Assche et Jamar, le devis tracé par les mêmes architectes et s'élevant à la somme de cinquante mille francs.

5°) Il approuve la demande d'autorisation de construire adressée à Mr le Ministre de la Justice.

Signé : J. Mariette, etc...

Promesse de vente faite par Mr Henri.

'Représentant la famille Henri, je m'engage à céder au conseil de fabrique de Cheratte Saint-Joseph, au prix de sept cents francs la verge, une contenance de terrain de quatre verges grandes et demie prises sur le haut, côté de l'orient, dans notre prairie joignant Monsieur Etienne du Levant.'

Cheratte, communes, le 29 décembre 1881. Signé : Gaspard Henri.

Demande d'autorisation de construction.

Monsieur le Ministre,

'Le conseil de fabrique de Cheratte Saint-Joseph, désireux de satisfaire aux besoins du culte, ainsi qu'aux vœux unanimement et depuis longtemps exprimés par la population, prend la respectueuse liberté de vous demander l'autorisation de construire une église dans la section 'des Hauteurs', érigée en paroisse sous le nom de 'Cheratte Saint-Joseph'.

La paroisse de Cheratte Saint-Joseph compte une population de 1300 âmes ; créée depuis 1874, elle n'a pour édifice du culte qu'une petite chapelle provisoire qui, mauvaise depuis longtemps, a été rendue plus caduque encore par les ouragans qui viennent de se lever sur toute la contrée.

Nous nous trouvons donc dans l'absolue nécessité de créer un nouveau temple ; la commune et la province l'ont compris avec nous, et elles se sont empressées de subvenir à notre insuffisance.

Nous osons aussi compter, Monsieur le Ministre, sur votre bienveillant appui.

Dans l'espoir, Monsieur le Ministre, que vous accueillerez notre demande avec bienveillance, nous avons l'honneur de vous présenter l'expression de notre considération distinguée.

Signé : J. Mariette, etc....

Fait à Cheratte Saint-Joseph, en séance extraordinaire avec approbation de Monseigneur l'Evêque de Liège le 29 décembre 1881.

Avant que le projet de construction fût soumis au gouvernement, il importait en vue des dispositions administratives, d'obtenir l'approbation des plans par Monsieur l'architecte provincial et la commission royale des monuments. Grâce surtout à la haute considération dont jouissait Mr Auguste Van Assche, cette approbation ne se fit pas longtemps attendre. Le 21 février 1882, Mr l'architecte provincial déposa un rapport non seulement favorable mais encore très élogieux concernant les plans, devis et cahier des charges. Le 24 du même mois, la commission royale approuva le projet de construction et le renvoya quatre jours après avec son visa à Mr le Gouverneur de la province.

Dès lors, rien n'empêchait les autorités supérieures de statuer sur la demande subsides et de construction.

Le 12 août 1882, la députation permanente émet un avis favorable, accorde un subside de six mille francs et soumet le dossier à Mr le Ministre de la justice,

Mr Bara. Mais celui-ci ne voulant point accorder en entier le subside demandé, de nouvelles propositions de la part du conseil de fabrique, avant que de statuer sur notre demande.

Suit la lettre qui nous fut adressée ;

Gouvernement Provincial

Liège le 27 avril 1882.

Monsieur le Commissaire,

La construction d'une église au lieu dit des Hauteurs à Cheratte doit, d'après le devis coûter 53.000 francs y compris le prix de l'emplacement ;

Les ressources sont les suivantes :

Souscription : 20.000.-

Emprunt à contracter par la Commune : 11.000.-

Subside de la province 6.000.-

Total 37.000 francs, de sorte qu'il manque 16.000 francs pour atteindre le chiffre des prévisions qui est de 53.000 francs.

Monsieur le Ministre de la justice m'informe qu'il ne peut s'agir de faire supporter ce déficit par son département et qu'il réserve toute décision jusqu'au moment où de nouvelles propositions lui parviendront.

Veuillez, Monsieur le Commissaire, porter ce qui précède à la connaissance des Administrations intéressées.

Le Gouverneur intérim

signé pour L. Libert.

Cette décision de Monsieur le Ministre ne nous était pas grandement favorable ;

sur les conseils de Monsieur le Vicaire général Rutten, je me décidai à me rendre à Bruxelles auprès de Monsieur Bara, Ministre de la justice.

J'y fus le 15 mai 1882, après avoir au préalable demandé et obtenu la recommandation de Monsieur le représentant Dupont.

Monsieur Bara me reçut très bien ; il me fit part de la réponse faite par son département au mois d'avril, m'assura qu'il était disposé à accorder un subside égal à celui de la province, savoir 6.000 francs et m'engagea à faire des démarches auprès de la députation permanente, promettant de majorer son subside dans le cas où la Province augmenterait le sien.

Somme toute, je n'emportais de l'hôtel ministériel que la promesse d'un léger subside et l'assurance que Monsieur le Ministre se montrerait favorable à notre projet de construction. Je m'en consolai aisément : C'était déjà beaucoup obtenir, en ce temps de luttes des catholiques et de représailles des libéraux que l'espoir d'aboutir tôt ou tard.

Monsieur le Bourgmestre J. Deuse et moi, nous nous rendîmes au Gouvernement Provincial pour rendre compte de ma visite au Ministère et demander, selon le conseil de Monsieur Bara, une augmentation de subside.

Il nous fut répondu que déjà, nous avons été exceptionnellement favorisés, puisque sur 15.000 francs dont dispose annuellement la Députation pour les édifices du culte, il nous avait été alloué 6.000 francs et que dès lors nous ne pouvions pas espérer de nouveau secours.

Nous crûmes trouver le salut dans la combinaison suivante : réduire de 2.000 francs la dépense à résulter de l'achat du terrain et accepter la proposition de Monsieur Louis Debouxhtay qui, outre qu'il avait auparavant offert à la Commune un capital de 11.000 francs. S'engageait encore à répondre du manquant.

En conséquence la lettre suivante fut envoyée aux autorités.

A Messieurs les Présidents et Membres de la Députation permanente de la Province de Liège.

Messieurs, répondant à votre lettre du 27 avril dernier, nous avons l'honneur de vous soumettre de nouvelles propositions relatives aux fonds nécessaires à la construction de notre église.

Nous vous demandons Messieurs, de réduire de 2.000 francs la dépense pour acquisition de terrain : au lieu de 4 verges et demie choisies d'abord pour Eglise et presbytère avec jardin, il pourrait n'être pris que l'emplacement nécessaire à l'Eglise seule, soit une verge et

demie ; nous désirons néanmoins conserver la promesse de vente pour le restant.

Monsieur le Ministre de la Justice a bien voulu promettre un subside de 6.000 francs ; de sorte qu'il nous manque la somme de 8.000 francs.

Cette somme de 8.000 francs, nous vous en offrons la garantie dans la pièce ci-jointe que nous vous prions d'approuver.

Nous saisissons avec empressement cette occasion, Messieurs, pour vous exprimer toute notre gratitude au sujet du large subside que vous nous avez accordé, et nous osons exprimer l'espoir qu'en cas de besoin nous pourrions encore l'an prochain recourir à votre bienveillance.

Fait en séance extraordinaire avec approbation de Monseigneur l'Evêque, conformément au décret du 30 décembre 1809 article 10.

Cheratte Saint-Joseph le 23 juin 1882.

Signé : Le Président J. Mariette le Bourgmestre J. Deuse,

les membres : Dieudonné Bronsin, H. Steen, J. Maréchal, M. Grandchamps,

Curé, et A. Vanhay.

L'heure du salut tant désiré n'avait pas encore sonné : à preuve, la réponse suivante qui nous fut faite par Monsieur le Gouverneur. Dans cette réponse, il est fait mention d'une circulaire récente de Monsieur le Ministre, qui changeait complètement la nature de l'intervention des Fabriques dans les constructions et les reconstructions d'église et qui devait être pour nous la source de très grande difficulté.

*Gouvernement Provincial
Monsieur le Commissaire,*

Liège le 1^{er} juillet 1882

Le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Joseph à Cheratte soumet les nouvelles propositions ci-jointes relatives aux fonds destinés à faire face aux frais de construction d'une nouvelle église.

Je remarque que ces nouvelles propositions n'ont été déférées , ni à l'examen du Conseil Communal, ni au vôtre.

D'un autre côté, elles sont accompagnées d'une déclaration d'engagement souscrite par le Sieur Debouxhtay dont les termes trop vagues ne permettent pas d'en saisir la portée ; s'agit-il d'une donation ou simplement du prêt à consentir par le Sieur Debouxhtay . Il sera nécessaire que cette déclaration soit rédigée de telle sorte que le Gouvernement puisse en apprécier sûrement la valeur et les conséquences. Si c'est un prêt, il faudra en indiquer les conditions, la durée et le taux, de quelle manière, on compte servir les intérêts et effectuer le remboursement à l'échéance. Si c'est une libéralité, elle ne pourra être admise qu'à la condition d'être faite à la Commune, ainsi

que l'a décidé une circulaire de Monsieur le Ministre de la Justice le 8 mai 1882.

Cette circulaire insérée dans le mémorial administratif sous le numéro 3357, décide d'autre part en se basant sur un récent arrêt de la Cour suprême, que les

Fabriques d'Eglise n'ont pas qualité pour construire ou édifier les édifices du culte, cette mission incombant aux communes seules.

Or, il se trouve que l'instruction du projet relatif à la construction de l'Eglise Saint-

Joseph a été entamée et se poursuit contrairement à cette nouvelle jurisprudence : c'est la Fabrique qui a demandé que la Paroisse soit dotée d'un temple, qui a fait dresser le projet, l'a introduit et sollicité des subsides pour sa réalisation, à la Commune d'abord, à la Province et à L'Etat ensuite ; quant au Conseil Communal, il s'est borné à homologuer les actes de la Fabrique.

Il devra faire connaître s'il est d'avis d'exécuter le projet dont il s'agit ; il devra délibérer à nouveau, en s'inspirant de l'esprit et de la circulaire ministérielle précitée ; il appartiendrait à l'autorité locale de traiter de l'acquisition du terrain, de procéder

éventuellement à l'adjudication des travaux de surveiller leur exécution et d'en acquitter le prix. De même, il sera indispensable, Monsieur le Commissaire, que le Conseil de Fabrique en présence du nouvel état de chose, confirme les engagements antérieurs d'affecter à l'édification de l'Eglise, les sommes qu'il a recueillies et s'élevant à 20.000 francs.

Signé, le Gouverneur Pety de Thosée.

Les conditions imposées étaient dures, comme on le voit ; mais plus dure encore était la condition de la paroisse qui n'avait pour église qu'une misérable chapelle ; le Conseil de Fabrique décida de subir le joug. Comme il manquait

8.000 francs pour parfaire les prévisions du devis, nous résolûmes d'augmenter notre intervention de 3.000 francs et de demander à la Commune d'assurer le reste. Après quelques pourparlers, les membres du Conseil Communal promirent un vote favorable à cette augmentation de leurs subsides, ainsi qu'aux décisions prises antérieurement concernant le projet de Monsieur Van Assche et confiants en la providence, nous allâmes de l'avant.

Séance du Conseil de Fabrique de Cheratte Saint-Joseph du 16 juillet 1882.

Présents : Messieurs Jean Mariette Président J, Maréchal, Dieudonné Bronsin, Hubert Steen et Grandchamps Curé.

Le Conseil de Fabrique de Cheratte Saint-Joseph, dans sa séance extraordinaire du 16 juillet décide, vu la circulaire ministérielle du 10 mai 1882, de renouveler son engagement de subvenir pour la somme de 23.000 francs dans la dépense prévue au devis relative à la construction de l'église.

Mais demande à bénéficier du rabais qui pourrait être obtenu, lors de l'adjudication sur la dépense prévue au devis.

Produit des souscriptions au 1^{er} janvier : 20.000 francs

souscription nouvelle : Jean Mariette : 1.000 francs

Louis Debouxhtay : 1.000 francs

M. Grandchamps : 1.000 francs

Total : 23.000 francs

Signés les membres présents.

Conseil Communal de Cheratte séance du 17 juillet 1882.

Etaient présents : Messieurs Jean Deuse, Bourgmestre, Decortis Echevin, Andrien, Nicolas Warnant, Thomas Deuse, Randaxhe et Lechanteur conseiller.

A l'ordre du jour figurait cet article : circulaire du Ministre de la Justice ; comme suite à cette circulaire, mesure à prendre pour mettre en exécution le projet de construire l'Eglise des hauteurs.

Le Conseil décide :

Vu la circulaire du Ministre de la Justice en date du 10 mai écoulé relative à la construction ou reconstruction des édifices du culte.

Considérant la confirmation des engagements pris par le Conseil de Fabrique d'affecter à l'édification de l'Eglise les souscriptions s'élevant actuellement à 23.000 francs.

Considérant la délibération prise dans le principe par laquelle le Conseil Communal votait une somme de 30.000 francs en faveur de la construction de l'Eglise des hauteurs.

1) Il importait de faire exécuter, conformément aux prescriptions de la circulaire pré-rappelée, le projet de construction d'une église sur les hauteurs présenté par le Conseil de Fabrique et approuvé par le Conseil Communal les 28 novembre et 30 décembre 1881.

2) De n'acheter présentement que le terrain nécessaire à la construction de l'Eglise, soit une verge et demie ce qui aura pour résultat de réduire de 2.000 francs la dépense prévue soit 51.000 francs.

Cette dépense sera couverte comme suit :

part de la Fabrique 23.000 francs.

Emprunt de la commune 11.000 francs.

Province et Etat 12.000 francs.

Le restant de 5.000 francs serait assuré par la Commune.

Le Conseil Communal affecterait à cet engagement la valeur d'un terrain actuellement vague, qui par suite de son voisinage avec la nouvelle Eglise acquerra une plus value considérable.

Les deux décisions dont il vient d'être fait mention, celle de la Fabrique et celle de la Commune furent envoyées à Monsieur le Commissaire d'arrondissement, et par celui-ci à Monsieur le Gouverneur. Le 22 juillet Monsieur Pety de Thosée,

Gouverneur émit à leur sujet un avis favorable et il les adressa à Monsieur le Ministre de la Justice.

A la date du 4 août, Monsieur le Gouverneur nous informe que Monsieur le Ministre veut connaître, avant de statuer, si la somme de 23.000 francs à donner par la Fabrique est réalisée et se trouve déposée, soit entre les mains du Trésorier Communal, soit dans l'armoire à trois clefs.

Craignant que de nouvelles difficultés ne surgissent et que de nouveaux retards ne soient apportés, je pars le 7 août pour Bruxelles porteur d'une déclaration signée par le Conseil de Fabrique et revêtue de l'approbation de Monsieur le Bourgmestre certifiant que nous tenons prêts dans notre armoire à trois clés les 23.000 francs montant de notre quote-part.

Monsieur le Ministre accepta cet écrit et se déclara satisfait : C'est maintenant, dit-il une affaire finie.

J'envoyai aussitôt un télégramme à Monsieur Jean Mariette, Président du Conseil de Fabrique ; déjà vers 3 heures, des détonations de boîtes partant de Sabaré annonçaient l'heureuse nouvelle à toute la paroisse.

Quinze jours après, paraissait au moniteur l'arrêté royal suivant :

Léopold II, roi des Belges.

A tous présents et à venir, Salut.

Vu le rapport de Mr le Gouverneur de la province de Liège en date du 22 juillet 1882 concernant la construction d'une église au lieu dit 'les Hauteurs' à Cheratte :

Vu l'arrêté royal du 16 août 1824,

Sur la proposition de notre Ministre de la Justice.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique :

Est autorisée la construction d'une église au dit lieu, conformément au plan annexé, visé par notre Ministre de la Justice, lequel est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 21 août 1882.

Signé : Léopold

Par le Roi :
Le ministre de la justice
de la

Signé : Jules Bara

Pour expédition conforme
Pour le secrétaire général du Ministre

Justice

signé : F. Hachez

Peu après, nous recevions la lettre qui suit de Mr le Gouverneur.

Gouvernement provincial

Liège, le 31 août 1882.

Monsieur le commissaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'arrêté royal ci-joint en copie du 21 de ce mois, autorisant la construction d'une église à Cheratte, au lieu-dit 'les Hauteurs'.

Mr le Ministre m'informe qu'il proposera au Roi d'accorder pour cet objet au conseil communal, lequel aura à pourvoir au surplus de la dépense, un subside de six mille francs égal à celui que la province alloue et imputable sur le budget des cultes de l'exercice courant.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire, de porter cette décision à la connaissance de l'administration communale, en l'invitant à mettre les travaux en adjudication publique. Le procès-verbal de cette adjudication et l'acte d'acquisition du terrain nécessaire à l'emplacement de l'église doivent être soumis à l'approbation de la députation permanente.

J'annexe à la présente, une expédition du devis et cahier des charges relatifs à cette affaire.

Quant aux plans, je viens de les réclamer au Département de la Justice ; je vous les transmettrai dès qu'ils me seront parvenus.

Le Gouverneur

signé : Pety de Thosée.

Deo gratias !

Tel est le cri qui s'échappa de nos cœurs.

Les efforts de ces bons paroissiens des Hauteurs, qui à force de zèle et de sacrifices avaient érigé une nouvelle paroisse, bâti une chapelle et subvenu aux besoins du culte, étaient donc couronnés par la Providence, d'un plein succès.

Car il fallait une église pour assurer la stabilité de tant de grandes choses déjà réalisées.

Le dimanche 3 septembre 1882, une grand'messe solennelle d'actions de grâces, avec exposition du Très Saint Sacrement dans l'ostensoir, fut chantée en musique par notre Société de Saint-Joseph, et suivie du chant du Té Deum.

Comme une offrande avait été annoncée au profit de la nouvelle église, un grand nombre de paroissiens vinrent déposer au pied de l'autel le don de leur cœur reconnaissant.

Il a été dit plus haut que Monsieur le Ministre avait exigé que la quote-part de la Fabrique dans les frais de construction de l'église, soit 23.000 francs, fût réalisée ; il avait été répondu qu'il en était ainsi, bien que les sommes recueillies à cette date fussent beaucoup moindres. On avait cru pouvoir faire cette réponse, parce qu'il ne nous était pas permis de douter de la fidélité des paroissiens. Comme le rapporte Monsieur le Curé Wilmet dans sa chronique, la paroisse avait souscrit pour l'Eglise une somme de 14.000 francs environ dès le principe de son érection ; les collectes à domicile avaient été établies dont le produit, y compris les intérêts jusqu'en 1882, s'élevait à 3.246 francs et vingt-six cents.

Lorsque le 15 mai 1882, Monsieur le Ministre eut promis son approbation au projet de construction, le Conseil de Fabrique décida de procéder au recouvrement total des souscriptions anciennes, auxquelles vinrent s'adjoindre plusieurs nouvelles.

Le 18 mai, fête de l'ascension, Messieurs les Fabriciens se réunirent au presbytère pour étudier les moyens les plus favorables de réussir dans une aussi délicate entreprise. Ils décidèrent de créer une commission composée des membres du Conseil de Fabrique et d'autres paroissiens ; cette commission serait appelée à régler le fonctionnement des collectes et faire le placement des fonds recueillis. On convint que chaque hameau y serait représenté par quatre membres.

Des démarches furent donc faites et la commission fut immédiatement formée, comme suit :

Section de Sabaré :

Monsieur Jean Deuse Bourgmestre,
Monsieur Jean Mariette, Président du Conseil de Fabrique
Messieurs Hubert Steen Fabricien et Julien Deuse.

Section de Hoignée :

Monsieur André Vanhay Conseiller de Fabrique,

Messieurs Jacques Lever (?) Dieudonné Mariette et Jean Pierre Debouxhtay

Section des Communes :

Monsieur Jacques Maréchal trésorier de la Fabrique,
Monsieur Dieudonné Bronsin Président du bureau des Marguilliers,
Messieurs Henri Verdin et Gaspard Henry.

Les collectes à domicile devant être faites chaque dimanche, il y avait lieu de joindre à ces messieurs de la commission, six aides dans chacun des hameaux.

Acceptèrent cette mission de dévouement :

Section de Sabaré :

Messieurs Thomas Mariette, Joseph Monami, Joseph Frainkin-Deuse, Pierre Debouxhtay, Pierre Genotte et Henri Deuse.

Section de Hoignée :

Monsieur Herman Dantinne, François Maréchal, Jacques Deuse, Julien Warnant,
Lambert Libois et Laurent Gigot.

Section des communes :

Messieurs Thomas Deuse Conseiller Communal, Dieudonné Ernotte, Jean Mounard, Joseph Counet, François Mariette et François Dery.

Ces Messieurs, aussitôt que la proposition leur fut faite de travailler à l'œuvre de l'Eglise, acceptèrent avec un dévouement qui les honora et qui fut pour tous un heureux présage que le travail pour l' Eglise des hauteurs se poursuivait avec ardeur et Dieu aidant, avec succès.

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Preliminaires

De concert avec le Conseil de fabrique, l'administration communale décida de procéder sans retard à l'adjudication publique des travaux de construction de la nouvelle église. On s'occupa immédiatement de faire imprimer des affiches et d'avertir les journaux de Liège: le dimanche 10 septembre, le public fut informé que l'adjudication était fixée au 29 du même mois.

Il n'était pas rare d'entendre dire de nos bons paroissiens que le diable était logé dans les fondations de notre église: ils disaient cela lorsque tous les efforts tentés pour aboutir s'en allaient en pure perte. Après avoir longtemps travaillé contre nous, le mauvais génie était désormais vaincu ; néanmoins il ne prétendit pas désarmer entièrement, et ne pouvant plus empêcher l'œuvre de l'église, il s'obstina à en retarder l'érection; dans ce but il amena la division entre les autorités fabriciennes et communales.

Le collège échevinal, composé d'ailleurs de libéraux qui plus tard ne montrèrent que trop bien leurs sentiments mauvais, sembla retirer, je ne sais bien pour quelle cause, la confiance au conseil de fabrique et au Curé. Armé des pouvoirs que lui confèrent la circulaire de M. Bora en date du 10 mai 1882, il prétendit faire exclusivement sienne la construction de l'église et il réclama d'agir à sa guise. L'adjudication annoncée pour le 29 septembre 1882 n'eut lieu qu'un mois plus tard, le 30 octobre 1882; le procès-verbal de cette adjudication dut être exigé par M. le Gouverneur avec menace d'envoi d'un commissaire spécial, et ne fut transmis à la Province qu'en janvier 1883, de sorte que les travaux de construction ne purent commencer qu'en mai 1883, alors qu'il eût été urgent de les entreprendre dès avant l'hiver de l'année 1882.

Les pièces officielles suivantes feront connaître les divers incidents de cette période agitée.

Cheratte - St-Joseph le 3 octobre 1882

Monsieur le Gouverneur,

Le conseil de fabrique de Cheratte-Saint-Joseph qui était heureux d'avoir marché jusqu'à présent en bonne intelligence avec l'administration communale au sujet de la construction de l'église, voit avec peine surgir des difficultés entre lui et le collège échevinal. Les

Fabricsiens prennent la respectueuse liberté de vous soumettre ces difficultés, après avoir en vain tenté que le collège s'unît à eux, pour s'en référer à votre jugement.

Voici, M. le Gouverneur, les faits dont nous vous prions de prendre connaissance.

Le gouvernement provincial ayant invité la commune à procéder à l'adjudication de l'église, le conseil de fabrique insista pour que la chose fût faite le plus tôt possible. M. le Bourgmestre accéda à cette demande, et parce que diverses affaires réclamaient ses soins, pour ne pas perdre de temps, il pria M. le Curé de s'occuper immédiatement de l'annonce de l'adjudication. M. le Curé en référa à M. l'architecte Jamar, lequel envoya un modèle d'affiches. Ce modèle fut soumis à M. le Bourgmestre et approuvé, en suite de quoi l'adjudication fut affichée et annoncée dans les journaux.

Tout allait pour le mieux quand après neuf jours d'affichage, au lendemain du deuxième dimanche, le collège échevinal fit savoir au conseil de fabrique, entre autres choses, que celui-ci avait à remettre immédiatement à la commune la somme de 23.000 francs, montant de la quote-part dans la construction de l'église.

Les fabricsiens objectèrent qu'ils ne pouvaient accepter cette demande, qu'ils avaient pleinement satisfait M. le Ministre de la Justice ainsi que la députation permanente, qu'ils étaient disposés à remettre, selon des conventions qui pourraient être ultérieurement déterminées ce qui serait nécessaire à la Commune pour faire les divers paiements au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le jour fixé pour l'adjudication arriva. M. le Bourgmestre assisté d'un échevin voulut bien se rendre à la maison communale, recevoir les soumissions et les cautionnements des entrepreneurs; cette affaire devait être terminée après quelques jours.

Depuis lors, M. le Gouverneur, nous avons fait beaucoup de démarches, néanmoins les soumissions ne sont pas encore ouvertes et tout est arrêté: le collège échevinal réclame, pour procéder aux dernières formalités, que nous ayons remis au préalable en ses mains l'argent de la fabrique. En vain avons-nous montré les titres qui sont en notre possession; il faut que nous cédions dès maintenant à la Commune la propriété de ce que nous avons.

Le Conseil de fabrique, M. le Gouverneur, se trouve dans une situation exceptionnellement difficile: la population qui s'est montrée si généreuse réclame que nous ne nous dépossédions pas si tôt de ses offrandes; d'autre part il devient extrêmement urgent de commencer les premiers travaux de construction avant l'hiver, notre chapelle tombant en ruines.

Agréez, M. le Gouverneur, l'assurance de notre considération distinguée.

Jean Mariette
(signés)

Jacques Maréchal
D.D. Bronsin
M. Granchamps
Curé

A. Vanhay
H. Stène

Gouvernement provincial
Monsieur le Commissaire,

Liège, le 9 octobre 1882

Depuis mon apostille du 5 septembre écoulé, il a été procédé à la mise en adjudication des travaux relatifs à la construction de l'église de St-Joseph à Cheratte. Cette opération a eu lieu le 25 du même mois; mais à cause d'un différend entre l'administration fabricienne, le collège échevinal a sursis à l'ouverture des soumissions.

Voici la raison de ce différend: Comme vous le savez, la fabrique a réuni, en vue des dits travaux, une somme de 23.000 frs qu'elle a versée dans son armoire à trois clefs. La Commune voudrait que cet argent fût mis à sa disposition, et en présence du refus qu'on oppose, elle suspend l'ouverture des offres reçues pour l'entreprise.

Il me paraît difficile de ne pas se rendre au désir de l'administration communale. Aux termes de la nouvelle jurisprudence admise en matière de constructions du culte, ce sont les communes seules qui sont compétentes pour faire dresser les projets, approuver les plans, procéder à l'adjudication des travaux, surveiller leur exécution, effectuer les paiements et accepter désormais les libéralités destinées à des travaux de cette nature.

La Commune sera donc tenue de faire face aux obligations qu'entraînera la réalisation du projet qui nous occupe, et il est légitime dès lors qu'elle ait à sa disposition l'argent recueilli. Ces fonds seraient du reste déposés sur livret ou autrement, dans un établissement de banque, avec mention expresse de leur affectation aux travaux de construction de l'église, et le collège des Bourgmestre et Echevins serait autorisé à faire les prélèvements ou retraits nécessaires dans les conditions prévues au cahier des charges de l'entreprise.

Dans ces conditions la fabrique doit avoir tous apaisements sur le bon emploi des sommes qu'elle a recueillies, et je vous prie, M. le Commissaire, de vouloir bien l'engager à souscrire sans délai à l'arrangement sollicité.

Il conviendra aussi d'inviter le collège échevinal à faire diligence dans l'ouverture des soumissions, afin que les entrepreneurs dont les

offres ne seraient pas admises, puissent bientôt rentrer en possession des cautionnements qu'ils ont dû verser. Elle pourra acter au procès-verbal d'ouverture des soumissions, que l'adjudication ne sera soumise à l'approbation de la Députation permanente, qu'après que le différend avec la fabrique sera aplani.

Le Gouverneur
(signé) Pety de Rhosée
Commissariat le 14 octobre 1882 - signé Demarteau

Evêché de Liège
Monsieur le Curé,

Liège le 22 octobre 1882

Monseigneur l'Evêque ayant mûrement réfléchi sur la question dont je vous ai entretenu avant-hier, juge que, pour votre cas, il sera bien forcé de tolérer les conditions que l'on veut imposer, si vous ne pouvez obtenir que les choses se fassent régulièrement. Vous pouvez donc poursuivre votre œuvre et vous efforcer de la conduire à bonne fin le plus tôt possible.

Il va de soi que vous ne devez faire état, en aucun cas, de l'approbation de sa Grandeur; ce n'est pas une approbation qu'Elle donne, ce n'est que la tolérance d'un mal qu'Elle est impuissante à empêcher.

Votre très-humble Serviteur
(signé) J. Fromers chan a serv.

*Séance extraordinaire du Conseil de fabrique
de Cheratte - St-Joseph, 24 octobre 1882*

Présents: Messieurs Jean Mariette, présid., Jacques Maréchal, Dieudonné Bronsin, Hubert Stène, André Vanhay et Grandchamps, Curé.

Le Conseil,
Vu la dépêche de M. le Gouverneur en date du 9 de ce mois
Vu la nécessité absolue de construire une église

Décide, quoiqu'avec le plus profond regret de remettre à la disposition de la Commune de Cheratte, pour la construction de l'église de St-Joseph, la somme de vingt mille francs.

Il est bien entendu que cette cession ne se fait que sous les conditions suivantes:

1° Il ne sera rien retiré par la Commune des 20.000 frs susdits que pour la construction de l'église de St-Joseph - Cheratte,

2° Il ne sera rien délivré à la Commune par les banquiers que pour les travaux effectués, sur mandat de l'architecte dirigeant, après délibération prise par l'administration communale et autorisation de la Députation permanente.

3° Les intérêts de cette somme et de toute partie de cette somme appartiendront à la fabrique de l'église St-Joseph à Cheratte et lui seront remis.

Notification de cette décision sera faite à la commune, ainsi qu'aux établissements de banque Goethals, Zerwanque, et banque liégeoise.

Jean Mariette Jacques Maréchal

(signés) Dieud. Bronsin

M. Grandchamps Hubert Stène
Curé André Vanhay

Cheratte - St-Joseph le 26 octobre 1882

M. le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai satisfait à la dépêche de M. le Gouverneur, relativement aux fonds de la fabrique pour l'église.

Messieurs les banquiers Goethals et Zéwanque m'informent qu'ils vous ont donné connaissance des actes de la fabrique.

J'ai l'honneur de vous transmettre le livret de la banque liégeoise portant la somme de 6917 frs 49 cent.

La fabrique est donc en règle et elle demande à l'administration communale de faire, comme elle, toute diligence pour terminer l'adjudication.

Il serait désirable que la commune achetât le terrain aussitôt que possible, afin de pouvoir en envoyer l'acte d'acquisition à la Députation, en même temps que le procès-verbal de l'adjudication.

Agréé, M. le Bourgmestre, mes salutations respectueuses.

M. Grandchamps
Curé

Fonds de la fabrique pour la construction de la nouvelle église

1. 3246 frs 26 cent. Provient de collectes dans la paroisse en 1873-79, placés à la banque Goethals, Liège, par MM. Wilmet Curé et Thomas Mariette, présid. du conseil de fabrique.

- | | |
|----------------------|--|
| 2. 9336 frs 29 cent. | Collectés en dehors de la paroisse par M. le Curé Wilmet / 4065 frs 99 cent. / et par M. le Curé Fabri son successeur / 5270 frs 26 cent. / placés à la banque Zewanque. |
| 3. 6917 frs 49 cent. | Collectés dans la paroisse de mai à octobre 1882, placés à la banque liégeoise. |
| 4. 500 frs | Legs Detilleux dû par M. Pierre Deuse à la pose de la 1 ^{re} pierre de l'église. |

Total 20.000 francs

Adjudication des travaux - 30 octobre 1882

Aujourd'hui, trente octobre mille huit cent quatre-vingt-deux, cinq heures de relevée, il a été procédé à la maison commune de Cheratte à l'adjudication de l'entreprise de la construction d'une église sur les Hauteurs de la Commune.

Comme suite à la circulaire de Monsieur le Ministre de la Justice en date du 10 mai dernier, mémorial 3357, relative à la construction ou reconstruction d'églises, laquelle charge l'administration Communale de s'occuper seule de la bâtisse de la dite église.

Vu l'arrêté royal qui l'autorise,

Nous soussignés, Deuse Jean Joseph, Decortis Gilles et Herman Jean Jacques formant le collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Cheratte, canton de Dalhem, conformément à la circulaire précitée constitués en lieu et place du conseil de fabrique de l'église St-Joseph, au nom duquel les plans, devis et cahier des charges ont été dressés.

Après nous être assurés que l'adjudication de la dite construction avait été annoncée et affichée dans les communes environnantes et insérée dans les journaux de la province, nous avons annoncé aux amateurs présents que nous allions mettre les travaux susdits en adjudication par soumissions cachetées et aux conditions insérées au cahier des charges, dont lecture est donnée ainsi que celle du droit estimatif et conformément aux plans dressés pour cette construction, le tout approuvé par les autorités compétentes.

Le collège ajoute:

1° que tout supplémentaire de travaux autre que ce qui est inscrit au cahier des charges ne sera pas accepté par l'administration communale,

2° que si l'adjudication se fait en dessous du prix fixé au devis estimatif, le rabais sera employé à l'achat du terrain nécessaire à la bâtisse et à l'ameublement de l'église,

3° qu'en suite des instructions contenues dans la d épêche de M. le Gouverneur, la présente adjudication ne sera soumise à l'approbation de la Députation permanente que lorsque les difficultés pécuniaires existant actuellement entre la fabrique et la commune au sujet de la construction de l'église seront réglées.

On procède ensuite à l'ouverture des soumissions, dont suit le résultat.

1° Ernotte Naïs Victor entrepreneur, domicilié à Liège offre de faire les travaux pour 50.000 francs.

2° Labhaye Jean Joseph entrepreneur, domicilié à O thée offre de faire les travaux pour 48.500 francs.

3° Castadot Henri entrepreneur, domicilié à Saint- Laurent, Liège, offre de faire les travaux pour 44.980 francs.

4° Cocaico François entrepreneur, domicilié à Beyn e-Heusay, offre de faire les travaux pour 44.900 francs.

5° Mordant-Casleti Pierre Joseph entrepreneur, domicilié à Lixhe, offre de faire les travaux pour 44.890 francs.

L'administration communale, vu la différence peu élevée entre les trois soumissions les plus basses, et en outre la garantie qu'offre de déposer Monsieur Castadot Henri, elle décide de le nommer adjudicataire provisoire des travaux de construction d'une église sur les Hauteurs de Cheratte pour la somme de 44.980 francs, s'engageant sur la personne, ses biens meubles et immeubles de la construire d'après les plans et cahier des charges approuvés pour ces travaux, nommant Leclerc Lambert fabricant mécanicien à Herstal comme caution solidaire avec lui.

Le tout sera soumis à l'avis du conseil communal et à l'approbation de la Députation permanente du conseil provincial à Liège.

Ainsi fait, vu et adjugé à la maison commune de Cheratte les jour et an ci-dessus.

(signé) Les Bourgmestre et Echevins
Jean Deuse Gilles Decortil
Jean Herman

Gouvernement provincial
1^{re} division n° 127/16
Culte

Liège le 20 janvier 1883
Monsieur le Commissaire

Eglise de Cheratte-Hauteurs
Construction

Dans la séance du 17 janvier
courant, la Députation
permanente s'est occupée des questions que soulève l'adjudication
relative aux travaux de construction d'une église sur les Hauteurs à
Cheratte.

Ce collège a décidé qu'il y a lieu d'approuver l'adjudication au profit du sieur Mordant-Casletti Pierre Joseph Martin entrepreneur à Lixhe, au prix de 44.890 francs. Dans une lettre qu'il vient d'écrire à M. l'architecte provincial, cet entrepreneur offrant, comme l'a fait un de ses concurrents, à verser un cautionnement de 20.000 frs pour servir de garantie à l'exécution de son entreprise, le motif qui avait déterminé le collège échevinal à le prononcer en faveur du sieur Castadot n'existe plus, il y a lieu de déclarer adjudicataire le plus bas soumissionnaire conformément aux règles administratives suivies en cette matière.

La Députation permanente a décidé en outre que le rabais obtenu à la suite de l'adjudication profitera à la commune et à la fabrique proportionnellement à leur part d'intervention dans la dépense, qui était de frs 16.000 pour la commune et de frs 23.000 pour la fabrique; mais la somme qui deviendra ainsi disponible sur les 23.000 frs pour lesquels la fabrique s'était engagée à intervenir sera réservée en vue d'être affectée à l'ameublement de l'église.

Veillez, M. le Commissaire, donner connaissance de ce qui précède aux administrations communale et fabricienne.

Il est bien entendu qu'on ne pourra mettre la main à l'œuvre avant que l'autorité locale ait reçu l'arrêté appratif de l'adjudication et réglé l'achat du terrain nécessaire à la bâtisse, achat dont j'ai réclamé l'acte antérieurement.

(signé) Le Gouverneur
Pety de Rhotée

Le terrain devant servir à l'emplacement de l'église, soit deux verges grandes et demie, fut acheté par la commune le 23 février 1883 par devant maître Grégoire, notaire à Dalhem, et payé à Madame veuve Henry avec l'argent de la Fabrique la même contenance joignant au côté ouest fut réservée dans l'acte de vente au placement du presbytère.

Au lieu de prendre pour y élever l'église, une parcelle de terrain le long de la route du "trait d'union".

Bénédiction de la 1^{ère} pierre

Le lundi 21 Mai 1883, eut lieu à 3 heures et demie de relevée, la bénédiction solennelle de la première pierre.

J'expliquai au prône du dimanche, la cérémonie du lendemain, et j'invitai mes chers paroissiens à assister en grand nombre à cette fête religieuse. Ils me comprirent, tous cessèrent leur travail à midi, ils revêtirent leurs habits de fête et à l'heure indiquée, la chapelle était pleine de fidèles. Toute la paroisse, je crois, assista à la belle cérémonie, et avec quel bonheur! Jamais je n'oublierai l'émotion de ces braves gens, qui voyaient enfin accompli, le vœu des Hauteurs d'avoir une église, vœu séculaire, objet de tant de sacrifices.

Un salut solennel en musique fut d'abord chanté. La fête était présidée par le Révérend Monsieur Wyndorps, Curé-doyen de Visé, rehaussée par la présence de Messieurs Fabri, curé du Val St Lambert, ancien curé de la paroisse St Joseph, Renardy, curé de Cheratte-Notre Dame, Dumoulin, curé de Wandre, Gaillard, curé de Souverain-Wandre, Boucher, curé de la Xhavée, Fortemps, curé de Housse, Labeye, curé de Sarolay, Hubert Rutten, pro-secrétaire à l'Evêché, et Chaineux, vicaire à Chênée. Messieurs Van Assche et Jamar, architectes, ainsi que Messieurs les Président et membres du conseil de fabrique occupaient une place d'honneur, près du banc de communion.

Monsieur Fabri, en sa qualité d'ancien curé de St Joseph, rappela en quelques mots le caractère de la cérémonie. Point n'était besoin de longues paroles : tous les cœurs battaient à l'unisson. Bien des larmes coulèrent lorsque l'orateur rappela le souvenir de tant de paroissiens, qui avaient quitté cette terre, n'emportant dans la tombe qu'un seul regret, celui de n'avoir point vu ce temple qu'ils avaient tant désiré.

Après le salut, la foule se forma en deux haies et se rendit processionnellement à l'emplacement de la nouvelle église. Il y eut là plus de mille personnes, un silence religieux accompagna les bénédictions de l'Eglise. Mr le Doyen, le Curé de la paroisse et les autres membres du clergé frappèrent le coup traditionnel sur la première pierre ; après eux, messieurs les conseillers de fabrique et beaucoup d'autres paroissiens.

La première pierre de l'église est placée au côté droit en entrant, sous la colonne soutenant l'arcade du jubé ; un parchemin renfermé dans une petite bouteille scellée y est déposé, et porte l'inscription suivante:

**A° Dⁱ M.D.CCC.LXXXIII, prima diepost festum
S.S.Trinitatis, sub Leonis XIII Pontificatu, Vict.
Joseph Doutreloux Episcopatu lapidem primitiam
construendae sub invocatione S^{ti} Joseph sp. B.M. V.
ecclesiae in Summo
Cheratte me posuit Wyndorps dec. Visetensis;
presentibus M. Granchamps parocho, Aug. Van
Assche et Edm. Jamar magistris.**

**Armoiries de O Mgr
Doutreloux
Evêque de Liège**

(Avec le parchemin, une médaille
du Souverain Pontife régnant Léon XIII)

Aujourd'hui il a la satisfaction de voir ses efforts couronnés, tous nous l'en félicitons et le remercions.

Nos remerciements aussi, Messieurs, aux administrations communales qui nous ont prêté leur concours en travaillant à l'édification de cette église, elles ont répondu aux vœux unanimes de la population entière.

Merci enfin aux généreux collecteurs qui, durant toute une année, se sont fait chaque dimanche les mendiants de N.S. Jésus-Christ. La paroisse les remercie par ma bouche, sûre que Dieu leur tiendra compte des heures laborieuses qu'ils ont consacrées à sa gloire.

Et pour terminer j'adresse mes remerciements au nom du Conseil de fabrique, à tous les paroissiens, qui ont donné l'exemple d'une générosité admirable, puisque en un an, ils ont donné près de douze mille francs.

Vous, Messieurs, nous vous en donnons l'assurance, nous continuerons à demeurer dévoués à l'œuvre de notre église: nous voulons élever à Dieu un monument qui porte aux générations futures le témoignage de notre foi et de notre reconnaissance". (applaudissements prolongés)

Monsieur Casleti entrepreneur avait, d'après les conditions de l'entreprise, un terme de 18 mois pour effectuer les travaux: il a mis pour les finir presque deux ans. Ayant d'abord commencé son travail avec grande diligence, il a apporté dans la suite de grands retards, démoralisé qu'il était par les tracasseries sans fin de l'administration communale. Néanmoins, justice doit être faite à M. Casleti: il a suivi les prescriptions

du cahier des charges et du droit avec le plus grand soin; il a fait un travail véritablement consciencieux, de manière à mériter les félicitations sans réserve de M. l'architecte et de tous les connaisseurs. Les maçonneries sont particulièrement bien soignées: je puis en témoigner pour avoir suivi chaque jour les travaux de très-près; pas une pierre, même à l'intérieur des murs, qui n'ait été posée à la main, partout de l'excellent mortier, des murs bien pleins et parfaitement reliés.¹

Je ne puis mieux donner le détail des travaux qu'en me servant du devis dressé par M. l'architecte; suit donc le résumé de ce devis avec le métrage et le prix par unité de mètre. Si dans la suite, quelque réparation doit être faite, on pourra utilement consulter le

Devis estimatif dressé par M. Van Assche
(résumé)

Nature des travaux	superficie	prix unité	total frs cent.
1. <u>Fouilles des fondations</u>	136 ^m 997	18,00	137
2. <u>Maçonnerie des fondations</u> , en moellons bruts, avec du mortier de cendrée 6/10 chaux 3/10 cendre 1/10 sable	133 ^m 892	15	2007 78
3. <u>Maçonnerie en moellons</u> débrutés ébousinés jusqu'au vif provenant des carrières de la localité ou des environs, jusque sous le toit, après déduction des vides	859 ^m 224	20	17184 48
4. <u>Maçonnerie en gré épincé</u> à la grosse pointe ... encadre- ment des finitions portes	36 ^m 129	50	1806 29
Piliers et arcs	58 ^m 099	40	2323 96
5. <u>Maçonnerie en pierre</u> de taille bleue taillée à la grosse pointe	36 ^m 584	130	4755 92
6. <u>Encadrements extérieurs</u> des portails	4 ^m 843	200	968 60

N.B. Dans le prix par mètre cube de toute la pierre de taille sont compris la livraison de la pierre, le transport à pied d'œuvre, la façon, la taille, la main d'œuvre etc.

¹ Des personnes dignes de foi contestent ces assertions et disent que M. Grandchamps était fort optimiste; qu'il voyait tout de trop bon œil, et avait trop de confiance aux ouvriers.

7. <u>Rejointoignage</u> des murs extérieurs en mortier blanc	937 ^m 38	0,60	562 43
Crépissure des murs intérieurs en mortier gris à poils	1181 ^m 90	0,60	708 90
8. <u>Pavement</u> en carreaux céramique unis de teintes rouge jaune et noire d'après dessin En carreaux céramiques mérustés chœur, toute la surface	352 ^m 71	5	1763 33
9. <u>Construction des toitures</u> en ardoises bleues belges, et voliges en bois rouge de Riga 2/2 épaisseur	734 ^m 06	6	4404 36
10. <u>Faîtières</u> ornementées et étamées: nef - chœur - grd portail	32 60	3,90	114 10
11. <u>Charpente</u> en bois rouge de Riga scié à vives arrêtes	22 079	100	2207 90
En bois rouge Nord (Norvège) à vives arrêtes pour tour flèche etc.	26 340	89	2238 90
12. <u>Rabotage et refrainage</u> des parties apparentes des solives etc.	11	20	220
13. <u>Menuiseries en bois rouge</u> Riga plafonds en planchettes de 12 ^c de largeur 1½ épaisseur avec baguettes - nef, plafond plat - 2 bas côtés plats	265 62	5	1327 60
Chœur voûte cintrée	64 79	6	388 50
Planchers en bois rouge du Nord pour jubé etc.	79 66	3	238 98
Portes en bois rouge etc.			
a) Porte d'entrée tour y comprise peintures, fermetures et ferronneries	250	}	
b) Portail intérieur (tambour de fermeture)	350		
c) Tourelle, porte bas côté, chœur etc.	282 50		1460 50
d) Tour, beffroi, échelles etc.	328		
e) Jubé balustrade avec rampe et panneaux	250		
14. <u>Ferrures</u> pour encres, 2 tirants avec clefs pour nef et chœurs etc.			287 29

15. <u>Barres en fer</u> des fenêtres avec lattes pour les battées des panneaux en verres encastrés dans des lames de plomb, et armatures en fer aux fenêtres sacristies			165 21
16. <u>Ferrure ornementée</u> , croix avec coq châssis fenêtre etc.			505
17. <u>Paratonnerre</u> , puits, accessoires	25		250
18. <u>Plomb</u> pour rejointoignage des 231 54 toitures etc.		463 kil.	0,50
19. <u>Vitrage</u> cathédrale encastré dans des lames de plomb avec tiges ou vergettes en fer	35 ^m 64	12	427 68
20. <u>Peinture et vernissage</u> Peinture à l'huile de tout le fer, encres, barres des fenêtres, croix etc. - 2 couches Portes et fenêtres (2 couches), plafonds en bois rouge avec nervures etc. (2 couches)		}	496 97
21. <u>Honoraires</u> de l'architecte 5 % au profit de la province			2369 67 236 97
Total			50000 frs

Exécution

L'ensemble de ces travaux avait été adjudgé au prix de 44.890 francs; la diminution sur le prix du devis était donc de 5110 francs. Le rabais fut jugé trop considérable par beaucoup, et de fait M. l'entrepreneur n'a pas réalisé grand bénéfice, si bénéfice il y a eu; il a dû plus tard réclamer environ 3000 francs, à titre de supplément, pour les pierres formant les piliers et les arcades et les quelques travaux supplémentaires exécutés, c.-à-d. l'exhaussement des murs des fondations au chœur, provenant du changement apporté à l'orientation de l'église; ensuite la construction sous le solage de voûtes en pierres reliant entre elles les colonnes des nefs et celles des arcades du chœur et du jubé, comme il sera dit tantôt.

Durant l'été de 1883, un bon nombre d'ouvriers ont été occupés à élever les murs. Au mois de novembre, les maçonneries du pourtour de l'édifice étaient achevées à la hauteur des petites nefs, et les bases des dix colonnes étaient établies. Lors de la procession paroissiale, fixée au dimanche qui suit l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, un autel provisoire fut élevé contre le mur du chœur, et avant que de rentrer à la chapelle, les fidèles, au son d'une vive détonation de boîtes, reçurent pour la première fois la bénédiction du St Sacrement dans l'enceinte de leur nouvelle église.

Non loin du chemin vers Sabaré, à une trentaine de mètres environ, est un ancien puits d'extraction de Cheratte. On n'avait jamais pensé à ce voisinage dangereux quand, vers le mois de juin de 1883, un visiteur attira sur lui l'attention. Grand émoi! on voyait déjà l'église s'écrouler au fond d'une bure, à tout le moins se crevasser en mille places! M. l'entrepreneur et MM. les Architectes, voulant mettre leur responsabilité à couvert, réclamèrent une enquête officielle de la Commission des Mines. Un ingénieur fut désigné qui vint visiter les lieux; examen fait avec soin, il fut conclu à ... l'absence de tout danger. Dès lors, Architectes, entrepreneur, Curé et paroissiens respirèrent et furent à l'aise. Néanmoins, comme nulle précaution n'est nuisible, l'entrepreneur fut chargé par MM. les Architectes d'exécuter quelques travaux supplémentaires, à savoir de relier en dessous du sol chaque pilier des nefs par une maçonnerie en forme de voûte renversée, et de faire la même opération sous les arcades du chœur et du jubé. Ce qui a été fait de point en point; de cette façon tout l'édifice est parfaitement relié entre toutes ses parties, et ne peut subir d'avarie d'aucune part. Habitants des Hauteurs dormez donc ... ou plutôt priez en paix!

Afin d'empêcher l'humidité des fondations de monter jusque dans les murs, et afin d'assurer ainsi la sûreté des murailles, il a été placé sur tout le pourtour de l'église, à la hauteur de la plinthe en pierre bleue, une couche épaisse de ciment romain. Le Curé s'est chargé de cette petite dépense supplémentaire.

Les travaux interrompus fin 1883, furent repris fin avril 1884 et avancèrent lentement durant tout l'été: les maçonneries ne furent achevées qu'à la mi-août. On aurait désiré plus de célérité, tant on eût voulu quitter la pauvre chapelle. Pauvre chapelle en effet, qui vingt fois menacée par les pluies, les neiges et les ouragans ployait sous le poids des ans et des infirmités! Rien n'était moins droit que ses frêles murailles, qui présentaient à l'œil la plus belle variété de courbes; au surplus le plafond était ouvert presque sur toute sa longueur, le vent et la pluie s'y jouaient à l'aise aussi bien que parmi les arbres de nos bois.

Mais à quelque chose malheur est bon, dit le proverbe: si on ne se hâta que lentement, au moins rien ne fut fait précipitamment; comme le temps fut bon, les maçonneries séchèrent parfaitement, et le tassement toujours redoutable dans les grandes constructions se fit petit à petit et sans mécompte.

Aussitôt les murs terminés, on s'occupa, avec plus d'ardeur cette fois, des toitures: fin octobre elles étaient placées, les plafonds terminés, les murailles plafonnées. Vite on mit dans les fenêtres des vitres provisoires, on construisit la maçonnerie en pierre bleue des trois autels, on hâta l'achèvement et le placement des trois vitraux du chœur, et bien que nulle partie du pavement ne fût commencée, nous ouvrîmes l'église au culte le 1^{er} novembre 1884, jour de la Fête de tous les Saints, précisément douze ans, jour pour jour, après l'entrée dans la chapelle.

Durant l'hiver, on a placé le pavé et la menuiserie; l'édifice n'a été définitivement prêt que pour les Pâques de 1885 et la Consécration solennelle par Monseigneur.

Toute la pierre de grès dont est formée la maçonnerie a été extraite au Vert-Bois, Commune de Housse, aux limites de Cheratte et de Housse. Les pierres des piliers et des arcades ont été fournies par M. Rorive de Villers-le-Temple, en Condroz. La pierre de taille bleue pour plinthes, seuils des fenêtres, corbeaux sous la toiture sort des carrières de M. Wilmart à Vinalmont, près-Huy; celle qui est employée à la tour pour porte, seuil, abat-sons vient de Sprimont, carrière anonyme dirigée par M. Bosart. Tout le bois est en sapin du Nord, 1^{re} qualité, acheté sur la place d'Anvers. M. de Montpellier a fourni les ardoises; M. Sacré de Liège les pentures en fer forgé ainsi que les barres en fer des fenêtres; M. Moyano de Liège les vitres en verre cathédrale, M. Jaspard de Liège le paratonnerre. Le pavé vient de Sarreguemines; la mosaïque du chœur a été placée par M. Bernardin, artiste italien établi à Liège; les vitraux du chœur ont été exécutés par M. Bosteradt artiste-peintre à Tilsit près Liège. Enfin, M. Van Assche architecte a fourni le banc de communion en bois de chêne sculpté, ainsi que les retables en pierre blanche de Caen du grand et des deux petits autels; la pierre bleue a été placée par M. Bosart à Sprimont d'après dessins fournis par M. Van Assche.

Le portail latéral ou la petite porte

C'est ici le lieu de faire le récit d'une histoire fameuse qui, en son temps, menaça de mettre en révolution la paisible population des Hauteurs; histoire héroïco-comique où apparaissent luttant d'énergie et de vaillance Bourgmestre et Curé, Conseil de fabrique et Conseil communal; bien plus: gendarmes, Commissaire d'arrondissement, Gouverneur de Province; et pour que rien ne manquât, représentants,

Commission royale des Monuments; voire même deux Ministres de sa Majesté le Roi. Tant de grands efforts, moins que pour la vache de la Enéide; le dirai-je, et me croira-t-on? pour ... une porte, une ... toute petite porte! Je voudrais être poète: en son honneur je composerais de beaux vers; j'en ferais le sujet d'une tragédie!

Regardez l'église: au côté gauche de la tour, est adossé un portail donnant accès dans le temple par le bas-côté. Saluez ce portail: il est le héros du récit que j'entreprends. Son histoire n'est point celle d'un jour d'angoisses; elle embrasse une année entière de tribulations. Voyez donc: trois fois, malgré les efforts réunis de MM. le Gouverneur de Liège, le Commissaire d'arrondissement et les Bourgmestre et Echevins de la commune, il fut maintenu par MM. les Ministres Bara et Rolin-Jacquemyns. Résistant à tant de coups, il semblait invulnérable quand, pour haute raison politique, il succomba soudainement devant les démarches pressantes d'un représentant libéral auprès du Ministère. Heureusement pour lui se leva, le 10 juin 1884, le soleil du triomphe catholique en notre pays; le portail se releva alors plus fier que jamais, pour ne plus mourir cette fois, et prendre définitivement place parmi les monuments célèbres de la Belgique.

Déroulons les phases diverses de cette lutte homérique, tâchons de procéder avec ordre et d'être court, bien que, il faut l'avouer, la chose soit malaisée dans une affaire si compliquée et si embrouillée.

Premier combat - Première victoire

J'ai dit plus haut que l'administration communale - je veux dire le collège de Bourgmestre et Echevins, car la majorité du conseil nous fut toujours sympathique - retira sa confiance au conseil de fabrique. Munie de tous droits en outre d'une circulaire de M. Bara attribuant à la commune la direction des travaux, elle avait en mains le moyen de faire pièce au Curé et à la fabrique; elle n'en négligea point l'occasion. C'est ainsi qu'elle nous contraria d'abord lors de la mise en adjudication, puis au sujet de l'entrepreneur à nommer, puis de l'orientation à donner à l'église. Elle s'acharna enfin à ne pas vouloir la construction du portail latéral, avec tant de ténacité qu'elle mit dans cette mesquine question tous ses loisirs et tout son esprit, et n'eut pas le temps, ce faisant, de s'occuper des travaux du corps même de l'édifice. Ces appréciations paraîtront peut-être un peu sévères, mais elles ne sont que l'écho impartial du sentiment universel de la population.

Monsieur l'entrepreneur faisait le tracé des fondations au mois de mai 1883, et marquait au côté droit de l'église, conformément aux plans, l'emplacement du portail latéral, mais aussitôt il reçut défense de M. le

Bourgmestre de continuer ce travail en cette place. Par suite du changement d'orientation, le bas-côté droit devenait voisin de la propriété Etienne, la haie de séparation ne se trouvait distante de l'église que d'environ deux mètres. M. le Bourgmestre dit donc que placer le portail à droite comme le portaient les plans, c'était complètement boucher l'espace qui restait libre de ce côté le long de l'église, que plus tard on ne saurait comment arriver aux murs, toits et fenêtres pour les réparer; il parla même de créer un cimetière derrière le chœur, et il fallait dès maintenant en ménager l'accès; le portail pouvait d'ailleurs, ajouta-t-il, se placer parfaitement à gauche.

Un jour, c'était le 12 juin, M. l'entrepreneur attendait les pierres bleues pour les plinthes de ses murs, elles n'arrivaient pas et ses ouvriers allaient être arrêtés et condamnés au repos. Il me demanda d'ouvrir les fondations des deux portails latéraux - celui de la nef et celui de la sacristie - au côté gauche de l'église, afin d'y occuper les travailleurs. Je me rendis aussitôt auprès de Mme Veuve Henry propriétaire du terrain et achetai l'emplacement nécessaire aux 2 portails pour 35 francs que je payai incontinent; dès le lendemain, M. l'entrepreneur y occupa ses ouvriers, heureux d'avoir de quoi leur donner du travail.

Oui mais, dans notre simplicité, nous avons compté sans l'autorité communale qui vit là un acte d'usurpation de pouvoir de la part du desservant. Elle s'indigna du fait et quand les murs du portail furent sortis de terre et eurent reçu la plinthe en pierre bleue, M. le Bourgmestre aidé de deux hommes qu'il surprit et qui plus tard, regrettèrent hautement leur acte, renversa les pierres en protestant que jamais portail ne serait élevé. Ce mémorable fait fut accompli le 21 juin 1883 à 9h^{1/2} du soir; il fut le signal d'une lutte ouverte entre la fabrique secondée par la majorité du conseil C^{al}, et le collège échevinal.

Les commérages naturellement allèrent bon train: le portail devint l'objet de toutes les conversations. Les partisans du collège, en petit nombre, prirent fait et cause pour leurs maîtres et défièrent qui que ce fût de relever les pierres abattues. Les autres déclaraient qu'ils trouvaient étrange qu'on ne pût pas suivre un plan approuvé par toutes les autorités, et la majorité du Cons. C^{al} hostile au collège se fit fort de rétablir la légalité.

Elle organisa à cet effet dans la paroisse un pétitionnement général à M. le Gouverneur, pétitionnement qui fut revêtu d'un grand nombre de signatures. La demande de Sabaré portait les noms de 49 familles, celle des Communes, 58, celle de Hoignée 93, total 200. On lisait en tête de la pétition de Hoignée les lignes suivantes: "Les soussignés habitant le hameau de Hoignée, paroisse St-Joseph, Cheratte, prennent la liberté de faire connaître à M. le Gouverneur qu'il est question de supprimer une

porte d'entrée de leur nouvelle église - Nous qui nous sommes épuisés pour l'avoir, nous demandons qu'elle soit faite comme Sa Majesté le Roi l'a approuvée. Nous espérons que vous voudrez bien accueillir notre demande."

Comme les autorités supérieures ne faisaient point connaître leur décision, le conseil Communal se réunit et prit la détermination suivante, que je cite textuellement.

Procès-verbal de la séance du Cons. C^{al} de Cheratte le 30 juillet 1883.

Présents: Messieurs Andrien faisant fonction de Président, Lison, Randaxhe, Warnant et Lechanteur: Conseillers.

Messieurs Deuse bourgmestre, Decortis et Herman échevins,
Thomas Deuse conseiller. - Art. 62 de la loi du 30 mars 1836

Ordre du jour: Décision à prendre relative au portail latéral d'entrée de l'église des Hauteurs

Le Conseil,

Vu l'article 5 du cahier des charges pour la construction d'une église sur les Hauteurs, les membres présents ayant procédé à la visite des travaux entrepris par M. Casleti pour l'érection de l'église de Cheratte - St-Joseph, ont constaté et ils signalent à l'entrepreneur ainsi qu'à l'architecte dirigeant, qu'il importe que le portail soit exécuté conformément au plan; et ce, malgré la modification précédemment apportée à l'orientation de l'église et à la place qu'occupe dans l'ensemble le dit portail.

La présente délibération sera transmise à qui de droit.

En séance publique, date que dessus

Pour copie conforme

Par le Conseil

(signé)

Le Secrétaire
G. Dupont

Le Président f.f.
Andrien

Monsieur l'entrepreneure fit droit à l'ordre du conseil, le jeudi 2 août, il redressa les pierres renversées en juin par M. le Bourgmestre et continua à élever les murs. Le lendemain, 3 août, vers 3 heures de l'après-midi, un échevin accompagné de gendarmes vint sommer M. Casleti d'arrêter les travaux du portail; M. l'entrepreneur les arrêta, mais, sur une invitation de l'architecte dirigeant, il les reprit le samedi 4 août. Cette reprise fut saluée par des détonations de boîtes chez M. Nicolas Warnant à Hoignée.

La majorité n'entendit pas se soumettre: le vendredi, 24 août, elle fit venir l'architecte dirigeant, elle se rendit sur les travaux, et sous ses yeux, elle fit achever la maçonnerie du portail et placer la couverture de la porte en pierre bleue. Elle se retira heureuse de la victoire, plus fière qu'Achille regagnant sa tente. Singulier renversement des choses humaines! Elle n'était pas partie d'une demi-heure, que le collège à son tour arrivait sur les lieux, escorté de ses quelques amis. Il réclama des ouvriers qu'ils démolissent leur œuvre; ils s'y refusèrent énergiquement; et comme aucun des curieux qui étaient là ne voulait toucher aux murs; on put voir M. le Bourgmestre en personne, armé d'un gros bois qu'il avait pris à l'intérieur de l'église, renverser à grands efforts la couverture du portail et les montants en pierre de grès de la petite porte extérieure.

Gouvernement provincial Liège le 27 août 1883
Monsieur le Commissaire,

D'après les plans approuvés par arrêté royal, le bas-côté droit de l'église devait être placé parallèlement au chemin; cette disposition qui faisait de l'entrée principale une entrée latérale avait amené l'auteur du projet à créer une seconde entrée donnant directement sur le chemin et à l'abriter par un porche adossé au bas-côté droit. Ce dernier dégagement était établi afin d'éviter le léger détour que nécessitait l'accès vers la façade principale.

Monsieur l'architecte provincial reconnaît que pour un édifice dont la destination est de recevoir un grand nombre de personnes, plusieurs issues sont utiles; cependant établies dans

les conditions qui précèdent, il ne les croit pas indispensables. Toutefois, il est d'avis que l'on ne peut mutiler un projet approuvé par arrêté royal et il pense qu'il serait sage d'utiliser le porche pour une chapelle des fonts baptismaux. Ce changement de destination, ajoute ce fonctionnaire, aurait pour avantage incontestable d'agrandir l'église, en mettant à la disposition du public la surface réservée dans le bas-côté gauche aux fonts baptismaux.

Je vous prie, M. le Commissaire, de vouloir bien soumettre cette proposition au conseil Communal et me faire parvenir d'urgence sa délibération. Il conviendra d'ailleurs de lui faire observer que dans l'hypothèse où le porche serait maintenu, le terrain sur lequel il sera construit devra appartenir à la commune, et que le desservant qui s'en est rendu acquéreur devra en faire la cession à cette dernière.

(signé) Le Gouverneur
Petit de Rhosée

Le conseil C^{al} fut réuni le 5 septembre; il était au complet et il prit la délibération suivante.

Séance du 5 septembre 1883

Ordre du jour: Lettre de M. le Gouverneur relative au portail latéral de l'église des Hauteurs

Le conseil décide le maintien du portail latéral pour les raisons suivantes:

- 1° Il figure aux plans approuvés par toutes les administrations.
- 2° Aucun motif n'est invoqué pour sa suppression.
- 3° Plusieurs raisons en imposent le maintien:
 - a) Une seconde porte est incontestablement utile dans un édifice qui mesure 500 m. carrés.
 - b) En hiver l'entrée principale exposée aux vents et aux neiges amènera nécessairement un grand froid dans l'église; la porte latérale, au contraire, protégée par le portail empêchera le froid de trop se faire sentir.
 - c) En vain invoquerait-on cette circonstance que l'église se trouve être construite dans une autre direction que celle qui lui était assignée aux plans: c'est le collège échevinal lui-même qui a fait ce changement

sans autorisation aucune; d'ailleurs le porche reste en lui-même, comme entrée, d'une utilité incontestable.

- d) En vain également invoquerait-on le changement de place du porche du côté droit au côté gauche: c'est le collège encore qui l'a imposé là sans autorisation aucune; la place actuelle du porche est d'ailleurs la seule place convenable dans l'état présent de l'église.
- e) En vain encore prétendrait-on en faire des fonts baptismaux: puisque l'annexe se construit, qu'elle se construise conformément aux plans, pour un usage utile; l'architecte d'ailleurs a prévu ailleurs les fonts de baptême.
- f) En vain encore prétendrait-on que le terrain sur lequel le porche est assis n'appartient pas à la Commune: on est prêt à le donner à la commune; M. le Bourgmestre lui-même avait promis de l'acheter.
- g) La population entière des Hauteurs a donné 20.000 frs pour l'église; elle a réclamé le maintien du porche à M. le Gouverneur dans une pétition portant 200 signatures.

En conséquence, vu tous ces motifs justes et légaux, cinq membres votent le maintien du porche et l'acquisition du terrain nécessaire.

Pour copie conforme
(signés) Le Secrétaire Le Président

Le soir du 5 septembre, il y eut fête sur les Hauteurs parmi les partisans du portail: une musique arriva qui vint jouer des airs bruyants, et un immense cramignon parcourut les divers hameaux jusque bien avant dans la nuit.

La décision prise par la majorité du conseil C^{al} prit le chemin de Liège, et bientôt après celui de Bruxelles. Le Gouvernement saisit de l'affaire la Commission Royale des Monuments, qui se refusa à supprimer la petite porte.

La Commission dans son rapport à M. le Ministre, exprime les regrets de ce que l'administration C^{ale} eût, de son propre chef, changé l'orientation de l'église, mais, vu l'avancement des travaux, elle pense qu'il y a lieu d'accepter les faits établis. Quant au portail latéral, elle ne peut, dit-elle, se rallier ni à ceux qui en proposent la suppression ni à ceux qui veulent en changer la destination en le convertissant en fonts baptismaux. Une seconde issue, ajoute-elle, est utile en cas d'incendie ou d'accident; celle de Cheratte est rendue presque nécessaire par les petites dimensions assignées à l'entrée principale.

En suite de ce rapport, Monsieur le Ministre chargea Monsieur le Gouverneur de veiller à ce qu'aucune modification ne fût introduite aux

plans approuvés par arrêté royal, le 21 août 1882 et insérés au Moniteur n°24.

La petite porte était sauvée!

Second combat - Nouvelle victoire

Qui ne fut pas content de Monsieur Bara, ce furent Messieurs les Bourgmestre et Echevins. Après quelques semaines de réflexion, ils résolurent de faire connaître aux autorités supérieures qu'il n'était pas de leur dignité de rester au pouvoir tandis qu'un Ministre libéral favorisait un curé à leur détriment. Ils écrivirent donc qu'ils donneraient leur démission s'ils n'obtenaient gain de cause contre les prétentions du desservant!

Monsieur le Gouverneur s'émut fortement de cette menace à grand orchestre, et il insista pour que Monsieur le Ministre revint, dans l'intérêt du libéralisme sur ce qu'il avait décidé de l'avis conforme de la commission royale des Monuments et de la Députation permanente du Conseil provincial.

La commission royale des Monuments vit l'affaire lui revenir dans sa séance du 16 février 1884; elle adressa le 23 février à M. le Ministre un rapport dont voici la teneur.

Monsieur le Ministre

"Nous avons fait ressortir précédemment l'utilité qu'aurait, comme dégagement, le porche latéral élevé contre l'église; mais en présence de l'insistance du collège échevinal, nous ne pensons pas devoir nous opposer à la proposition de M. le Gouverneur de Liège de convertir le porche en chapelle des fonts baptismaux, en laissant à qui de droit la responsabilité des accidents qui pourraient se produire du fait d'issues insuffisantes."

Averti de ce rapport, je pétitionnai immédiatement auprès de M. le Ministre, m'autorisant des suites désastreuses de l'incendie qui venait d'éclater à la chambre des Représentants à Bruxelles, et des réserves expresses de la Commission laissant à d'autres la responsabilité des accidents qui viendraient à se produire.

La majorité du conseil communal fit de même, à la date du 27 février il envoya la lettre suivante à :

Monsieur le Ministre

Nous prenons la respectueuse liberté de vous demander, au nom des habitants de Cheratte, de maintenir toutes les dispositions arrêtées aux plans de l'église St-Joseph en notre commune, et en particulier le porche latéral que quelques uns de nos collègues voudraient voir supprimer.

Les soussignés, membres du Conseil Communal de Cheratte, considèrent cette affaire comme purement administrative, ils font abstraction de leur opinion publique et ils croient devoir s'unir en ceci pour réclamer, de commun accord avec la population, une chose qui touche au plus haut point aux intérêts publics.

Il nous a toujours paru nécessaire, Monsieur le Ministre, qu'il y eût dans un grand édifice public autant d'issues que possible; les grands incendies récents et surtout celui du palais de la Nation nous ont confirmés dans notre appréciation. C'est en vue de l'intérêt général que, au sein du conseil, nous avons défendu le porche latéral de l'église St-Joseph, et si nous nous permettons de faire valoir nos motifs jusqu'auprès de vous c'est pour dégager notre responsabilité en présence du danger continu qui résulterait de la suppression de l'annexe que désirons vraiment vous voir maintenir.

Veuillez agréer etc.

(signés) les membres formant la majorité du C^s. C^{al}

Monsieur le Ministre de la Justice ému de la réserve faite par la Commission royale quant à la question de responsabilité ne voulut rien décider avant la réception des délibérations à propos de ce sujet par la fabrique, le Conseil Communal et la Députation permanente. La fabrique, la majorité du conseil votèrent naturellement le maintien de la petite porte; Monsieur le Gouverneur au contraire insista pour que, afin d'éviter une crise politique à Cheratte, gain de cause fût donné au collègue échevinal, et le dossier tout entier fut transmis à M. le Ministre de l'Intérieur, M. Rolin-Jacquemyns afin qu'il voulût bien se prononcer sur le grave conflit.

Une pétition fut envoyée par la majorité du conseil Communal à M. le Ministre de l'Intérieur dans le sens de celle adressée à M. le Ministre de la Justice, demandant à M. Rolin-Jacquemyns de maintenir la décision de M. Bara prise de l'avis confirme de la Commission royale des Monuments.

Les deux Ministres furent d'accord pour ... maintenir la petite porte: le 1^{er} mai 1884, notification fut faite à Monsieur le Gouverneur de la

Province que MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur s'opposaient à la suppression du portail latéral de l'église des Hauteurs.

Encore une fois la petite porte était sauvée!

Troisième combat et défaite

Il avait été écrit que le lutrin de Boileau serait dépassé par la petite porte des Hauteurs. En effet M. le Bourgmestre ne se tint pas encore pour battu: sans tarder, il fit réclamer par MM. le Commissaire de l'arrondissement et le Gouverneur de Liège contre la décision collective des Départements de la Justice et de l'Intérieur, et il fut soutenu dans ses prétentions par M. le représentant Flèchet qui fit d'actives démarches auprès de MM. Bara et Rolin-Jacquemyns.

On était à Cheratte et dans tout le canton de Dalhem, au plus fort de la lutte électorale provinciale, parmi les candidats libéraux figurait un des fils de M. le représentant Flèchet, Messieurs Deuse et Cie mirent comme condition de leur vote en faveur de M. Flèchet fils, que M. le Représentant fût rapporter la décision prise en faveur du portail. Le Seigneur de Warsage voulait à tout prix le triomphe de son parti, celui de son fils en particulier; aussi n'hésita-t-il pas de faire deux fois en huit jours le voyage de Bruxelles et d'assaillir de réclamations les pauvres Ministres mortellement ennuyés d'une misérable chicane.

Monsieur Bara céda devant les instances de son ami, et M. Flèchet au cours de la dernière grande réunion électorale put annoncer aux libéraux de Cheratte qu'enfin, ils étaient vainqueurs .

III

Consécration de l'Eglise

27 avril 1885

En mars 1885, l'église étant complètement terminée, il convenait de rendre à Dieu de solennelles actions de grâces et de fêter un si heureux évènement. Monseigneur l'Evêque, à la première demande qui lui fut adressée de consacrer la nouvelle église de Cheratte S^t Joseph, répondit que ce serait pour lui un grand bonheur de mettre le couronnement à l'œuvre entreprise avec tant de dévouement par les paroissiens des Hauteurs; sa Grandeur accepta de faire la consécration solennelle le lundi 27 avril.

Grande fut la joie des habitants d'apprendre que le Chef du diocèse daignait venir parmi eux, et ils s'apprêtèrent aussitôt à faire à Monseigneur une réception splendide.

Mais auparavant, afin que les hommages rendus à Dieu et à son Pontife lui fussent agréables, et que la foi et la piété trouvassent un ferme appui dans ces manifestations religieuses, une mission fut donnée qui amena, dix jours durant, la foule des fidèles autour de la chaire sacrée.

Les R.P. Van Breuse et Van Peteghem, rédemptoristes de la maison de Liège, au talent et au zèle de qui je me plais à rendre hommage, obtinrent un très grand succès.

Tandis que la mission tirait à sa fin, on se disposa partout à faire les préparatifs pour recevoir Monseigneur. Mr le Marquis de Trazegnies voulut bien mettre à notre disposition les sapins qui formaient un de ses bois à Housse: ce fut à qui irait couper des branches. Rien n'était plus beau que de voir hommes, femmes et enfants rivaliser de zèle pour avoir la plus forte provision. Bientôt, chaque famille eut de quoi garnir de verdure, la façade de sa maison. On y mit tant d'entrain, à Hoignée principalement, que la route était littéralement bordée de deux haies de guirlandes de sapins; on y ajouta des arcs de triomphe tout parsemés de fleurs artificielles, de chronogrammes, des drapeaux au nombre de plus de six cents; la paroisse entière était en fête.

Le lundi 27 avril arriva; le ciel d'abord menaçant s'éclaircit ensuite, et le soleil se mit résolument de la partie. Un cortège s'organisa à 7 heures du matin près de l'église, pendant que quarante cavaliers tout enguirlandés prenaient les devants et allaient recevoir Monseigneur à l'endroit dit «les quatre bras» au hameau de Rabosée.

Les paroissiens, au nombre de plusieurs centaines, conduits par un nombreux clergé, se dirigèrent en bon ordre, musique en tête, bannières déployées, au hameau du «pays de Liège»; Monseigneur y arrivait précisément au même moment. Mr Jean Mariette, président du conseil de fabrique, harangua sa Grandeur qui répondit par quelques mots d'une bienveillance marquée; aussitôt une détonation de trois cents boîtes annonça à toute la contrée que l'Evêque avait touché le sol à Cheratte S^t Joseph.

Mgr l'Evêque précédé du clergé et d'un immense cortège à la tête duquel chevauchaient fièrement quarante cavaliers, s'avança lentement vers le presbytère, en traversant le hameau de Hoignée. Quand Mgr vit la foule immense accourue pour le fêter, le respect profond avec lequel chacun s'inclinait religieusement pour recevoir sa bénédiction, ces splendides décorations de verdure, de drapeaux, de fleurs, d'arcs de triomphe, il ne put s'empêcher d'exprimer son admiration, et appelant le Curé, il lui dit: «je ne m'attendais pas à une aussi belle fête, en vérité, je me croirais au milieu des populations flamandes!»

Mgr descendit au presbytère et bientôt après commença la cérémonie de la consécration.

J'emprunte pour la suite, le récit que fit de la fête un aimable correspondant, dans l'organe hebdomadaire «l'Echo de la Meuse».

«Lundi avait lieu à Cheratte la consécration de la nouvelle église des Hauteurs, par Mgr l'Evêque de Liège. L'élan de la population a été admirable, et le prélat en a publiquement remercié les habitants de la paroisse: «Votre réception de ce jour, a-t-il dit, me restera dans la mémoire, comme une des plus belles et des plus sympathiques qui m'aient été faites dans mes tournées épiscopales.»

«Et en effet, le village avait apporté le plus vif enthousiasme pour recevoir dignement l'auguste Pontife. Rien ne manquait: cavalcade d'une quarantaine de beaux chevaux, cortège interminable, décharges de boîtes, plus de six cents drapeaux aux maisons, des arcs de triomphe, des trophées, des couronnes, des milliers de mètres de guirlandes de sapin, garnies de roses, et que sais-je encore. Mais ce qui était encore plus beau à voir, c'était le respect des habitants, c'était la vénération affectueuse, avec laquelle sur tout le parcours, ils s'inclinaient et s'agenouillaient pour recevoir la bénédiction épiscopale, c'étaient les vivats et les hourras des cavaliers.»

«Je ne vous décrirai pas la cérémonie toute vivante de symbolisme de la dédicace d'une église, ni la nouvelle église de Cheratte-Hauteurs: je veux que vous alliez vous-même la voir: elle le mérite.»

«Tous ceux qui viendront la visiter, s'en retourneront certainement ravis» a pu dire l'Evêque consécrateur. Aussi les habitants en sont-ils fiers, et reconnaissant tout ce qu'avait coûté de peines à leur zélé pasteur, la construction de ce monument, ils se sont imposé une dernière contribution pour offrir une magnifique pendule à Mr le Curé, au presbytère, avant le départ du Pontife, en accompagnant le présent d'un discours et d'une «pasquaie» où ils lui exprimaient de leur mieux leur affection et leur reconnaissance.»

«Si Mgr l'Evêque a été satisfait des habitants, ceux-ci n'ont pas été moins ravis de la visite de leur bon Evêque, ravis de le voir, par exemple au sortir de l'église, après la cérémonie, quitter le cortège, et se diriger à droite et à gauche, vers les mères pour bénir leurs petits enfants.»

«L'après-midi, avant de retourner, il voulut faire à pieds le tour de la paroisse, qui s'était si bien mise en fête pour le recevoir: les cavaliers le précédaient, plus fiers que jamais; la musique épuisait tout son répertoire, et les petits enfants semblaient surgir de terre pour recevoir tous sur leur petit front, un signe de croix de la main du bon Pasteur. Aussi, la foule était-elle aussi immense qu'enthousiaste quand Monseigneur monta dans sa voiture, aux limites de la paroisse.»

«Et les habitants de Cheratte S^t Joseph ont maintenant une vaste et magnifique église, qu'ils doivent à leur générosité et à l'intelligence avec laquelle ils ont suivi, pour l'ériger, la direction dévouée de leur pasteur.»

Pasquaie

composée à l'occasion de la consécration de l'église
de Cheratte S^t Joseph et chantée en présence de Mgr

Li novlle église des Hauteurs, so l'air des Pantalon trowé

1. L'avez-v-vèyou, binamé fré, l'église
Qu'po consacrer, noss bon évêque est v'nou?
Lavez-v-vèyou? C'est ine fameuse bâtise:
Min qu'po l'tuser, quel boule a-t-i falou?
Wisse a-t-on stu po n'è trover îdèye?
Di wisse vinèt des priesses si savants?
Qués grands esprits sont sortis fou d'Hognée
Vive Monsigneûr! Vive li curé Grandchamps!
2. L'avez-v-vèyou, noss bèl église romane
Tot peur bâtèye so l'bon vix timps passé?
On l'pinseret faîte dê grand rwè Charlemagne
Quand l'mâva timps l'aret on pô d'lavé.
Wisse trovejret-on co ine église parèye
Qui s'abellisse même tot z'avilissant:
A noss curé, nos deurans cisse mervèye,
Vive Monsigneûr! Vive li curé Grandchamps!
3. L'avez-v-vèyou noss tour di grises pires,
Massive, pesante, avou ses qwate meurs dreuts?
A tos les vints, si coq a l'air dè dire :
Vos n'porez may mi fer kanki d'on deugt.
Avou ses f'gnesses, elle est tote eskinteye,
Li ptite tourelle, elle rilive d'elle mitan,
Ses cloques pu tard, répètront st'à l'voleye;
Vive Monsigneûr! Vive li curé Grandchamps!
4. L'avez-v-vèyou a d'vin ?Rin d'âtou d'challe

Ni v'poreut d'ner l'ideie di ses pilés:
 Sont si stokeses qu'à les sai l'neur diale
 Sipireut s'poche, sins les polou branler.
 Surtout les ouïes si tapet so li f'gnesse
 De chœur avou Saint Joseph è mitan :
 Li jou li toune si bin âtou d'elle tiesse!
 Vive Monsigneûr! Vive li curé Grandchamps!

5. L'avez-v-vèyou, on n'veut çoula qu'ine fèye,
 Des plafonds d'bwès tapés so des soumis;
 Et des erkettes di grises pires di tège
 Et des ptits djoûs trowés dvin dè granit.
 Pus j'elle rilouke, mix mi rvint-elle è l'ouïe,
 Surtout qu'on dit qu'elle plêt f'wèr a savants.
 Di noss-t-église, seyans firs po l'jou d'ouïe.
 Vive Monsigneûr! Vive li curé Grandchamps!

6. Wisse vierez-v co des autés comme les nesses,
 Céis l'pire comme on freut d'vin dè pan;
 On tabernac qu'est rovré tot-z-à bosses:
 Comme on solo, i riglatiè â mitan.
 Dihez-m'on pô si vos trouvez jamaie
 On monoment qui rvaie szi bin ses cens:
 A qui on l'deut, di bravos qu'on l'ripâie:
 Vive Monsigneûr! Vive li curé Grandchamps!

7. Ca s'ille est belle, on n'a soué des gottes !
 Traze ans â long, l'innemi a tnou à stock.
 Mains nosse curé, dispô qware ans qui trotte
 A foirci l'main, même à des fameux coqs.
 Asteur qui v'là si belle oûwe consacrée
 A Dieu dè cîr, po cinte et co cinte ans,
 Qu'ossi longtims, tote li paroisse rideie:
 Vive Monsigneûr! Vive li curé Grandchamps!

/auctore R^{ss} D^o Labeye, par. In Sarolai /

____ Une magnifique cloche fondue par Mr
 Causard de Tellin a été placée au mois d'août
 1885, et inaugurée pour la fête paroissiale, le
 dimanche après l'Assomption de la
 Bienheureuse Vierge.

Les années 1888 et 1889 s'écoulèrent sans que l'on pût arriver à un résultat satisfaisant. L'administration Communale de Cheratte n'a jamais été un modèle de célérité. Je multipliai pourtant les démarches, je fis jouer maints ressorts et mis au jour toutes les influences dont je pus disposer. Ce ne fut qu'au commencement de 1890 que les plans furent enfin approuvés et l'adjudication autorisée. Celle-ci eut lieu le 12 mai 1890.

M. Hubert Bage, menuisier entrepreneur à Jupille fut déclaré adjudicataire pour la somme de huit mille huit cents francs. Mais les frais de construction devaient s'élever à une somme plus considérable. Voici pourquoi:

Les devis de travaux communaux et de fabrique ne sont soumis à l'approbation de la Députation permanente que lorsque les autorités locales fournissent les deux tiers de la dépense prévue. Or les autorités locales ne pouvaient fournir que huit mille francs, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à savoir: 6500 frs de la Commune; 1000 frs de la fabrique; 500 frs du Curé. Les subsides s'élevaient à 2400 frs soit en tout 10400 francs. Or l'achat du terrain et les frais qu'il devait entraîner devaient s'élever à seize cents francs environ.

Il ne restait donc de disponible pour la construction que huit mille neuf cents francs, somme que le devis ne devait pas dépasser sous peine de difficultés nombreuses et de retards certains.

Les plans du presbytère ont été dressés par Monsieur Joseph Sévar, architecte à Housse. Il convient de le féliciter d'avoir avec une somme relativement aussi minime, fait élever un bâtiment aussi spacieux, à une époque où la bâtisse, sur les Hauteurs en particulier, coûtait très cher.

Malheureusement on ne peut féliciter les entrepreneurs, les maçons du moins, dont les retards ont été préjudiciables à la construction et dont la loyauté et l'honnêteté ne sont pas à l'abri de reproche.

Je suis entré dans la nouvelle maison, bien qu'elle ne fut pas entièrement terminée le 12 janvier 1892.

Depuis longtemps les paroissiens désiraient voir placer un orgue dans leur Eglise. Mais comment trouver les ressources? L'ouvrage manquait, les salaires étaient peu élevés, on avait déjà tant donné! Tels étaient les arguments qu'on opposait à ceux qui voulaient aller de l'avant, et ils ne manquaient pas de valeur. Après avoir murement réfléchi, je me décidai à suivre le conseil que m'avait donné Monsieur Léonard, ancien curé de Vivegnis, d'instituer une collecte hebdomadaire, à domicile. Tous les paroissiens seraient invités à y contribuer par une

offrande de cinq ou de dix centimes. J'instituai cette quête le 19 janvier 1890 et elle réussit à merveille. Peu de familles s'abstinrent d'y contribuer.

En 1891 plusieurs personnes de la paroisse conçurent l'idée originale de faire tourner au profit de l'Eglise, un des amusements les plus passionnants et les plus répandus dans la paroisse: "li colibreie di colons". Par leurs soins, et avec le concours dévoué de Messieurs Dieudonné Mariette-Deuse, fabricant d'armes, à Hoignée, Dd Lejeune, docteur en médecine, à Rabosée, Michel Moureau, marchand meunier à Souverain Wandre président de la Fédération colombophile, Le Progrès, de Wandre; Romain, instituteur, à Wandre, secrétaire de la dite Fédération; François Dery, cabaretier aux Communes; Pierre Genotte, cabaretier à Sabaré; Joseph Colin, cabaretier à Hoignée; Jean Borguet, cabaretier à Wandre - (chez ces quatre derniers étaient déposés et marqués les pigeons concurrents) - Un grand concours de pigeons voyageurs, auquel prirent part 799 volatiles fut organisé, et produisit un bénéfice net de mille six cent quarante-six francs 30 centimes, destinés à la construction de l'orgue.

On pouvait sans témérité se mettre à l'œuvre. Au mois de septembre 1891, je me rendis à Weerh, sur le conseil de Monsieur l'abbé Vandenberg, alors curé d'Uyckhoven, depuis doyen d'Aubel, pour visiter les ateliers de Monsieur P.J. Vermeulen, facteur d'orgues. J'étais accompagné d'un artiste de valeur qui est en même temps fort entendu dans la mécanique, M. Joseph Martin, organiste à Visé.

Un orgue était tout monté dans les ateliers, nous l'examinâmes et Monsieur Martin trouva qu'il conviendrait à merveille pour l'Eglise, j'en fis l'acquisition et il fut convenu que l'orgue nous serait amené sans retard et placé pour la fête de la Toussaint. Il en fut ainsi. Monsieur Vermeulen, homme d'une parfaite loyauté et d'une honnêteté remarquable monta l'orgue dans d'excellentes conditions. Le jour de la Toussaint, Monsieur Martin vient en faire l'inauguration. Monsieur A. Grégorius, violoniste, exécuta plusieurs morceaux avec une perfection peu commune. Le R. P. Athanase Nayme, dominicain de la maison de Ryckholt prêcha un sermon de circonstance.

Le devis de l'orgue s'élève à la somme de trois mille neuf cents francs. Monsieur Vermeulen m'a remis un devis détaillé indiquant le coût de chaque partie de l'instrument. L'orgue ne produit pas cependant tout l'effet désirable à cause de la mauvaise acoustique de l'église.

Au mois d'avril 1893 une mission fut donnée par les Rév. Pères Hilarion Grégoire, récollet du couvent de Salzinnes (Namur) et Martial

Evrard, récollet du couvent de Schaarbeek (Bruxelles). Les exercices qui durèrent du 9 au 20 avril furent fort bien suivis. Chaque soir une foule considérable emplissait l'Eglise bien longtemps avant l'heure de l'office. Le nombre des communions pascales - non compris les enfants qui firent leur 1^{re} communion le 2 avril - s'éleva cette année à 852.

Le 31 octobre 1893, Monseigneur l'Evêque me transféra à la cure de Wandre, et le 15 novembre, je quittai à grand regret mes chers paroissiens de Cheratte - St-Joseph, pour me rendre à ma nouvelle destination.

Je prie Dieu de continuer à la paroisse des Hauteurs la protection dont il l'a comblée depuis son origine. Qu'il détourne de ses habitants tout malheur corporel et toute contagion du vice et de l'erreur; qu'il y maintienne l'union, la paix et qu'il verse sur les œuvres qui y sont établies comme sur celles qui s'y établiront l'abondance de ses bénédictions.

J. Simonet
curé de Wandre

Cheratte-net

Omnia pro Jesu !

Le 15 novembre de l'an 1893 je suis arrivé avec joie dans la chère paroisse où Dieu par la voix de mon Evêque m'appelait. Dès mon arrivée, j'éprouvai un grand contentement en voyant le beau temple élevé au Seigneur, la générosité des paroissiens pour leur église, et leur piété dans la fréquentation des offices spécialement le dimanche.

Le 27 janvier, je reçus d'un anonyme la statue de Notre Dame de Lourdes qui me fut très agréable. A cette occasion, j'ai pu constater la grande dévotion de mes paroissiens envers l'Immaculée Vierge, honorée sous le titre de Notre Dame de Lourdes. En effet à partir de ce jour de l'an 1894 et jusqu'en 1896, j'ai reçu pour ainsi dire chaque semaine des dons en argent de toutes les familles à peu près pour élever un autel à Notre Dame. Que de fois j'ai été profondément touché en recevant des sommes relativement importantes d'ouvriers et de mères de famille, sommes prélevées sur des salaires bien maigres souvent par ce temps de crise intense ! Aussi, je suis persuadé que cette marque de dévotion envers la Très Sainte Vierge notre bonne Mère sera pour eux et pour leurs familles la source d'une protection spéciale.

Quant à moi, connaissant l'efficacité de cette dévotion, je dois avouer que cette piété de mes paroissiens est une de mes plus grandes consolations.

Le 27 mai, j'avais la satisfaction, à l'occasion du dernier dimanche du mois de Marie, d'organiser le soir une solennité pour la bénédiction de la statue à laquelle il fut procédé par Mr l'abbé Franck, révérend curé de St Lambert à Herstal,, assisté de Messieurs Thyssen et Vrancken, respectivement curés de Sarolay et de Cheratte Notre Dame. Je m'étais chargé du sermon dans lequel je racontai la guérison si frappante et si connue de Mr Hanquet de St Denis à Liège.

En cette circonstance les paroissiens se montrèrent très dévoués par les bougies et les plantes qu'ils apportèrent, par le nombre de communions et l'assistance à l'office auquel on fit une fort belle illumination.

1894, le 12 août de la même année, nous pouvions enfin dire que la paroisse était parfaite et indépendante : car nous avons notre cimetière. Monsieur l'abbé Telders (???), très révérend Doyen de Visé procéda en ce jour à sa bénédiction avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque. De nombreux prêtres étaient venus rehausser la cérémonie par leur présence, parmi lesquels il faut citer les quatre premiers curés. Pour être exact, je dois dire que le premier curé, Mr Wilmet était absent pour motif de décès de son frère. M.M.Fabri, curé de Val St Lambert,

Grandchamps, curé de St Christophe et Simonet, curé de Wandre étaient présents. En l'absence de Mr Wilmet, qui devait prendre la parole en cette circonstance, Mr le curé Grandchamps, avec son amabilité bien connue, voulut bien accepter de prononcer le sermon avant la procession au cimetière. L'église était véritablement comble à l'occasion de cette cérémonie à l'issue de laquelle nous devions jouir d'un spectacle non moins beau. En effet au sortir de l'église, nous vîmes la place entièrement couverte d'hommes et il fallut quelque temps pour se mettre en rangs qui s'étendaient pour les hommes seuls depuis l'église jusqu'à l'école. Ceux des dames furent également longs : ce qui était le plus admirable, c'est que partout on récitait le chapelet pour les morts, comme le matin, il y avait eu de nombreuses communions à leur intention. Quand nous fûmes arrivés au cimetière, la foule fut disposée le long des murs qui disparurent derrière les lignes serrées des assistants. Nota bene : Ad extremam partem muri ad sinistram ingrediendo in cimiterium, id est in angulo hujus muri ad sinistram et alterius muri, en auctoritate ecclesiastica consulta, reservata fuit pars habens aliqua metra pro iis quibus nequid dari sepultura ecclesiastica.

En 1894, pour la Toussaint, j'ai pu placer un confessionnal avec le fruit de mes collectes à l'extérieur. Il a été exécuté d'après le plan de Mr Van Assche de Gand., par les soins de Mr Emile Laurent de l'école St Luc de Liège.

En 1895, le 15 décembre, il m'était donné de bénir une belle statue de St Roch que j'avais reçue de généreux anonymes de St Lambert à Herstal, à la suite d'une promesse faite par ces personnes lors du choléra de 1894 qui fit quelques victimes à Herstal, même à Wandre et Cheratte Notre Dame. Cette statue fut exécutée par Mr Baujean selon mes indications. Les paroissiens furent heureux de posséder la statue de ce glorieux patron contre les maladies épidémiques et apportèrent de nombreuses fleurs et des plus belles ainsi que beaucoup de bougies.

Deo juvante, **l'année 1896** a vu l'ameublement presque complet de l'église. Pour la fête de Pâques furent placées au maître autel les courtines, don d'une famille de la paroisse, Monsieur et Madame Julien Warnant Creon à l'occasion de la première communion de leur premier enfant Idalie. C'était un complément nécessaire de l'autel qui, sans cela, se trouvait si isolé et si dégarni.

Pour Pâques également la chaire et les fonts baptismaux devaient être placés : mais différentes circonstances en rendirent le placement impossible.

Enfin, quinze jours après Pâques, voici les MM Laurent, sculpteurs de l'école St Luc, à Liège, pour élever la chaire. Celle-ci est donc leur œuvre, à part les panneaux, qui sont l'œuvre du renommé sculpteur de Gand nommé Mr Rooms. Le tout fut exécuté suivant le plan fourni par Mr Van Assche.

Pour la Pentecôte furent placés les fonts baptismaux exécutés par MM Dernier, Frères, à, Sprimont, hommes très consciencieux. J'eus donc la joie de bénir l'eau baptismale à la Pentecôte dans les nouveaux fonts. C'était une grande joie pour moi qui n'avais jusqu'alors qu'une boîte en zinc, me semble-t-il, et qui sans couvercle devenait le refuge des mouches, araignées, etc.

Pour la fête de l'Immaculée Conception de la même année, fut élevé l'autel de Notre Dame de Lourdes attendu avec la plus grande impatience depuis trois ans et dû à la piété et à la générosité des paroissiens, sauf quelques dons d'amis et de certaines personnes des environs. Pendant trois ans consécutifs, la plupart des paroissiens sont venus m'apporter leur part d'intervention pour la construction de cet autel, dont le plan a été dressé par le Frère Mathias et exécuté par les Messieurs Dernier de Sprimont.

Son inauguration fut précédée d'une neuvaine à ND de Lourdes immaculée. Pour cette solennité, l'église fut ornée dans le chœur et les trois nefs avec un tel éclat que les paroissiens avouaient qu'ils n'avaient jamais vu une semblable décoration, pas même pour la consécration. Plusieurs familles rivalisèrent d'un zèle ardent pour confectionner en huit jours à peu près 2000 roses qui ornaient les guirlandes des sapins.

L'inauguration eut lieu le dimanche dans l'octave de l'Immaculée Conception par un beau salut en musique présidé par

Le Révérend Monsieur Bovens, Directeur du Collège St Hadelin à Visé assisté du R. Père Rédemptoriste qui avait prêché et de Monsieur l'abbé Van de Putter(???), R.Curé de Sarolay. Il y eut une nombreuse assistance à cet office. Le lendemain, je célébrais la première messe à cet autel pour les bienfaiteurs vivants et défunts des familles.

Laudetur in sempiternum et ametur in toto corde et ab omnibus parochiensis Virgo Immaculata !

Pour la, fête de Pâques de 1897 ,le second confessionnal a été placé.

L'an 1898, le samedi précédant le Dimanche des Rameaux, fut ouverte la mission donnée par les R.R.Pères Halazy et Van Huymissen, Rédemptoristes de Liège, à l'occasion du jubilé de 25 ans d'érection de la paroisse. Cette mission fut suivie par un plus grand nombre d'hommes

que de femmes ainsi que la procession de la Croix qui se fit au cimetière ; le nombre de communions ne fut pas en rapport avec les efforts déployés, il fut de 812. Dans cette circonstance, fut béni et placé le crucifix de mission du fond de l'église.

J'ai oublié de raconter avant le paragraphe concernant la mission, que le 1^{er} dimanche de Mars de cette même année fut bénite solennellement la nouvelle statue de St Joseph, patron de l'église.

En 1899, en été, j'ai fait placer l'abat voix à la chaire et les stalles. Tout le mobilier en bois a été exécuté par Mr Emile Laurent, excepté les bancs (bien entendu) faits par un paroissien.

La même année, j'ai dû faire mettre des vitres d'une pièce aux oeils de bœuf et à la grisaille de ND de Lourdes pour préserver la décoration de la pluie, car après ce travail, on commençait à peindre l'église. La décoration a été faite d'après le plan et sous la surveillance de l'artiste Mr Tassin qui a si bien restauré la cathédrale. Les ressources faisant défaut, (car j'avais dû payer encore le plafonnage de l'église entière fait cette même année), les scènes des deux côtés du chœur sont remises à une époque ultérieure plus favorable.

Les clinches et crossettes des portes et la garniture des fonts baptismaux sont exécutées et forgées par Mr Michel Ledent, ferronnier habile de Herstal Notre Dame formé par l'école de St Luc.

(1)Abbé Hardy.

Monsieur l'abbé Hardy, l'auteur de la notice qui précède fut promu à la cure d'Olne, en novembre 1900. Mgr Doutreloux me désigna pour lui succéder.

Mon honorable prédécesseur avait fait un séjour de 7 ans sur les Hauteurs : du 15 novembre 1893 au 6 novembre 1900. Avec quel zèle, quel enthousiasme, quelle édifiante opiniâtreté, il prit à cœur les intérêts de son église et de sa paroisse, la trop courte notice qui précède nous le laisse soupçonner. Se donnant pour tâche l'achèvement du mobilier de son église, il se mit à l'œuvre dès son arrivée, et ne connut pas de repos, jusqu'au jour où fatigué mais joyeux, il put avec une légitime fierté admirer son œuvre.

Il n'en jouit pas longtemps. « Alius qui seminat, alius qui metit. » Monseigneur Doutreloux, voulant lui confier une plus grande paroisse, le nomma curé d'Olne. Mais le nom de Mr le curé Hardy restera en honneur au milieu des fidèles, qu'il édifia par son zèle infatigable pour la maison du Seigneur.

L'événement de l'année 1901 fut la célébration du Jubilé séculaire. Les exercices furent dirigés par MM. Wilmet et Granchamps, dont les paroissiens furent heureux d'entendre encore les voix aimées, du 19 au 27 mai. C'est à leur présence et à leur talent que j'attribuai le succès du Jubilé, qui se termina par une communion générale de 450 personnes.

Pour mémoire. Nous avons satisfait à l'obligation des visites avant l'ouverture du Jubilé de la manière suivante. Le système des visites personnelles n'était pas pratique ; vu le grand nombre de visites requises pour gagner l'indulgence jubilaire. Il était bien à craindre qu'aucun paroissien ne la gagnât. C'est pourquoi nous remplaçâmes, comme c'était accordé, ces visites personnelles par 4 visites faites en commun, chacun des 4 dimanches qui précédèrent la Jubilé : en tout 16. Sortis processionnellement par la sacristie et traversant le jardin, nous rentrions par la grande porte. Le temps de réciter 5 pater et 5 ave. Et avant pour la 2ème visite, etc. Quoique la chose fut nouvelle et parut étrange, les paroissiens, hommes et femmes, me suivirent docilement au cours des visites processionnelles.

On clôtura cette octave bénie le lundi de la Pentecôte par salut, sermon, Te deum et procession du St Sacrement, dans la prairie de Messieurs les frères Henry, devant l'église. En souvenir du Jubilé, Monsieur Grandchamps fit cadeau à l'église des deux candélabres en fer forgé du chœur.

Jusqu'en 1902, la tour n'était pourvue que d'une cloche installée par Mr Granchamps en 1885. L'église en méritait bien une seconde. Je proposais l'idée à mes paroissiens le jour de Pâques 1901 et fit appel à leur générosité. Celle-ci se poursuivit l'année même sous forme de souscriptions volontaires et l'année suivante sous forme de concours de charité. Aidé aussi par quelques amis de la paroisse, je pus commander à la maison Causard un vénérable « fa » naturel de 1300 Kilos. Monsieur le Doyen Telders vint la bénir le 6 juillet 1902. Ce fut pour la paroisse un jour de réjouissance : MM Wilmet, Fabri, Grandchamps, anciens curés, assistèrent à la cérémonie. Mr Granchamps fit l'allocution de circonstance devant l'église comble.

En 1903, je crus faire œuvre de prévoyance, en me rendant acquéreur de la parcelle de terre mesurant 1200m², derrière l'église et le presbytère. J'ai l'espoir que quelque courageux successeur appréciera un jour cet appoint.

Le coffre-fort de l'église fut encastré dans la muraille de la sacristie au mois de mai 1906. Mademoiselle S. Moxhon, en cette même année 1906, à la suite de plusieurs démarches m'offrit à l'intention d'œuvres éventuelles, à créer pour le bien spirituel de la paroisse, les deux terres : l'une de 3, l'autre de 6 verges, qui joignent la parcelle mentionnée ci-dessus. A mon honorable successeur, Monsieur Brabant, de voir le parti qu'il pourra en tirer. Que la bénédiction divine féconde son ministère !

Fait le 15 septembre 1906. Th. Remacle.

Qu'il me soit permis d'ajouter ici un desideratum. Les prêtres qui se succéderont à la tête de la paroisse voudront bien ne pas oublier au saint autel les membres de la famille Moxhon. 15 septembre 1906 TH. R.

1906 (Octobre-Décembre)

Mon digne prédécesseur, signataire des deux pages qui précèdent, fut promu, en septembre 1906, à l'importante cure hesbignonne de Momalle. C'est assez dire, déjà, la haute estime en laquelle est tenu Monsieur Remacle, auprès de ses supérieurs hiérarchiques.

Quelque honorable que fut pour lui cette promotion, c'est à regret qu'il quitte Cheratte St Joseph, auquel il était attaché, en raison du bien qu'il y avait fait, et plus encore, le bien qu'il espérait, à brève échéance, pouvoir y faire. Il suffit, en effet, de lire les quinze dernières lignes de la notice qu'il a laissée, pour constater que, dès 1903, il caressait un certain projet qu'on trouve en 1906, entrer en voie de réalisation. Il ne s'agit encore là, il est vrai, que d'« œuvres éventuelles ». Mais nous possédons une lettre datée du 2 septembre, signée de la prieure générale du couvent des Dominicaines de Monteils dans l'Aveyron (France) et qui jette un grand jour sur les espérances cachées et sur l'action persévérante autant que modeste, de monsieur l'abbé Remacle.

Cette lettre, en effet, nous apprend que des religieuses du susdit couvent lui sont promises ; qu'il obtient de la Maison de Montreuil, une subvention de 8000 francs pour l'aider à fonder son œuvre ; que le traitement de chaque sœur sera de 900 francs ; qu'au surplus, les religieuses « feront tout leur possible pour arriver tôt ou tard à une ECOLE subsidiée ! »

Une école de religieuses était donc bien près de s'élever dans la paroisse, quand monsieur Remacle dut la quitter. Et s'il plaît à Dieu qu'un jour, Cheratte St Joseph d'œuvre aussi bienfaisante, ce sera bien

un peu aussi à Monsieur l'abbé Remacle que nous en serons redevables !

Dès mon entrée dans la paroisse, j'eus à m'occuper d'un différend qui avait surgi entre mon honorable prédécesseur et le Révérend curé de la Xhavée, Monsieur l'abbé Decocq, au sujet de la délimitation de leurs paroisses respectives. Détail piquant : un bon catholique, Mr Theunissen, conseiller fabrique de la Xhavée depuis 1885, venait de s'installer dans une maison qu'il s'était fait construire entre les deux paroisses, tout en croyant ne pas sortir des limites de sa paroisse celle de la Xhavée.

La difficulté n'étant pas franchie, malgré une correspondance bien fournie des deux parties avec la bureaucratie épiscopale, je me rendis à l'Evêché où j'eus la bonne fortune de trouver dans « le Moniteur » du 24 août 1874, p. 2697, l'arrêté royal de l'érection de la paroisse. J'en transcrivis l'extrait que voici :

..... « nous avons arrêté et arrêtons :

- Art. I A dater du premier jour du mois qui suivra la publication du présent arrêté, la place de premier vicaire à l'église de Cheratte est supprimée.
- Art. II. L'église établie sans la section de Hoignée est érigée en succursale sous le titre de Cheratte St Joseph.
- Art. III. Elle aura pour circonscription les sections de Hoignée, de Sabarez et des Communes, limitées conformément au plan ci-annexé :
- 1) Du côté de la succursale de Cheratte : du point A au point B, partant des confins des communes de Cheratte et d'Argenteau (entre les parcelles cadastrées n°20 et 22C) et aboutissant à la ruelle Straidant en suivant l'extrémité des parcelles n°22c, 21, 27a et 28b. De B à C suivant l'axe du sentier de Sartay en Lonnew, longeant les parcelles n° 40, 66a, 71, 70, 69c. De C à D, suivant l'axe du sentier de Basse-Cheratte aux communes longeant la parcelle n° 106. De D à E, suivant l'extrémité des parcelles n°99,239a et 239d. De D à F, à partir de la parcelle n° 1251 suivant le sentier qui traverse la terrain n° 1240d et qui arrive au vieux chemin de Basse-Cheratte au Préay. De F à G suivant l'extrémité des parcelles n° 1282, 1285,128 6, 1287,1266a, 1265a. De G à H suivant l'axe du chemin des bâches, longeant les parcelles n° 1303 et 1302b. De H à I suivant l'extrémité de la parcelle n°904 jusqu'à la limite de la commune de Wandre.

- 2) Du côté de la commune de Saive : Du point I au point K, suivant la limite séparative de cette commune avec celle de Cheratte.
- 3) Du côté de la succursale de Housse : Du Point K au point L (Du chemin du bois Herkay au moulin de Cheratte), suivant l'extrémité des parcelles n°1022, 1021, et 4888bis, 487bis, 487, 489, 490, 472, 496, 503. De L à M suivant l'axe du sentier traversant la parcelle n°504 et celui du ruisseau de Ste Julienne jusqu'à la limite de la commune d'Argenteau.
- 4) Du côté de la commune d'Argenteau : Du point M au point A suivant la limite séparatrice de cette commune avec celle de Cheratte.

Le plan dont il est question dans cet arrêté royal ne se trouvant pas à l'Evêché, je m'adressai au Ministère de la Justice d'où je reçus bientôt, à vue, l'original signé de l'ancien bourgmestre Warnant. Je m'empressai d'en faire une copie exacte que je joignis au présent registre.

1907

Le 15 mars de cette année, j'entrai en possession, indivisement avec Monsieur l'abbé Remacle et Monsieur l'abbé Delcourt, curé de Souverain-Wandre, des deux prairies, dont parle mon honorable prédécesseur aux dernières lignes de sa notice. Une de ces prairies porte au cadastre le n° et a une contenance de ; l'autre est désignée par et contient ,,,;

Le grand événement de 1907 ce fut une mission, dont l'ouverture se fit le jour de Pâques et dont les exercices se prolongèrent durant quinze jours. Prêchée par deux excellents prédicateurs, les R.R. P.P. Robert et Ephrem de l'Ordre des Capucins, elle fit grand bien dans la paroisse.

Le dimanche « in albis », une procession triomphale de la Croix fit le circuit des Communes et de Sabaré. Malgré le temps froid, malgré de gros nuages chargés d'eau et menaçants, qui roulaient dans le ciel, la procession eut un plein succès de nombre, d'ordre et de recueillement. Plus de deux cents hommes y prirent part, faisant alterner le chant des cantiques avec la récitation de communions pascales. 22 familles abandonnèrent « l'Echo du Peuple », organe socialiste. Une association du Chemin de Croix hebdomadaire fut établie et 48 personnes y adhérèrent.

Note importante

- I. Fondation Mourquin Madame Veuve Mourquin-Raty de Hamoir, dont j'avais eu le fils unique en pension durant l'année scolaire 1906-1907, avait l'intention de fonder des messes pour feu son mari.

Avec l'assentiment de Monseigneur l'Evêque, je fis à Madame cette proposition : « Donnez-moi dix mille francs pour m'aider à construire une école de Religieuses et je fonderai à perpétuité pour vos défunts la première messe du premier dimanche de chaque mois de l'année. La proposition fut acceptée et un premier versement de cinq mille francs fut fait à peu près immédiatement.

En conséquence, à partir du premier Dimanche de Janvier 1908, il existera dans la paroisse une Fondation Mourquin, dont voici la teneur :

- 1) Le premier Dimanche de chaque mois de l'année, on dira, à perpétuité, la première messe pour le repos de l'âme de Monsieur Albert Mourquin, en son vivant, époux de la fondatrice, Madame Mourquin, née Laure Raty de Hamoir s/o. A cette intention sera jointe celle du repos de l'âme de la fondatrice après sa mort.
- 2) Les religieuses de l'école devront faire la Sainte communion de ce jour avec une intention particulière pour les mêmes défunts.
- 3) Les enfants de l'école prieront tous les jours pour leur bienfaitrice

- II. Fondation Pironet-Brabant. Dans le même but, et aux mêmes conditions, ont été fondées les douze messes basses des deuxièmes dimanches de chaque mois de l'année. L'intention de ces messes est le repos de l'âme de feu Monsieur Pironet et de celle de son épouse feu Madame Barbe Brabant. A cette intention sera jointe celle du repos de l'âme de la fondatrice, mademoiselle Alexandrine Pironet, après sa mort. Le capital versé pour cette fondation s'élève à 3000francs.

- III. Fondation Reginster-Pironet. De même encore, pour la somme de 1500 francs, versée par Madame Reginster-Pironet, sœur de mademoiselle Alexandrine Pironet, ont été fondées six autres

messes basses dominicales, pour les mêmes vivants et défunts de la famille Reginster-Pironet de Freloux.

1908

Dès que je me vis en possession de la somme des 14000 francs provenant des trois fondations ci-dessus renseignées, je me mis en besogne de réaliser (le) projet tant caressé de mon digne prédécesseur :

Construction d'une école de religieuses.

Je me mis donc en relation avec la prieure générale du Couvent des Dominicaines de Montreuil, lui demandant si elle pouvait, aux conditions stipulées dans la lettre à Mr l'abbé Remacle, en date du 2 septembre (vide supra, 1906), me fournir trois religieuses de son ordre, au mois d'octobre 1908. La R^{de} prieure crut alors devoir exiger 500 francs par religieuse, au lieu de 300 francs, alléguant pour raison la cherté de la vie en Belgique. Ne pouvant m'engager à trouver annuellement une somme de 1500 francs, je me vis forcé de rompre les relations et cherchai ailleurs.

Je trouvai enfin les sœurs de l'Immaculée Conception de Niort, qui ont déjà des établissements à Hermalle et Argenteau et à St Remy. J'obtins satisfaction auprès de ces bonnes sœurs et leur demandant trois religieuses « aux mêmes conditions qu'à St Remy » ; 200 francs par religieuse, plus le chauffage et l'éclairage.

Puis ce furent les travaux de la construction et de l'inauguration de l'Ecole.

Je m'adressai, pour les plans, à Mr Eugène Jamart, architecte à Liège, dont l'avant projet fut adopté d'enthousiasme. Les plans définitifs, devis estimatifs et cahier de charges furent adoptés et signés le 15 avril 1908. L'exécution des travaux fut adjugée, moyennant 23000 francs à Messieurs Debatisse de Bellaire et Dumoulin Frères de Wandre.

La plus élémentaire prévoyance me forçait de compter sur une dépense de 25000 francs. Je me mis en campagne et dans le cours de l'année, je parvins à recueillir encore environ 8000 francs, ce qui fit monter le capital à 22000 francs.

Toutefois ce capital n'était pas en caisse, loin de là ! J'exposai ma situation à Madame Mourquin qui me rassura en me promettant du secours autant qu'il m'en faudrait. « Empruntez ce qu'il vous faut, me dit-elle, je payerai les intérêts et je rembourserai le capital petit-à-petit. »

J'empruntai donc, le 15 août 1908, à mademoiselle Debouxhay de Hoignée, une somme de 7000 francs, à 3% et remboursable en 4 ans.

Madame Mourquin n'ayant encore versé que 7000 francs sur les 10000 francs primitivement promis, la dette ne s'élève donc, en réalité, qu'à 4000 francs. Au reste, ma digne bienfaitrice s'est engagée à verser 2000 francs chaque année, jusqu'à extinction des besoins. Le 19 mars, Fête de la St Joseph, elle m'écrivait ceci : « En tout cas, Monsieur le Curé, vous pouvez être assuré que je ferai pour votre belle œuvre tout ce que je pourrai – dans la mesure de mes moyens et de vos besoins.

La première pierre de l'établissement fut posée à l'angle antérieur de l'annexe de gauche. Elle fut bénite par Monsieur l'abbé Wilmet en présence de l'entrepreneur M ; Debattice, de Mr l'abbé Grandchamps et du curé de la paroisse. Sous cette pierre fut enfouie une petite bouteille contenant un papier-parchemin avec cette inscription :

« Anno Domini MCMVIII quataderium die Mai,
Summo Pontifice Pie X
Autietiti Leodiensis Martino Huberto Rutten
Pastore Ludivico Brabant
primerium scholae lapidem me posuit Reverendas Clemens
Wilmet, prieurum parochus Sti Joseph in Cheratte. »

X X X

Les Révérendes sœurs prirent possession de leur nouvelle demeure le jeudi 15 octobre, fête de Ste Thérèse, une des patronnes de leur ordre. Le 19 du même mois eut lieu (la) belle cérémonie de la bénédiction, en présence d'une foule énorme, endimanchée, qui a rappelé à Monsieur l'abbé Grandchamps, le prédicateur du jour, les beaux jours de la consécration de l'église.

1909

Pour la fête de St Joseph fut reconstituée la Confrérie de St Joseph, à la demande générale des paroissiens. La fête de notre glorieux Patron fut célébrée avec l'éclat des plus beaux jours.

Durant l'été, j'ai fait construire par Mr Degueldre, père, un mur de clôture pour renfermer les cours de l'école et du Patronage. Ce mur m'a coûté 1000 francs.

Le 29 juillet, j'ai reçu 2000 francs de Madame Mourquin, ce qui m'a permis de rembourser à Melle Debouxhay la somme de 2000 francs sur les 7000 francs que je lui devais. Reste donc dû, le 15 août 1909-jour du paiement- 5000frs, plus 210 francs d'intérêt à 3%, soit en tout 5210 francs.

N.B. : M. l'abbé Brabant, auteur des lignes qui précèdent, quitta la paroisse en 1917 pour remplir les hautes fonctions de doyen à Soumagne.

M. l'abbé Kemp lui succéda.

M. l'abbé Bertrand vint ensuite deà nov. 1920.

Signature (illisible)

1920

Nommé par Sa Grandeur Mgr Rutten, évêque de Liège, à la cure de Cheratte St Joseph, fin octobre 1920, en remplacement de M ; l'abbé J. Bertrand, promu à la cure de Slins (Glons), j'entrai en fonctions dès le 1er novembre suivant.

J'eus la joie de constater, dès mon arrivée sur les Hauteurs, la piété de mes nouveaux paroissiens, à l'occasion de la fête de la Toussaint.

Pâques 1921 : 869 communions pour la quinzaine pascalle.

En juin 1921 : institution des œuvres de la S^{te} Enfance (198 inscrits) et de la Propagation de la Foi (201)

Le 3 juillet, et dorénavant chaque 1er dimanche du mois, aura lieu l'adoration mensuelle, avec exposition du St Sacrement, depuis la première messe jusqu'après l'office de l'après-midi.

A cette occasion, communion générale et spécialement communion des hommes.

M. l'abbé Kirselsstein, prof. au grand Séminaire de Liège, vint inaugurer cette journée d'adoration.

Vidimus Flssoffen, Dec. Vis. 21 julii 21

Août et septembre 1921 :

Travaux de réfection aux écoles primaires et de mécanique.

Création d'une classe du 4ème degré.

La rentrée scolaire accuse une population de 120 élèves.

Décès du président du Conseil de Fabrique : M. J. Henry.

Ce dernier lègue à la Fabrique d'église une parcelle de terrain sise en face de l'église (600 mètres carrés)

Fin d'année 1920 :

Nombre de communions : 6300

Baptêmes : 21

Mariages : 18

Décès : 15.

Année 1922

Journée des Missions : le 19 février 1922.

Dès la veille, à 3h. nombreuses confessions.

Environ 179 communions aux messes du dimanche.

Sermon par le R ; Père Van Sandyke, missionnaire de Scheut.

Les collectes et vente de cartes pour la conférence du soir ont rapporté la jolie somme de 380 frs.

Le soir à 7h., Conférence au Cercle St Norbert, à Cheratte N. Dame, par le R.P.Portelange, de Scheut : « Les Missions aux Philippines. »

Bonne journée pour les missions et aussi pour la paroisse. Deo Gratias !

Communions pascales : un bon millier. Il y a progrès.

Cercle d'études religieuses pour hommes (commencé en mars 1922)

Vol important au presbytère le 26/27 sept 1922.

Toutes les valeurs de la fabrique ont été emportées : opposition a été faite de suite. Nombreuses et ennuyeuses formalités à remplir.

Je ne sais si j'aboutirai à contenter les administrations.

C'est bien regrettable que mes prédécesseurs et moi n'ayons pas tenu inscription des détails des valeurs. Le simple numéro ne suffit pas ; il faut en plus donner tous les détails du contenu.

Mission paroissiale (du 22 octobre au 5 novembre 1922)

Bien préparée par la piété des paroissiens, cette mission fut véritablement bénie par le Bon Dieu .

Les R. Pères Lazaristes Castel et Lange, de la mission de Liège, missionnaires de grand talent, réussirent à attirer et à maintenir chaque jour de la mission, un très nombreux auditoire ; /moyenne de 500 pers.

Voici quelque détails :

Fête des enfants : 120 couronnes furent remises aux enfants.

Fête du travail : plus de 200 objets de travail furent apportés pour être bénis.

Fête du pardon : La croix de mission, placée au milieu du chœur y resta plusieurs jours.

Samedi 28 oct. Conférence pour hommes seuls (350)

Dimanche 29 oct. : réunion de ??? chrétiens (225)

“ de jeunes filles (75)

Fête de la Toussaint : 500 communions.

Cérémonie de l'après-midi au cimetière : le Christ de la mission y fut porté solennellement par un groupe de 160 hommes et jeunes gens.

Le R.P Lange prononça une éloquente allocution sur la tombe des soldats. Les anciens combattants y assistaient avec le drapeau.

Distribution de médailles miraculeuses: 600

Distribution de souvenirs de la mission: 700

Le 5 novembre: à 6 h 30, messe spéciale pour la conversion générale des hommes: 150

Ce jour y eut: près de 500 communions.

Chaque jour de la mission, il y eut une moyenne de 80 communions.

Le R. père avait eut soin de faire la visite de chaque famille dès le début de la mission.

Excellent accueil partout.

Le dimanche 5 novembre, Mgr Lamine vint clôturer la mission.

Salut à 4h. Plus de 1000 personnes se pressaient dans l'église trop petite. Magnifique cérémonie qui laissera dans le cœur des paroissiens un souvenir ineffaçable. Monseigneur fut enchanté de sa visite.

Sa grandeur avait avant le salut, fait la visite des écoles paroissiales et l'école de mécanique.

Réception intime fort bien réussie.

(Voir détail dans les feuilles collées ci-joint)

Lum Déo

Congrégation de la Sainte-Vierge (1922)

Le dimanche 3 décembre, après le Salut, nous avons commencé les réunions pour jeunes filles.

29 se sont fait inscrire. Les réunions auront lieu chaque dimanche du mois.

*

Réunions des mères chrétiennes

Pour la première fois, le dimanche 17 décembre 1922, après le Salut, assistance de personnes.

Les réunions auront lieu tous les 3^e dimanches.

Statistiques 1922

Communions distribuées: 7500

Baptêmes: 20

Mariages: 13

Décès: 28

Renouvellement de la mission

Prêche du 11 au 18 novembre par Monsieur Lange, lazariste à la maison de Liège, le renouvellement obtient un grand succès. Chaque soir, une assistance nombreuse a suivi les offices. La clôture du dimanche 18 a obtenu un franc succès.

Déo gratias.

Bibliothèque paroissiale ouverte le 6 décembre 1923, environ 500 livres. Ce service est assuré avec le gracieux concours de plusieurs jeunes gens de la paroisse. Ouverte chaque dimanche de 10 à 12 h dans le local de l'école des garçons. Location: 10 cts par livre par quinzaine;

Statistique de 1923

Mariages: 7

Baptêmes: 6

Décès: 17

Communions: 7000

1924

Communions : environ 1090 à 1100 avec les répétitions.

On peut dire qu'il y a eu au minimum 700 communions par.

Prières de XL heures (3 jours de Pentecôte).

Triduum eucharistique très bien suivi, prêché par le R.P. et le dernier jour par monsieur l'abbé Kiselstein. Nombreuses communions les 3 jours.

Au salut de clôture du mardi, présidé par Monsieur le Doyen, très nombreuse assistance. J'avais invité par circulaire les hommes à venir porter flambeau à la procession à l'intérieur de l'église. 70 hommes y participent.

Lum deo.

Monsieur Grandchamps, ancien curé de cette paroisse, constructeur de l'église actuelle, vient d'être nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Liège.

Aux messes du dimanche 19 juin, les paroissiens lui adressaient leurs félicitations et leurs vœux de longue vie, d'un repos bien mérité.

Monsieur Grandchamps a répondu par une lettre très gentille.

Monsieur Théophile Remacle, curé de cette paroisse de 1900 à 1908, est décédé dans sa famille, à Petit Thiers (Vielsalm) le 3 août 1924. Une messe de requiem pour le repos de son âme a été chantée le mardi 17 août à 7 h en notre église.

Neuvaine de notre dame de Lourdes (7 au 16 septembre). Cette année encore, la neuvaine, en réunion avec le pèlerinage Belge a eu un gros succès. Chaque soir, très nombreuse assistance et le matin une moyenne de 50 communions. Le dimanche, pendant la neuvaine, il y a eu plus de 200 communions. A la clôture, j'ai distribué 300 médailles de Lourdes. Trois paroissiens sont allés à Lourdes.

L'autel de Notre-Dame de Lourdes a été complètement décoré à neuf par les soins de Monsieur Brouwers de Liège. Excellent artiste. Ce travail a coûté 1200 francs. Un jeu de 6 chandeliers en style, en cuivre massif au prix de 179 frs chacun orne l'autel. Toutes ces dépenses ont été finalement couvertes pour les dons et produits de collecte de la neuvaine.

2600 frs de collectes et dons ont été recueillis pendant la neuvaine et ont servi en paiement de la décoration de l'autel de N-D. de Lourdes et à l'achat des 6 chandeliers.

Appelé par Monseigneur à la direction de l'Institut Professionnel de Saint-Laurent à Liège, je dois quitter à mon très grand regret la paroisse de Cheratte.

Cette nouvelle inattendue me peine beaucoup, j'avais espéré de nombreuses années encore pouvoir travailler ici, au milieu de cette brave population dans leurs différentes œuvres paroissiales. Mes supérieurs ont pensé autrement

J'obéis, résigné, en demandant à mon successeur de continuer dans la paroisse les différentes œuvres existantes, d'aimer beaucoup les enfants et de s'assurer infailliblement par là, l'estime et l'affection des parents. Je mendie de temps en temps une prière à mes intentions et promet en retour de ne jamais oublier la paroisse de Cheratte, pasteur et ouailles dans mes prières au Saint-Sacrifice de la Messe.

Le 27 novembre 1924

Du 30 nov. 1924 au 31 déc.1930

31 décembre 1930

Appelé par Monseigneur Kerkhofs, évêque de Liège, à prendre la succession de Monsieur Jacques Heeser, je débutais dans mes nouvelles fonctions le 31 décembre 1930. Monsieur Heeser partait comme curé à Walswilder.

1931

Au moniteur du 15 octobre 1931, figure l'arrête royal du 24-9-1931, autorisant la fabrique d'église de Cheratte-Hauteurs à accepter le legs de Mlle Verdin, conformément au testament à cette dernière en date du 15-7-1928. Mlle Verdin était décédée le 3-12-1929. Elle laissait à la fabrique les immeubles inscrits au cadastre, commune de Cheratte, section unique n°1206 c, 1208 e, 1209 d, 1211 a, 1212 a, 1224 h, d'une contenance de 1 hectare 12 ares 50 centiares, et d'une valeur de 32.500 francs pour la partie bâtie et de 84.405 francs pour la partie non bâtie, à charge par la fabrique

- 1) de verser 2/5 des revenus nets à l'assistance publique de Cheratte et 2/5 à Saint-Vincent de Paul de Cheratte-Hauteurs

2)d'entretenir les 2 caveaux de sa famille situés, l'un aux hauteurs, l'autre au centre.

1936

Du 30 août au 8 septembre, mission très réussie prêchée par les R.P. dominicains Trinion, Legré et Syssermans.

1937

De septembre à fin novembre, peinture complète de l'église pour la direction de l'artiste peintre, M. Boverie de Liège, professeur de l'école Saint-Luc, qui exécuta les tableaux muraux du chœur, ainsi que les médailles symboliques du chœur et des autels latéraux. Le reste fut exécuté sur les indications de M. Boverie, par M. Wilkin et ses ouvriers (M. Wilkin, peintre à Engis – spécialiste peinture d'église.)

Tous les bancs furent ensuite vernis et la sacristie repeinte par M. Pauchenne, peintre de la paroisse, en décembre 1937.

Le dimanche 12-12-1937, à 14 heures, nous avons procédé à l'érection du chemin de croix. Les anciennes croix avaient été remplacées par des croix plus liturgiques et plus conformes au style liégeois. Mgr Semiens vic-général, del. a. min.gan. O.F.M, avait bien voulu déléguer à cet effet le curé de la paroisse par lettre du 4-12-1937.

La mobilisation de l'armée amène dans la paroisse un bataillon du 1^{er} régiment de ligne. L'aumônier, Monsieur l'abbé Degrés, curé de Verlaine sur Ourthe, prend résidence au presbytère.

Démobilisé, il fut bientôt remplacé par Monsieur l'abbé Closset, aumônier de la prison de Verviers, qui prit également résidence au presbytère et installa dans la salle Braham, un cinéma parlant pour les loisirs des mobilisés.

En août 1939, l'a.s.b.l des œuvres catholiques fait l'acquisition de la propriété Fraikin-Crème, qui constituait une enclave dans son domaine.

1940

Le 10 mai 1940, à 2 h ½ du matin, monsieur l'aumônier est averti qu'il y a alerte générale. Dans la matinée, on assiste en effet au passage de plusieurs centaines d'avions Allemands, on apprend que les Allemands ont pénétré en Hollande et l'on entend le bruit sourd des explosions, obstructions par lesquelles nos voisins du nord s'efforcent d'enrayer l'avance ennemie.

L'autorité militaire Belge fait savoir que le mieux serait d'évacuer, la paroisse et principalement la rue de l'église se trouvant sous les feux de leurs armes.

Pendant toute la journée de ce vendredi 10 mai, nous assistons au spectacle lamentable de l'évacuation. A 8 heures du soir, constatant que la presque totalité des paroissiens est partie, le curé gagne Liège en vélo, où il loge chez son frère.

A 7 ¼ du matin, le lendemain, il est de retour à la paroisse; mais c'est pour constater que les troupes belges ont abandonné les positions. Elles se sont retirées pendant la nuit entre 12 et 1 h du matin.

Plus de soldats, plus de paroissiens, ... le curé reprend le chemin de Liège. Accompagné de sa sœur, il se rend à l'évêché pour rendre compte à monseigneur l'évêque de la situation et lui demander a qu'il y a lieu de faire.

A peine a-t-il exposé la situation, que l'ordre est donné par la police de se rendre immédiatement dans les caves: on va faire sauter les ponts de la ville.

Monseigneur dit qu'il ne faut pas rester pour l'instant à Cheratte et obtempère aux ordres en gagnant les caves de l'évêché.

Le curé et sa sœur Marguerite se dirigent vers le centre de la ville; un citoyen les invite à descendre dans sa cave; ils acceptent volontiers.

Après l'explosion des deux ponts, ils se rendent à nouveau chez leur père Henri, rue du vieux , pour y rester quelques jours.

Le mercredi 15 mai, ils tentent de rentrer à Cheratte-Hauteur accompagnés de Monsieur l'abbé Camélieu, curé de Housse.

Ils assistent au bombardement du fort de Pontisse par une vingtaine de bombardiers allemands et jugent alors prudent de regagner la ville.

Le samedi 18 mai, vers 4 h. de l'après-midi, ils rentrent au presbytère de Cheratte-Hauteur qu'ils trouvent intact.

Quelques éclats d'obus restaient enfoncés dans les bancs et le confessionnal. Toutes les fenêtres du côté 'Est' en verres "vieux Liège" sous plomb étaient brisées. Les orgues avaient beaucoup souffert surtout par suite de la déflagration.

Le curé et sa sœur Marguerite se dirigent vers le centre de la ville; un citoyen les invite à descendre dans sa cave; ils acceptent volontiers.

Après l'explosion des deux ponts, ils se rendent à nouveau chez leur frère Henri, rue du Vieux Maieur, pour y rester quelques jours. Le mercredi 15 mai, ils tentent de rentrer à Cheratte-Hauteurs accompagnés de Monsieur l'abbé Comelieu, curé de Housse. Ils assistent au bombardement au fort de Pontisse par une vingtaine de bombardiers allemands et jugent alors prudent de regagner la ville.

Le samedi 18 mai, vers 4 h. de l'après-midi, ils rentrent au presbytère de Cheratte-Hauteurs qu'ils trouvent intact. Il n'en est pas de même de l'église. Un obus du fort de Barchon avait fait une grande brèche dans le mur, côté est, émiettant la 12^e station du chemin de croix; deux autres obus de même provenance avaient atteint la tour et la tourelle servant d'escalier pour monter au jubé.

Quelques éclats d'obus restaient enfoncés dans les bancs et le confessionnal. Toutes les fenêtres du côté est en verres "Vieux Liège" sous plomb étaient brisées. Les orgues avaient beaucoup souffert surtout par suite de la déflagration.

Quelques jours après, on retirait de l'église et de l'escalier du jubé, une quarantaine de brouettes de débris.

Ce samedi 18 mai, les Allemands rassemblèrent les hommes et les femmes déjà rentrés de l'évacuation et les mirent sous leur surveillance dans une maison de Sabaré Haut; vers 5 $\frac{1}{2}$ du soir, ils conduisirent les hommes ainsi détenus (25 environ et parmi eux le curé) dans une prairie du Vert Bois, derrière leur batterie de mortiers. Le fort de Barchon capitula dans la soirée ... et vers 9 $\frac{1}{4}$ h du soir, les Allemands firent route vers le Pays de Liège et renvoyèrent les détenus à leur domicile.

Petit à petit, revinrent les évacués dont la plupart s'étaient rendus à Ingelmunster, d'autres dans le sud de la France.

Pour le lundi 11 novembre 1940, le curé fit donner congé aux écoles libres, mais la circulaire de l'inspection officielle, interdisant ce congé, arriva le dimanche à midi. Le personnel – qui craignait d'être cassé – implora la suppression du congé et, sur acquiescement du curé, s'engagea à repérer les élèves dans la soirée du dimanche pour annoncer qu'il y aurait classe le 11 novembre.

Le lundi 11 novembre, M. R, professeur à l'école de mécanique, envoya au curé, les 3 élèves qui s'étaient présentés (3 sur 100).

Le lendemain, le curé fit le tour des classes primaires et ordonna d'inscrire tous les élèves comme ayant été présents la veille.

1941

Le 1^{er} janvier 1941, le curé terminait son sermon en faisant allusion aux antipatriotes en disant: "Quant à ceux qui ne partagent pas ces sentiments patriotiques, je ne leur souhaite qu'une chose: c'est qu'ils reviennent de leurs erreurs et qu'à nouveau vibre en eux la fierté belge". Cette phrase lui valut – paraît-il - la menace suivante: "Dans trois semaines, il ne parlera plus ainsi".

Le 23 janvier 1941, le curé reçut une lettre de la sûreté allemande lui enjoignant de se rendre le lundi 27 janvier au bureau de cet organisme, boulevard d'Avroy à Liège.

Le curé était convoqué pour 2 heures de l'après-midi, pour être interrogé en dernier lieu.

Les interrogatoires portaient sur les événements du 11 novembre.

A la fin de l'interrogatoire qui dura jusqu'à 6h1/2, on fit savoir au curé qu'il était arrêté, qu'il irait à Saint-Léonard. On l'y conduisit en auto.

Il y resta 44 jours sans pouvoir dire la messe, sans pouvoir assister à la messe, même le dimanche.

O leata solitudo! O sola beatitudo!

Pendant ce temps le service de la paroisse fut assuré en semaine et les dimanches après-midi par monsieur le Vicaire de Cheratte, les dimanches matins par monsieur le Vicaire de Wandre et les professeurs du collège de Visé.

Consécration à la Très Sainte Vierge

Le 15 août 1941, en la fête de l'Assomption, les enfants de la paroisse, de 6 à 14 ans, se consacrèrent à la Très Sainte Vierge. A l'office de l'après-midi, 88 garçons et filles chantèrent les louanges de leur Mère du ciel, et processionnellement à l'intérieur de l'église, se groupèrent devant l'autel de Marie pour réciter en commun l'acte de Consécration.

Le 8 septembre 1941, en la fête de la nativité de Marie, après une neuvaine de saluts, avec sermons par M. Lambricht, curé à Cheratte Notre-Dame, la paroisse entière se consacra à Marie.

Au cours de cette neuvaine, environ 120 familles avaient invité le clergé à se rendre à domicile pour y bénir l'image de la Vierge et réciter en commun la Consécration de la famille à la Très Sainte Vierge.

12 août 1943

Enlèvement de la grosse cloche de 1300 kg par les Allemands

Le 12 août 1943, en l'absence du curé, parti en pèlerinage à Banneux, avec un groupe de paroissiens, les Allemands ont procédé à l'enlèvement de la grosse cloche de 1300 kg. Cette cloche, installée en 1902, mesurait 125 cm de diamètre. Elle était ornée extérieurement de 4 grandes vignettes: le Christ en croix – la Ste Vierge portant l'Enfant Jésus – St Michel écrasant le démon – un abbé avec mitre et crosse.

Elle portait les inscriptions suivantes:

- 1 Tellino artifice, Remacle parocho,
Fusa Christo Vitori
Gravi gratulaque voce excelso

- 2 un poème de six alexandrins:
Quand mon urne de bronze, ainsi qu'un encensoir
De l'aube du matin à la brise du soir
Dans sa grisâtre tour, s'agite et se balance,
De Dieu dans le lieu saint, j'annonce la présence
Car mon bronze est à vous, coulé par vos sueurs.
(signé) Wilmet

Enfin les noms des parrains et marraines

Parrain: Jean Leverd

Marraine: Elisabeth Deuse

13 avril 1944

Enlèvement de la 2^e cloche par l'occupant

Cette cloche mesurait à sa base 0,97 cm de diamètre

Elle portait comme ornements:

En haut: les 12 apôtres

A mi-hauteur: l'inscription suivante:

Suse Habro J. Mariette et Leod Delvaux-Thoy

Leone P. XIII, V.J. Doutreloux Ep. Leod., M. Grandchamps par.

Fed. Cheratte S.Y. mé DD – Deodata vocor

F et A Causard in Tellin me ferdit A^o ipso Consecr.

eccles MDCCCLXXXV

Nous refusons une petite cloche offerte par l'occupant; mais le 21 mai 1944, nous nous rendîmes à Louvain et ramenèrent une cloche de 75 kg pour le prix de 7.500 frs. Une collecte à l'église et une quête à domicile chez une trentaine de paroissiens nous permirent de retrouver cette somme.

Septembre 1944

La Libération à Cheratte St-Joseph

Vendredi 1^{er} septembre, à 10 h du soir, le marchand fruitier, Victor Janssen me téléphone: "Je dois conduire des fruits à Liège demain matin. Je crains une trop rapide avance des alliés. Il est 10 heures. Je vais dormir mais comme je sais que vous n'allez jamais dormir qu'aux petites heures et que vous écoutez la radio, voudriez-vous me téléphoner vers minuit, s'il y a danger de se risquer vers Liège."

Je lui réponds: "C'est bien. S'il y a avance vers Liège, je sonnerai longuement." – 23h59'59" Pas de grandes nouvelles. Je vais dormir.

Samedi 4h30 du matin – On frappe obstinément à ma porte de devant. Que me veut ce visiteur nocturne? – Je pousse la tête par la fenêtre de ma chambre à coucher. C'est encore Janssen, à qui je déclare directement: "Sois tranquille, pas de nouvelles sensationnelles."

- Non, me répond-il, mais moi, j'en ai. Descendez vite svp –

- Deux minutes après dans mon bureau, il m'explique qu'il est réquisitionné avec son camion pour conduire des rexistes à Angleur.

Tu dois quand même conduire tes fruits à Liège, conduis-les donc jusque Angleur. Ce sera un bon débarras.

- Vous trouvez, vous Monsieur le curé. Je vais toujours voir ce qu'en pensent mes parents.-

- 8h du matin. Après ma messe, je sors de l'église pour annoncer la nouvelle. J'apprends que le camion de Victor Janssen est en panne (sic).

– Je comprends de suite. – Et le chef de district qui le réquisitionne a beau s'énerver ... le moteur ne veut pas démarrer. Qu'à cela ne tienne! Dans l'après-midi, l'auto du bourgmestre de Liège vient cueillir les fuyards.

Lundi 4 septembre, 2 h du matin. – Arrivée de troupes allemandes qui vont loger dans ma classe gardienne. Ma sœur me prévient qu'ils sont à la cour de l'école. "Laissons-les faire, lui dis-je, tant qu'ils ne viennent pas chez nous." – Ces Allemands partent le soir vers 18h30. Bon débarras –

Vendredi matin 8 septembre. – Les drapeaux belges flottent à Vivegnis, de l'autre côté de la Meuse, en face de Cheratte. – On exulte Le soir les Américains sont à Jupille, au pied du thier de la Xhavée. On trépigne. – Pas d'Allemand chez nous! Mais à la Xhavée, à 2 ou 3 reprises, douze hommes furent fusillés par les Allemands qui ont leur quartier au château de Rabosée ... Toute la journée de samedi se passe dans l'inquiétude. – Le soir vers 10 h, les Allemands de Cheratte-Bas se fauillent vers Housse, à travers les prairies. De ma chambre, en haut, j'en vois passer 2 groupes. – A minuit, j'en entends passer sur la route. Serait-ce les derniers?

Dimanche 10 septembre. Après la 1^{re} messe, je sors le drapeau au presbytère. Je sens que les alliés vont arriver. La grand'messe est chantée, recte sed velsciter. – J'ai juste le temps de déjeuner. Puis vers onze heures, arrivent par la Vielle Voie, le Preay et continuent vers les Communes, trois fantassins américains, qui, l'arme au bras précèdent d'une cinquantaine de mètres, des tanks et des blindés alliés. C'est le délire. On les arrête, on les embrasse. On se hisse sur leurs blindés. Ils sont tout bons. Ils laissent tout faire. On respire. On se sent délivré.

Souscriptions pour la Petite Cloche
- Juin 1944 -

Monsieur le Curé Depus	250 francs
Monsieur Maréchal Genotte	
Président du Conseil de Fabrique	100
Monsieur Mariette-Havard	
Trésorier du Conseil de Fabrique	200
Monsieur Joseph Janssen-Cabay	
Membre du bureau des marguilliers	250
Monsieur Pierre Dechamps Henrottay	
Membre du Conseil de Fabrique	100
Monsieur N ^{as} Baltus Janssen	200
Monsieur Emile Hanquet Pirotte	200
Monsieur Georges Deuse-Kerzman	250
Monsieur Léonard Monami Schiepers	100
Madame Veuve Bussjens Welkenhuyzen	100
Monsieur Linotte Gordenne	250
Monsieur Ernest Jacquet Gillon	100
Monsieur Jean Grégoire Lejeune	200
Monsieur Jean Genotte Stein	100
Monsieur Jacques Renson Magnée	250
Monsieur Victor Janssen Delnooz	200
(et transport de Louvain à Cheratte)	
Madame V ^{ve} Leclercq Neufcourt	250
Monsieur François Maréchal Ernotte	200
Monsieur Lambert Gigot Gibosse	200
Monsieur Ruwet Grandjean	200
Monsieur Emile Clerdent Monami	200
Monsieur Frédérick Stein-Pirotte	250
Monsieur Plauman Morel	200
Monsieur Greffe Damoiseau	100
Monsieur Jules Renson Desitter	250
Monsieur Alfred Grégoire Valoire	200
Monsieur Jean Maréchal Ernotte	200
Monsieur Louis Pirotte Theunissen	200
Mlle Louise Hermans	100

Cheratte-net